

LIVRE D'OR
MEMORIAL DES MILITAIRES
FRANÇAIS
PORTES DISPARUS
DURANT LA GUERRE D'ALGERIE
(extraits)

**L'intégralité du LIVRE D'OR publié par l'association SOLDIS
ALGERIE se trouve sur le site www.fm-gacmt.org**

2^{ème} partie

LE MEMORIAL DES DISPARUS

RECITS ET TEMOIGNAGES

| | |
|--|------|
| Pire que la mort | page |
| Témoignage de captivité (DUPLESSIS) | page |
| L'Akfadou, un camp de prisonniers en Algérie | page |
| Vaine tentative de libération de prisonniers | page |
| Coup de main sur le poste d'El Ouricia | page |
| Prisonnier de l'ALN (BONHOMME) | page |
| Le mystère des Abdellys | page |
| Le cas BOUCHEMAL, un dossier exemplaire | page |
| Les inconnus de Mansoura | page |
| Quand l'ALN utilisait ses prisonniers comme otages | page |
| Les disparus du 5 juillet à Oran | page |
| Otage du FLN pendant 3 ans (LANFROY) | page |
| L'odyssée d'un captif (GUILLEMONT) | page |
| Une disparition inexpliquée (HERCELIN) | page |
| Deux marins disparus à terre (JOSSE – SURET) | page |
| Un double symbole (KINTZLER) | page |
| Des disparus retrouvés (DIDIER – FORTIN) | page |
| La disparition du lieutenant LOUIS | page |
| Des saint-cyriens oubliés | page |
| L'utopie de la Force locale (MOREAU) | page |
| Les naufragés de l'Oued Kebir (MORISSET) | page |
| Un exemple de traitement de dossier d'un disparu (MOROZ) | page |
| Témoignage de captivité (LEPREUX) | page |
| Les corps retrouvés (CALLOUEY – SAVIGNY) | page |
| Enlèvements et exsanguinations (TORRES – GAGNAIRE) | page |
| De la capture à la libération (COULOS) | page |
| Le Soldat Inconnu d'Algérie | page |

ANNEXES

| |
|--|
| La commission nationale des prisonniers |
| Les dossiers consultés au SHD |
| Les chercheurs privés ayant publié des ouvrages |
| Les recherches dans d'autres pays |
| Le droit à sépulture |
| Le conseil d'administration de SOLDIS |
| Les soutiens de SOLDIS |

Pire que la mort

Y a-t-il pire que la mort ?

Oui, répond résolument le général Henry-Jean FOURNIER qui, durant huit ans, à la tête de l'Association nationale pour la mémoire des militaires portés disparus durant la guerre d'Algérie (SOLDIS ALGERIE), a consacré ses efforts à retrouver la liste nominative de ces oubliés de l'Histoire qui, pour leurs familles et leurs compagnons d'armes, ne sont « *ni morts, ni vivants* ».

Car si la mort est une rupture définitive, une absence irrémédiable mais palpable du fait de la présence du corps qui permet, peu à peu, de faire le deuil du mort, la disparition est un drame sans fin, une absence indéfinie qui ne permet jamais de mettre un terme à la souffrance, comme on ferme un tombeau, puisqu'il n'y a pas de tombeau.

Lorsque la mort survient, très souvent de manière brutale pour les soldats, elle s'accompagne d'un rituel qui permet, lentement, de l'accepter, certes comme une fatalité, mais de l'accepter tout de même. Ce rituel comporte notamment, en milieu militaire, le récit des faits qui ont entouré et provoqué cette mort, une histoire racontée par les camarades, les témoins et la hiérarchie, de manière plus officielle, à travers les textes de citation par exemple. Enfin, le cérémonial qui entoure l'ultime hommage au mort, avec la présence visible de son cercueil, constitue un rituel réparateur.

Tout cela aide à entrer dans le deuil et à continuer à vivre, pour ceux qui restent et qui vont désormais vivre dans le souvenir.

Mais lorsqu'un militaire est porté disparu, c'est le doute qui s'installe et devient la source d'un désespoir constant mais aussi d'une espérance permanente : il n'est peut-être pas mort !

Doute administratif tout d'abord, avec l'implacable mécanique militaire qui se met en marche et débute, réglementairement, par une première étape consistant à déclarer « l'absent » en absence irrégulière qui, au terme d'un délai défini (quelques semaines) se transforme en désertion. Cette suspicion s'accompagne alors de démarches de la gendarmerie, qui vient au domicile du disparu et dont les questions jettent l'opprobre sur la famille, en cette époque des années cinquante où la désertion était ressentie comme un crime honteux.

Doute introduit également par la procédure déclenchée lorsque la disparition est constatée, et qui se matérialise, comme pour l'annonce de la mort, par un bref message du chef de corps destiné à la famille. Dès lors, le tourment s'installe devant les interrogations qui surgissent naturellement : que s'est-il passé ? qu'est-il devenu ? où est-il ? souffre-t-il ?

Puis ce doute devient espérance lorsque, quelques semaines plus tard, le chef de corps, croyant bien faire, décrit brièvement, par la lettre elle aussi réglementaire, les circonstances de la disparition et ouvre généreusement une fenêtre d'espoir en affirmant que l'on fait tout le possible pour retrouver le disparu.

Dans quelques cas, les familles verront cette espérance bientôt conforter par un courrier, émanant de leur disparu et transmis par des voies inconnues, affirmant qu'il a été capturé par les « valeureux combattants pour l'indépendance », que tout va bien et qu'il sera bientôt de

retour. Car le F.L.N., utilisant les méthodes de la guerre insurrectionnelle déjà pratiquée en Indochine, tente ainsi de convaincre les familles de dénoncer la « guerre » d'Algérie, en laissant alors espérer la libération du prisonnier.

Puis, plus rien.

Parfois pendant des années. Rien que des rumeurs, des fantasmes nées de l'imagination meurtrie par l'absence. En ce temps-là, il n'existait aucun soutien psychologique et les familles étaient laissées à elles-mêmes, avec leurs souffrances, leurs interrogations, leurs doutes et leurs espoirs. Et souvent aussi, sans aucune aide matérielle, notamment pour celles qui n'étaient pas vraiment des veuves et leurs enfants, qui n'étaient pas vraiment des orphelins. Même la Croix-Rouge Internationale ne parvint que très rarement à recueillir des informations.

Comment, dès lors, parler d'un père qui n'est plus là ? Comment envisager l'avenir pour une jeune fiancée ? Comment admettre la perte -hypothétique- d'un fils ?

En outre, il était hors de question, pour les responsables civils et militaires du moment, de laisser savoir que des militaires de l'armée française avaient pu être capturés, dans des départements français, sous le contrôle de la justice et de la police françaises, par des « rebelles », à l'occasion de ce qui n'était alors que des opérations de « maintien de l'ordre ». Un silence total entourait donc les disparus, même lorsque la disparition avait concerné un groupe important d'individus (jusqu'à 40 en même temps, à la suite de l'attaque d'un poste), de sorte que les familles concernées n'avaient aucun moyen d'entrer en relation entre elles et de se porter mutuellement assistance.

Cela dura jusqu'à la fin de la guerre et bien au-delà, puisque, à partir du cessez-le-feu, les disparitions au combat furent alors remplacées par des enlèvements, disparitions forcées qui touchaient également les civils et étaient encore plus impossibles à résoudre, en l'absence de toute volonté des nouvelles autorités locales, incapables de maîtriser cette nouvelle forme de terrorisme.

Puis l'espérance elle-même s'effondra. Car les accords de cessez-le-feu ne furent pas accompagnés, comme aux lendemains de la plupart des conflits, par la libération des soldats français « présumés prisonniers ». Pour une raison très simple : la France ignorait combien de soldats elle avait ainsi perdu. Les plénipotentiaires français à Evian ne possédaient en effet aucune liste de prisonniers détenus. Seuls une dizaine de soldats français furent alors relâchés, parfois à la suite d'une forte insistance de parlementaires indignés par la passivité du gouvernement, ce qui donna lieu à de belles joutes oratoires à l'Assemblée ou au Sénat et à quelques fabuleux mensonges sur les chiffres officiels.

Dans l'année qui suivit l'indépendance de l'Algérie, les autorités françaises décidèrent alors de clore ce dossier épineux, de la seule manière possible qui était, légalement, de faire prononcer juridiquement le décès des disparus.

C'est ainsi que, sans autre information ni preuve complémentaire, les tribunaux prononcèrent des jugements déclaratifs de décès, achevant en quelque sorte, de manière administrative, les éventuels survivants.

La communication de ces jugements aux familles, effectuée par des maires ou des sous-préfets totalement ignorants des circonstances, fut la seule nouvelle du sort des disparus donnée aux familles depuis la lettre du chef de corps, reçue souvent plusieurs années auparavant.

Face à cette froideur administrative inhumaine, on comprendra que des centaines de familles tombèrent dans le désespoir le plus profond, devant un deuil impossible, mais gardant malgré tout l'espérance d'un retour ou tout au moins, de nouvelles. Le moindre coup de sonnette à la porte ravivait chaque fois cette espérance. Des rites s'instaurèrent, comme celui de dresser le couvert du disparu à la table familiale. Des manies naquirent, comme celle de cette mère refusant, jusqu'à sa mort, de quitter sa demeure, même quelques instants, pour être là quand « il » reviendrait. Des parents moururent de chagrin, littéralement.

Plus tard, certains tentèrent des recherches en Algérie même, mais se heurtèrent à une « omerta » contrôlée de près par les autorités, même lorsque des anciens combattants locaux du FLN semblaient vouloir apporter leur aide.

Depuis la fin de la guerre d'Algérie, les militaires portés disparus durant la guerre d'Algérie sont morts une seconde fois car leur nom a été oublié : il n'en existait aucune liste officielle.

A l'occasion du 60^{ème} anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, leurs noms ont à nouveau résonné, dans un lancinant appel, lors de l'inauguration du monument qui leur est désormais consacré à PORT-VENDRES, pour que nul n'oublie jamais plus ces militaires français.

Les pages qui suivent sont destinées à rappeler qui étaient ces militaires français et ce qui leur est advenu. Puisse leur mémoire ne plus jamais être oubliée afin qu'ils demeurent à jamais vivants dans le souvenir de notre pays...



Témoignage de captivité

Bien des années plus tard, quelques prisonniers ont témoigné de ce qu'ils avaient enduré pendant leur captivité. C'est grâce à ce genre de témoignage que l'on peut imaginer ce qu'ont vécu aussi ceux qui ne sont pas revenus. Le témoignage ci-dessous, de Georges DUPLESSIS (869 jours de captivité), a été recueilli et publié par la section UNC des Landes dans La Voix du Combattant (n° 1679/2002).

Deux ans et demi sans voir le jour. Comme repas, des cosses de fèves cuites à l'eau le midi, un bol de semoule le soir... Georges Duplessis était parti à 21 ans, comme beaucoup de jeunes français, rétablir l'ordre en Algérie : *«Je suis envoyé sur la frontière algéro-marocaine avec le 5ème régiment d'infanterie. Toutes les nuits, nous effectuons 30 km de patrouille entre les réseaux minés et électrifiés qui cernent la frontière».*

30 décembre 1959, Georges patrouille de jour pour la première fois, *«Je suis éclaireur de pointe avec mon chien : Athos. Je marche 150 mètres devant les gars et je tombe dans une embuscade. Mon compagnon au fusil-mitrailleur est tué et les patrouilleurs se replient. Seul, je balance les cinq grenades que j'ai sur moi et, après avoir vidé mon chargeur, j'enterre mon pistolet pour qu'il ne soit pas découvert». Je suis emmené dans une grotte. J'aperçois un avion qui me cherche. Mes geôliers m'ont prévenu : regarde tes copains te cherchent, mais ils ne te trouveront pas».*

Après deux nuits de marche, les yeux bandés, les mains attachées derrière le dos, Georges est emprisonné dans un ancien camp français au Maroc à Oujda. *« Avec trois compagnons de captivité, Maurice Lanfroy, Gérard Palisse et André Robert, je reste plus de deux ans dans une pièce de quarante mètres carrés, sans voir le soleil. Sans avoir le droit de me laver. Il y a juste un trou sanitaire. Nous sommes torturés à la gégène, parfois jusqu'à l'évanouissement.*

On nous attache aussi à un poteau pour nous écraser des cigarettes sur le corps. Je crois qu'on s'en sort parce qu'on est costauds. On est malade, mais on guérit sans médicaments ».

Et le 16 mai au matin, c'est la libération.

Durant sa captivité, Georges est passé de 74 à 49 kilos. Ses cheveux ont poussé jusqu'à mi-dos, il est méconnaissable.

À son retour, Georges séjourne à l'hôpital du Val-de-Grâce. Avec pour seule reconnaissance, un certificat de bonne conduite que lui délivre l'armée. *«J'ai dû emprunter de l'argent à une assistante sociale pour prendre le train. Je n'ai jamais été indemnisé. J'ai juste touché ma solde huit mois plus tard. Rentrer sans un rond en poche... je ne l'ai jamais encaissé. J'ai perdu ma jeunesse. En retour, on n'a rien eu. Rien ! Même pas le statut de prisonniers de guerre »*



L'AKFADOU, un camp de prisonniers en Algérie

En 1958-59, des prisonniers ont séjourné pendant plusieurs mois dans un camp installé en Kabylie, à une cinquantaine de kilomètres à l'Ouest de BOUGIE, par le chef rebelle AMIROUCHE, commandant la Willaya III. Parmi eux, un jeune instituteur civil, René ROUBY, qui a raconté cette épreuve dans son livre « Otage d'Amirouche »¹.



Le 4 février 1958, 14 militaires du 8^{ème} Régiment de Spahis Algériens, dont leur chef, le lieutenant Olivier DUBOS, sont capturés à l'issue d'un audacieux coup de main de nuit sur le poste de Larouane (ou El Hourane), tenu par un peloton de cette unité, à la suite de la trahison d'un sous-officier d'active, de souche nord-africaine. Celui-ci deviendra d'ailleurs par la suite un chef ALN connu et portant pour surnom « EL Hourani », en souvenir de son exploit.

Les 4 spahis d'origine nord-africaine (BABECHE, BOUNOUIBA, RECHAIGUI et TAHABANI) sont rapidement séparés de leurs camarades européens et vraisemblablement égorgés.

Les dix européens (Lt DUBOS, Maréchal des logis-chef Michel SUIRE, Maréchal des logis Jean BONNARGENT, Maréchal des logis Mathurin RIOUAT, Brigadier Michel CHAMPIGNOUX, 2^o cl. Pierre ANDREUX, BONNET, Pierre DEGAILLANDE, Ingenio DEVESA, Albert LEGLISE,) sont emmenés dans le djebel, où ils vont crapahuter durant plusieurs jours, évitant tout contact, même avec la population afin d'éviter qu'elle ne renseigne éventuellement l'armée française.

Au terme de leur marche, les prisonniers parviennent à un camp, installé dans une épaisse forêt de chênes liège, bien dissimulé aux vues aériennes. Trois baraques, destinées aux prisonniers, aux gardiens et à la cuisine, sont faites de branchages reliés par des lianes, avec des toits en bêche recouverts de branche. Une trentaine de soldats de l'ALN assure la surveillance du camp.

Poignets enchaînés en permanence, sauf pour effectuer des corvées ou aller aux feuillées, les prisonniers sont soumis à un régime sévère, assorti de coups fréquents sur toutes les parties du corps et jamais sur le visage pour éviter que les chefs remarquent les traces. Ils doivent aussi accomplir des travaux pénibles et épuisants (creusement de tranchées, corvées de bois ou d'eau). Les prisonniers sont également affaiblis par une alimentation réduite au minimum, faite d'un peu de couscous, de bouts de galette, de bouillon, que les captifs agrémentent parfois de leur cueillette de pissenlits ou d'ail sauvage.

Tous les prisonniers dorment à même le sol, malgré une humidité quasi permanente en hiver, dans une région où l'altitude rend les nuits froides.

L'eau étant principalement réservée à la boisson et à la cuisine, l'hygiène corporelle devient vite déplorable, avec des puces et des poux qui exigent une chasse permanente. Dans ces conditions, la

¹ - « Otage d'Amirouche, témoigner pour le souvenir » par René ROUBY – Editions Lavauzelle

moindre blessure, même légère, ou la maladie, devient vite grave et entraînera souvent la mort des plus faibles, malgré les quelques soins dispensés par un médecin de l'ALN aux moyens d'ailleurs réduits. Malaria et dysenterie affaiblissent les organismes. Les plaies s'infectent vite et entraînent parfois la gangrène qui mène à la mort.

Le maréchal des logis Jean BONNARGENT, meurt ainsi de maladie, le 15 août 1958. Il est inhumé par ses camarades. En octobre 1958, c'est le maréchal des logis-chef SUIRE, ancien d'Indochine, qui meurt, puis en novembre, c'est au tour d'Albert LEGLISE de disparaître, sans doute exécuté sommairement au cours d'une opération de ratissage qui menaçait le groupe qui le détenait.

Plus tard, c'est le maréchal des logis RIOUAT qui décède. Ses camarades le décrivent dans un « état comateux et à bout de souffle ».

Le spahi Pierre ANDREUX décédera aussi, au début du mois de décembre. Très affaibli par les fréquentes marches forcées, souffrant de paludisme et de dysenterie, il s'était gravement brûlé en dormant trop près d'un feu et la fièvre l'avait gagné. Malgré les soins donnés par le médecin de la Wilaya, qui lui fit une piqûre et lui fit donner un peu de lait, il déclina rapidement et mourût une nuit, dans son sommeil. Ses camarades l'ensevelirent sans que l'emplacement de sa tombe puisse être marquée.

Ce camp est placé sous l'autorité du colonel AMIROUCHE, commandant la Wilaya III que les prisonniers rencontrent lors d'une visite de celui-ci. Il les encourage à écrire à leurs familles pour dénoncer la guerre auprès du gouvernement. Les prisonniers auront effectivement cette possibilité à plusieurs reprises, à condition que les lettres soulignent les bons traitements reçus...

Mais les familles recevaient en même temps des lettres de menace d'AMIROUCHE, invitant les parents à se mobiliser s'ils voulaient revoir leurs enfants vivants : *« Pour le moment, votre fils est bien traité. La vie de votre fils et celle de ses camarades répondront de la vie de nos frères qui sont inhumainement traités dans vos geôles et vos camps et de notre sœur Djemila Bouired que votre gouvernement veut exécuter. »*

Installé en zone interdite et bien camouflé, le camp est quand même soumis à la menace des opérations de l'armée française, qui ratisse inlassablement la région. Lorsque la menace devient trop forte, les prisonniers et leurs gardiens doivent fuir. Ce sont alors d'épuisantes marches à travers le djebel, le plus souvent de nuit. Les prisonniers sont souvent attachés les uns aux autres, avec les mains entravées dans le dos, ce qui transforme leur marche en véritable clavaire, fait de chutes et d'autant de blessures.

Durant ces déplacements forcés, les abris sont précaires, quelles que soient les intempéries. Et les risques sont grands de périr sous le coup des roquettes d'un avion, bien incapable de discerner des soldats français dans une colonne repérée au hasard d'un talwegh. La mort est présente à tout moment.

La nuit du 12 au 13 mars 1959 a laissé un souvenir effroyable à ceux qui ont survécu. Des troupes françaises ayant été signalées par les guetteurs, il faut fuir avant d'être complètement encerclés. Réveillés en pleine nuit, les prisonniers sont rapidement poussés hors de la baraque, les mains toujours liées, mais sans que l'on ait le temps de les attacher ensemble, ce qui va quand même faciliter leur déplacement. Sous une pluie glaciale, ils dévalent avec leurs gardiens dans la forêt, pour rejoindre l'oued qui coule en contrebas. La pluie ne cesse pas. Tout le monde est trempé.

Dans la soirée, l'armée française s'éloigne, mais les rebelles ne rejoignent pas pour autant leur campement. Ils continuent de marcher, dans la nuit toujours plus sombre. Un violent orage éclate alors : pluie, grêle, foudre, neige donnent au paysage des allures d'apocalypse. Les hommes glissent maladroitement sur les pistes boueuses. Transis de froid, il leur faut traverser des oueds en crue, les gardiens aidant leurs prisonniers entravés. Chacun, vaincu par la fatigue et la peur, essaye de sauver

sa peau. Lorsque le jour survient enfin, la petite troupe trouve refuge dans un abri qui permet de se réchauffer et de faire sécher les vêtements.

Cette nuit-là, quatre prisonniers trouvent la mort : trois civils et le brigadier Michel CHAMPIGNOUX, qui a vraisemblablement été victime d'une hydrocution en traversant un oued. Son corps n'a jamais été retrouvé.

Au terme d'une semaine de cet exode, les rebelles et leurs prisonniers s'installent dans un nouveau campement, entre les Monts Tigrine et la mer.

C'est là que les prisonniers reçoivent, quelques semaines plus tard, le lundi de Pâques, la visite du Commandant Mira Abderrahmane, qui leur annonce qu'Amirouche ayant été tué, il prend sa succession et envisage de les libérer.

Cette annonce sera confirmée le 11 mai 1959, toujours par le Commandant Mira, qui explique que leur libération a été mise au point avec la Croix Rouge Internationale et qu'elle ne devrait pas tarder à intervenir.

Effectivement, quelques jours plus tard, on leur enlève leurs chaînes ; ils peuvent se laver, se raser et se couper les cheveux. Ils se regardent mutuellement sans se reconnaître. On leur donne un uniforme de l'armée rebelle et on leur sert un repas copieux.

Quelques discours, puis c'est encore une fois une nuit de marche à travers la zone interdite où le danger rôde partout.

Le 18 mai au matin, les gardiens les abandonnent à l'orée d'un bois après leur avoir indiqué le chemin à suivre. Livrés à eux-mêmes, les captifs libérés parviennent à rejoindre une route, celle qui mène à Yakourène. Soudain, ils aperçoivent un blindé et une jeep : ils sont sauvés.

Recueillis par une unité du 6^{ème} Régiment de Hussards, ils sont fêtés et nourris au point d'en être malades.

Ils sont ensuite emmenés en hélicoptère jusqu'à Tizi-Ouzou, où des infirmiers les prennent en charge. Après un bon bain, ils reçoivent des pyjamas et passent leur première nuit de liberté, tandis que l'on prévient leur famille.

Après un interrogatoire par des membres de la Sécurité, qui veulent connaître leurs conditions de vie et savoir s'ils ont été maltraités, ils sont enfin mis en route sur la Métropole, en avion.

Après quelques semaines de repos, les militaires seront invités àterminer leur service militaire ! On leur évitera cependant de servir à nouveau en Algérie.



Sur les 28 prisonniers civils et militaires détenus par l'ALN en Grande Kabylie, 16 seulement ont survécu et ont été libérés.

Parmi eux 7 civils : Henri BOURGUE (enlevé le 27.11.1956), Maxime PICARD (enlevé le 10.12.1958), René ROUBY (enlevé le 25.01.1959), Edouard ANTON (enlevé le 09.03.1959), Maurice ROGNIER (enlevé le 13.11.1958), Louis DE ANGELIS (enlevé le 08.11.1958), Camille DUBOIS (enlevé le 07.01.1959).

et 9 militaires : BONNET (8° RSA), DEGAILLANDE (8° RSA), DEVEZA (8° RSA), KOEPEL (27° BCA), SAUVAGE (28° BCA), COSTARD (28° BCA), BENKEO (22° BCA), LEDOUX (408° RA), HERNANDEZ (65° RA).

Ainsi, des 14 prisonniers du 8° RSA, il ne restait que 3 survivants : BONNET, DEGAILLANDE, DEVESA.

Au total,

4 civils sont décédés : Stanislas DABROWSKI (09.08.1958), Jean AZZOPARDI (13.03.1959), Marceau REQUIN (13.03.1959) et Joël CAYE (13.03.1959).

Ainsi que 8 militaires : Jean BONNARGENT (15.08.1958), Michel SUIRE (20 octobre 1958), Albert LEGLISE (fin octobre-début novembre 1958), Pierre ANDREUX (début décembre 1958), Mathurin RIOUAT (fin octobre-début novembre 1958), Michel CHAMPIGNOUX (13.03.1959), Marc COMPTE (début novembre 1958), Louis MONDINO (fin novembre 1958).



Le sort du Lieutenant Olivier DUBOS

Né le 20 août 1923 au Chesnay (Seine et Oise) le Lt Olivier DUBOS s'était engagé pendant la Seconde guerre mondiale, après s'être évadé de France par l'Espagne. Démobilisé à la fin de la guerre et nommé lieutenant de réserve, il avait été rappelé et affecté au 8^o R.S.A. le 18 février 1957, bien que père de trois enfants. Quelques mois après sa capture, Amirouche tenta de l'échanger contre un de ses adjoints capturé par l'armée française, le lieutenant Salhi HOCINE, mais celui-ci fut condamné à mort et exécuté. En représailles, AMIROUCHE fit fusiller le lieutenant DUBOS le 7 juillet 1958. Son corps fut ensuite abandonné, non loin de Bougie, accompagné d'un tract agrafé sur sa capote.

Vaine tentative de délivrance de prisonniers

Pendant cette guerre, peu d'actions furent menées pour tenter de retrouver et de délivrer des prisonniers français. Ce fut pourtant le cas des prisonniers de l'Akfadou.

Le récit qui suit est celui d'un parachutiste du 1^{er} Régiment de Chasseurs parachutistes, qui a raconté cette opération dans son livre de souvenirs : « Parachutiste au 1^{er} R.C.P. »²

Alors que nous étions en repos sur notre base avancée de Tizi-Orly, un ordre nous tira brutalement de notre somnolence. Embarquement d'urgence avec paquetage allégé dans les Sikorski que l'on pouvait déjà apercevoir en approche, leur silhouette caractéristique de monstre bossu, se découpant sur le gris foncé des lourds nuages.

Quatre appareils se présentèrent et se posèrent lourdement. Quelques minutes furent nécessaires à une équipe de maintenance de la base pour compléter le plein de carburant de chacun d'entre eux. Le plein terminé, les largueurs qui se tenaient assis sur un siège de toile à côté de la porte, nous invitèrent par un signe à embarquer.

Courant tête baissée par réflexe en passant sous les pales, huit hommes s'installèrent dans chacun des appareils.

Dès que nous prîmes l'air, la pluie se mit à battre avec force et un vent irrégulier à souffler en violentes rafales. Les hélicos étaient passablement secoués. Nous formions le commando précurseur chargé de sécuriser la zone de poser, car d'autres appareils devaient suivre à quelques minutes de là avec le restant de l'escadron.

Après environ une demi-heure d'un vol extrêmement désagréable, nous fûmes déposés sur un petit plateau que dominaient deux pitons rocheux de faible altitude. Au loin nous pouvions apercevoir, ou plus exactement nous pouvions deviner la mer, difficilement discernable du fait de la tempête. Je situais le lieu dans lequel nous nous trouvions sensiblement à une dizaine de kilomètres à l'est de l'axe fictif reliant le village côtier de Port Gueydon au bourg d'Azazga.

Le terrain fut aussitôt occupé et les voltiges éparpillées pour tenir les hauteurs, l'une d'entre elle aperçut un fellagha qui était déjà loin et s'enfuyait au milieu de la végétation. Une rafale de PM lui fut

² - René SAUVAGE « Parachutiste au 1^{er} RCP » (auto-édition)

octroyée sans autre résultat que de le faire courir encore plus vite. Il répondit à notre tir sans doute par défi, mais sans plus d'efficacité. Le but de cette opération était de cerner et de fouiller ce coin dans lequel une bande détenant des prisonniers français avait été signalée. Hélas le vent redoubla et la pluie s'intensifia.

Un appel radio nous informa que cette tempête aussi inhabituelle que violente interdisait tout autre hélicoptage, les renforts avaient été tenus de faire demi-tour, les pilotes éprouvant les plus grandes difficultés à maintenir leur engin en vol. En conséquence les camarades ne pouvaient et ne pourraient nous rejoindre, nous étions une section face à une probable katiba qui se terrait à peu de distance. En si petit nombre nous ne pouvions envisager, à nous seuls et sans appui aérien efficace, de mener une opération de grande envergure. Nous reçûmes pour consigne d'observer et d'adopter une position défensive en attendant d'autres directives.

L'avion d'observation attendu ne put prendre l'air, le Piper était bien trop léger pour s'aventurer dans de telles bourrasques. Quelques T-6 tentèrent alors de prendre le relais afin de nous renseigner sur les éléments ennemis susceptibles de se trouver dans notre voisinage immédiat et le cas échéant, de nous appuyer de leurs feux.

Malgré la bonne volonté des équipages, les avions durent regagner leur base de Tizi-Ouzou.

Un chasseur T-28, plus communément désigné *Fennec*, arriva afin de les relayer en tournoyant autour de notre position, mais la force du vent lui fit bien vite renoncer à sa mission, tout comme ses prédécesseurs il s'en retourna.

Nous étions désormais seuls et abandonnés face à un nombre inconnu d'adversaires qui devaient très certainement nous épier. Nous étions transis, la pluie n'ayant pas cessé un seul instant. La journée se déroula dans l'immobilité la plus totale. Finalement en fin de soirée nous parvîmes enfin l'ordre de rejoindre une mechta abandonnée, que nous apercevions accrochée à la crête du versant opposé.

A moitié en ruines elle présentait encore un semblant de toiture qui paraissait nous autoriser à passer une nuit, sinon totalement au sec, mais néanmoins abrités du vent. Il nous fallut pour cela traverser le lit d'un oued qui courait au fond de la modeste vallée. Habituellement sa profondeur ne devait pas excéder quelques centimètres.

Pour notre plus grand malheur, l'eau était tombée en véritables trombes, le cours de la rivière s'en était ressenti. Celle-ci grossie par l'orage roulait des flots jaunâtres. Le camarade qui marchait devant moi, glissa et commença à être emporté. Je me précipitai, parvins à le raccrocher par ses brêlages et à le remettre debout. L'eau m'arrivait à la ceinture. Etant plus petit que moi, il trempait jusqu'à mi-poitrine dans ce torrent, d'où ce déséquilibre et cette chute qui aurait pu s'avérer mortelle.

Sur ce point il est à noter qu'en 1955 ou 1956, un peloton de l'Escadron, avait tenté de traverser une rivière en crue, les hommes formaient une chaîne en se cramponnant au ceinturon du précédent. Hélas pour une raison indéterminée un homme lâcha le harnachement du copain.

La chaîne humaine se disloqua et un homme partit, roulé par les flots. Malgré le survol rapide d'un hélicoptère du lit du cours d'eau, son corps ne fut jamais retrouvé. (NDLR – Il s'agit du Sergent René REVIS disparu le 22.03.1956).

Notre position étant connue des fellaghas depuis notre arrivée, il paraissait évident que nous n'avions plus à cacher notre présence. Parvenus dans les ruines de la mechta, après une longue marche, nous jugeâmes utile afin de nous sécher et de nous réchauffer, d'allumer un immense brasier avec tout le combustible qui pouvait nous tomber sous la main, la chaleur nous réconforta et permit à nos vêtements d'évacuer l'eau qui les imbibaient.

Notre chef de section nous confia que notre venue avait sans nul doute apporté une bouffée d'espoir à quelques-uns de nos compatriotes aux mains de l'ennemi, mais cet espoir déçu de par notre inaction devait les plonger dans une immense détresse, car il était certain qu'ils nous avaient vus sans pouvoir nous alerter de leur présence et que contrairement à nous ils devaient errer dans le froid, sans possibilité de se regrouper autour d'un foyer.

Notre coup de commando ayant échoué, les hélicoptères vinrent nous récupérer au matin.

Je précise que ces faits se déroulèrent le 12 mars 1959.

Dans le courant de l'année 2007, je découvris le livre de René ROUBY. A ma grande stupéfaction je découvris au chapitre 8, page 77, le texte suivant :

La veille j'ai voulu épouiller mon tricot de laine et je l'ai laissé dehors pendu à une branche, espérant que la pluie réduirait un peu la vermine qu'il abritait. J'ai gardé avec moi mon pantalon et mon maillot de corps.

« Debout vite...Laissez vos affaires, on part....Vite, vite ! »

Cet ordre crié par le chef est sans appel. Une nouvelle incursion des Français dans le territoire rebelle a lieu en ce moment. Mais cette fois la situation des fellaghas est difficile. Pendant la nuit, l'armée a encerclé le secteur, mettant à profit les conditions météorologiques extrêmement dégradées. Sur nos têtes passent en rase-mottes et en rugissant des T-6, chasseurs à hélices très efficaces au combat et dont les bombardements en piqué sont particulièrement meurtriers.

Sous une pluie glaciale nous courons dans la forêt sans trop savoir où aller. Des coups de feu claquent soudain. Les soldats français sont là tout près. Un fellagha lâche plusieurs rafales de mitraillette, et la course reprend de plus belle à perdre haleine. En ce moment c'est chacun pour soi, inutile de songer à crier ou à se rendre, les soldats nous tireraient dessus comme des lapins sans savoir si nous sommes fellaghas ou prisonniers. Nous dégringolons à toute allure vers l'oued sans nous soucier des gifles et des griffures que nous infligent les broussailles. Les militaires savent que nous sommes dans le coin. Mais pour déloger des hommes aguerris et rusés c'est une autre affaire. Accroupis, allongés sur le sol ou collés contre les rochers, dissimulés dans les taillis nous sommes invisibles.

En face de l'autre côté de la rivière, des soldats ont pris position. Nous les voyons manipuler leurs armes, scruter la rive. Et nous figés sur place, la peur au ventre, abrutis par la pluie, le froid et la fatigue, ne pensons qu'à une chose, une seule mais ô combien vitale. Ne pas faire de bruit. Le face à face avec les soldats durera toute la journée. La pluie a stoppé leur ardeur combative. Eux aussi endurent le déluge, mais ils peuvent bouger. De notre côté c'est l'immobilité absolue. Devant le chasseur à l'affût le gibier fait le mort. Il y va de notre survie. Nous devenons des statues tétanisées. L'eau qui dégouline sur nos corps meurtris semble emporter avec elle le peu de vie qui nous reste. Le froid humide qui nous entoure paralyse nos muscles. Il serait si facile d'arrêter ce supplice en se laissant glisser ou en criant. Mais le regard de nos géoliers est suffisamment explicite : Si tu bouges tu crèves !

Le soir venu les soldats quittent le coin. Nous attendons pour repartir à notre tour et refaire le chemin en direction du camp. La pluie s'est arrêtée, mais de lourds nuages bas ont avancé l'arrivée de la nuit. En file indienne nous progressons. Le repli est stoppé net par l'apparition de leurs, des feux allumés par l'armée nous interdisant tout retour dans notre clairière. Et l'orage éclate terrifiant de puissance que la pluie et le vent transforment en tempête...

Si nous avions su que de pauvres gars, se trouvaient si près de nous, entourés seulement d'une vingtaine de fellas, il est certain que nous serions allés à leur secours, mais nous ignorions hélas deux choses : Le lieu de leur détention et la quantité d'ennemis qui nous faisaient face, certains parlant de l'effectif d'une katiba soit plus d'une centaine de fellaghas.



Coup de main sur le poste d'El Ouricia

La garnison d'EL OURICIA (relevant du sous-quartier de MAHOUANE, Quartier d'AIN ABESSA, Secteur de SETIF) est chargée de la sécurité de l'agglomération, située à une douzaine de kilomètres de Sétif et comportant environ 960 personnes (dont familles F.S.E.).

La garnison, fournie par le 43^{ème} Régiment d'Infanterie, comprend un poste de commandement (5 hommes dont un officier), une section (31 hommes dont 11 FSNA) et une antenne SAS (1 officier, 1 moniteur civil et 6 moghaznis)

La section n'est installée dans le poste que depuis le 28 février, suite à la décision de relever la section précédente en raison de contacts suspects entre la population FSNA et les militaires FSNA

La garnison est répartie en deux postes : le poste Ouest, comprenant le PC et 15 hommes et le poste Nord-Est, comprenant 11 hommes

L'ensemble est en liaison radio (AN/GRCg) par vacation horaire avec le PC du Sous-quartier.

De nuit, le dispositif de surveillance est assuré par un gradé de quart au PC et une sentinelle dans chaque poste et à la SAS

Le tour de faction est organisé de manière qu'il y ait simultanément une sentinelle FSE et une sentinelle FSNA. Les armes sont enchaînées et les clefs conservées au PC.

Malgré la nuit, une certaine activité règne dans le poste, car les FSNA sont autorisés à prendre un repas vers 1 h 30, en raison du jeûne du ramadan.

Le coup de main se produit vers 2 h 10, d'abord sur le poste Ouest, investi par environ 25 rebelles, bénéficiant de la complicité de trois soldats FSNA qui ouvrent les portes. Le chef de poste et 7 soldats FSE, ainsi que 2 soldats FSNA sont capturés et emmenés, sans un coup de feu.

Un second élément d'une vingtaine de rebelles attaque le poste Nord-Est où ils pénètrent par la cuisine grâce à la complicité d'un soldat FSNA. La sentinelle ayant décelé leur intrusion, ouvre le feu. Les rebelles prennent aussitôt la fuite, non sans emporter des armes, arrachées de leur râtelier.

L'alerte est aussitôt donnée dans l'ensemble du poste, mais il est impossible de joindre le Sous-Quartier en raison de la coupure de la ligne téléphonique. L'alerte est donc donnée directement au PC du Secteur par radio, vers 3 h.

La poursuite et les recherches sont aussitôt déclenchées. Vers 6 h 00, le soldat LECLERCQ, qui a réussi à échapper aux rebelles, parvient à rejoindre le poste et oriente les recherches, au cours desquelles quelques armes, abandonnées au cours de la fuite, sont récupérées.

D'autres renseignements seront obtenus ultérieurement, notamment à la suite de l'interrogatoire de BOUGHARI Ben Ali, l'un des déserteurs, après sa capture le 04 avril 1960 qui précisa que les autres déserteurs étaient BEN AHMED Oukacha, GUEBLI Mohamed, HARMA Tahar, KHELIFA Karfa et qui déclara :

« Après leur capture, les Français étaient surveillés de près. Seul le caporal OUVRY (AUVRAY) avait été attaché car il avait été trouvé porteur d'un poignard camouflé dans son treillis.

Vers 4 heures, nous sommes arrivés à proximité de deux petites mares. Là, SI AMAR a décidé de tuer les Français. Un fellagha dont je ne connais le nom s'est approché du soldat LECLERCQ et lui a demandé de le suivre. Celui-ci a obtempéré et ils se sont éloignés d'une cinquantaine de mètres en direction de la plus grande des mares. Arrivés à une dizaine de mètres de celle-ci, le rebelle a ordonné à LECLERCQ de se dévêtir. Il a obéi, puis soudain, il a lancé un vêtement à la face du rebelle et s'est enfui en direction de EL OURICIA. Le fellagha a tiré un coup de pistolet sur LECLERCQ, qui a disparu dans l'obscurité.

Un autre militaire a tenté de s'enfuir. Il s'est jeté dans la mare et en est sorti sur la berge opposée, où il a été abattu d'une rafale de mitrailleuse.

SI AMAR a alors ordonné d'abattre tous les Européens ensemble. J'ai moi-même abattu le soldat CHOLLEY d'un coup de MAS 36. Tous les Français ont été achevés d'une rafale de P.M.

Un groupe commandé par un sergent-chef, dont j'ignore le nom, est resté sur place pour camoufler les corps, tandis que SI AMAR et son groupe gagnaient la cache où nous avons été capturés. »

Par la suite, des patrouilles retrouveront des corps dans la région du Djebel MEGRISS, au lieu dit "Aïn Sour" et de difficiles enquêtes seront menées pour les identifier :

- 22.06.1960, le corps du soldat MASQUELIN
- 23.06.1960, le corps du soldat CHOLLEY et quelques autres restes humains non identifiables
- 02.08.1961: le corps du soldat PETIT et un autre corps non identifiable

Au total, ce sont donc 5 corps qui ont été retrouvés dans le même secteur.

Il est donc vraisemblable, comme l'a déclaré le déserteur BOUGHARI au cours de son interrogatoire, que les 7 soldats F.S.E. du 43° R.I. ont été exécutés sur place et hâtivement enterrés dans les environs.

Ainsi, dès le 2 avril 1960, le commandement avait eu connaissance de la mort probable de ces 7 militaires, avec confirmation précise le 23 juin pour deux à trois d'entre eux (MASQUELIN et CHOLLEY et un inconnu), à nouveau confirmée le 02.08.1961 par la découverte de deux autres corps (dont celui de PETIT et un inconnu).

Pour autant, cette information n'a pas été portée officiellement à la connaissance des familles des autres soldats non retrouvés ou non identifiés (AUVRAY – BARDET – GUYOT – LEFEBVRE).

Ainsi, le 07 mars 1961, dans une lettre du ministère au Préfet de l'Oise (en réponse à une demande de renseignements concernant le sort du Sergent GUYOT, le rédacteur écrit:

« Pour votre information personnelle, je crois pouvoir préciser que, d'après les résultats de l'interrogatoire de hors-la-loi qui avaient trahi le poste et ont été repris, les soldats capturés dans l'affaire d'EL OURICIA auraient été abattus le soir-même à la suite d'une tentative d'évasion de l'un d'entre eux.

Cependant, en l'absence de preuve formelle et le corps du sergent GUYOT n'ayant pas été retrouvé, il a été estimé préférable de ne pas communiquer ce renseignement à la famille.»

On attendra donc la fin de la guerre, au moment de la "liquidation" des dossiers des disparus, pour engager la procédure de jugement déclaratif de décès, qui prendra effet fin 1963.



Prisonnier de l'ALN

Malgré ses aspects particuliers liés au maintien de l'ordre et l'absence d'un adversaire clairement identifié comme une armée ennemie, la guerre d'Algérie a connu des situations ayant entraîné la capture de prisonniers par l'adversaire.

L'un d'eux fut le caporal-chef Paul BONHOMME, du 27ème Bataillon de Chasseurs Alpains.

Originaire de la région d'Oran (Algérie) où il exerçait la profession d'agriculteur avec ses parents, Paul BONHOMME s'était engagé, en juin 1955, dès qu'il avait eu vingt ans, pour deux ans et avait été affecté au 27° B.C.A. lorsque celui-ci avait été déployé en Kabylie à son arrivée de métropole, en septembre 1955.

Le développement de la rébellion, en particulier dans cette région très montagneuse au climat sévère et d'accès difficile avait en effet nécessité le déploiement d'unités habituées à un tel terrain et, tout naturellement, les bataillons de la 27ème Division d'Infanterie Alpine avaient été désignés pour occuper et quadriller cette région.

Le 27ème Bataillon était alors commandé par le chef de bataillon PASCAL.

Le 30 août 1957, le caporal-chef BONHOMME était parvenu au terme de son contrat et allait être rendu à la vie civile. Il lui fallait, auparavant, subir quelques examens médicaux de routine et, en compagnie de quelques camarades dans la même situation que lui, il s'était rendu à IFFIGHA, au P.C. du Bataillon, en empruntant un convoi mis sur pied et escorté par des éléments de la 4ème Compagnie.

Le convoi, placé sous les ordres du sergent-chef B..., comprenait au total 29 hommes, embarqués dans 2 camions de type G.M.C. et un engin semi-chenillé de type Half-Track, armé d'une mitrailleuse. Les opérations administratives terminées, le convoi quitte IFFIGHA vers 16 h et remonte vers les postes de BOUZEGUEN et de HAOURA pour y déposer les personnels appartenant à la garnison de ces postes.

Vers 17 h 30, entre BOUZEGUEN et HAOURA, le convoi s'engage sur une portion de piste étroite, bordée par de petits murets en pierre. Ignorant les consignes reçues, le chef de convoi ne fait pas mettre pied à terre pour fouiller les abords de cette zone réputée dangereuse. Et, malentendu ou erreur, l'avion de reconnaissance qui accompagnait le convoi depuis son départ, a fait demi-tour à partir de BOUZEGUEN. Le détachement est donc aveugle sur ce terrain difficile.

Soudain, c'est l'attaque ! L'ennemi, solidement embusqué sur une distance d'environ 200m le long de la piste, ouvre le feu sur les trois véhicules, qui sont tous pris sous son tir. Puis, utilisant une technique très pratiquée par les « Viets » en Indochine, les attaquants se ruent à l'assaut des véhicules, en tirant des rafales et en jetant des grenades.

Seul le Half-Track, qui était en tête, parvient à riposter, tandis que les Chasseurs tentent de fuir le feu en se réfugiant dans les fossés ou sous les véhicules. Mais les valides sont peu nombreux car seize hommes ont été touchés dès les premiers tirs, dont le chef de convoi. Ils sont rapidement submergés. En dehors de l'équipage du Half-Track, qui réplique à la mitrailleuse, les quelques survivants ne parviennent pas à riposter.

Le caporal-chef BONHOMME a lui-même raconté, dans une lettre adressée à son père peu après sa capture, comment il a vécu ces instants :

« Les premières rafales d'armes automatiques furent très meurtrières. La puissance de feu dont ils disposaient avait interdit toute riposte de notre part.

Plusieurs soldats furent atteints, certains moururent sur le coup, d'autres grièvement blessés.

Les survivants fuyaient sans opposer la moindre résistance ; tapi à l'intérieur du camion, j'assistai à la fusillade, impuissant, interdit.

Soudain, les hommes de l'armée algérienne firent assaut et, dans un laps de temps très court, je me trouvais prisonnier.

Les maquisards m'intimèrent l'ordre de les suivre. Je croyais que j'allais être abattu sur le champ. »



Prévenu par radio, un élément en alerte se porte immédiatement au secours du détachement, mais les tirs d'artillerie prévus ne peuvent pas être déclenchés, en raison de l'ignorance des positions exactes occupées par les éléments amis, notamment en raison de la mort très rapide du radio du convoi.

L'arrivée des secours surprend les assaillants encore sur les véhicules auxquels ils venaient de donner l'assaut. Le convoi est dégagé et l'heure est au bilan, dramatique.

Les pertes ont été de 5 tués et 11 blessés, dont la plupart ont gagné le poste de HAOURA par leurs propres moyens. Dès que la situation est maîtrisée, on fait le point des effectifs et l'on constate que le caporal-chef BONHOMME manque à l'appel.

Aussitôt, des patrouilles sont envoyées dans toutes les directions pour retrouver le manquant. Dès le lendemain matin, une opération est montée pour rechercher les traces des ravisseurs. La fouille du terrain est entreprise de façon systématique, mais sans résultats. Peu de renseignements sont obtenus dans les villages environnants.

Vers 16 h, les recherches sont interrompues, afin de permettre aux unités de regagner leur base avant la nuit. Elles sont reprises le lendemain et les jours suivants, mais toujours sans aucun indice.

Les premières nouvelles du caporal-chef BONHOMME seront apportées par une série de lettres rédigées un mois plus tard, le 25 septembre 1957. Manifestement rédigées sous le contrôle de ses ravisseurs, ces lettres louent le comportement des soldats de l'A.L.N. parmi lesquels il vit désormais. L'une est adressée à ses parents, afin de leur expliquer les circonstances de sa capture et de les rassurer sur son sort, laissant même espérer une libération prochaine.

La seconde, tapée à la machine et postée à Tizi-Ouzou le 17 septembre, est reçue par le lieutenant commandant sa compagnie.

Une autre lettre, également tapée à la machine, est adressée à un sergent de son unité.

Aucune de ces lettres n'est signée et toutes reprennent des thèmes de propagande du F.L.N. Elles sont analysées par le commissaire chef de la brigade de la police nationale de Tizi-Ouzou, qui conclut que ces lettres s'inspirent des techniques subversives pratiquées en Indochine par le Viet-Minh. Il estime que ces lettres ont été, selon toute vraisemblance, dictées au caporal-chef BONHOMME, « dont les sentiments nationaux ne peuvent être mis en doute ».

La bonne foi de Paul BONHOMME sera toutefois longtemps mise en doute par les autorités militaires, car d'autres documents vont encore parvenir à différents destinataires.

Tout d'abord des lettres à ses camarades, toujours dactylographiées mais signées de sa main. Insistant sur le caractère ingrat de leur travail, elles soulignent leurs souffrances et les peines qu'ils doivent endurer. Elles cherchent à les décourager et à démontrer l'inutilité de leurs efforts.

Quelques renseignements sont obtenus, venant de rebelles capturés au cours d'accrochages.

Le 23 septembre, l'un d'eux le décrit parfaitement et indique qu'il serait entre les mains du Commando de la Région 2, zone III, Wilaya IV. Un autre, capturé en octobre, déclare l'avoir vu au cours du mois de septembre.

Enfin, le 9 novembre, un dénommé RODRIGUEZ PENA Antonio, évadé d'un camp rebelle où il aurait été détenu une quinzaine de jours, déclare y avoir rencontré un soldat français prénommé Paul qui serait le fils d'un européen d'Oran. Il le reconnaît formellement sur des photos qui lui sont montrées :

« Il aurait été gardé dans un trou sous terre pendant un mois après sa capture et aurait été prisonnier depuis deux mois environ. Sa condition physique serait plutôt mauvaise. Il serait tout enflé (probablement par un œdème en raison de la mauvaise nourriture). Il ne serait pas autorisé à laver ses vêtements et n'aurait pas changé de linge depuis deux mois. Il serait attaché en permanence sauf pour manger. Il semblerait faire manque de souplesse vis-à-vis de ses gardiens et il se ferait du tort en contredisant systématiquement ceux-ci dès qu'ils lui adressent la parole. »

Un autre témoignage émanant d'un rebelle capturé prétend, au contraire, que le caporal-chef BONHOMME se serait rallié à la cause de ses geôliers et qu'il leur servirait de secrétaire. Une enquête de gendarmerie conclut même qu'il faisait vraisemblablement partie d'une bande rebelle accrochée lors du contrôle d'un village.

Fin novembre, deux autres documents semblent accréditer cette thèse. Il s'agit d'une lettre adressée à ses « chers copains », découverte en même temps qu'un tract intitulé « Appel aux soldats français », incitant à la désobéissance et à la désertion, selon les termes habituels de propagande du F.L.N.

Placé devant cette incertitude, le général commandant le Corps d'Armée d'Alger ordonne, le 28 décembre 1957, que le caporal-chef BONHOMME soit poursuivi par le Tribunal permanent des Forces armées pour « atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat ». Toutefois, les témoignages de bonne conduite recueillis et l'absence formelle de preuve conduiront à la délivrance d'un non-lieu.

Mais nul n'entendra plus jamais parler du caporal-chef BONHOMME.

En mars 1962, à l'issue de la signature des accords d'Evian, une enquête de la Croix-Rouge Internationale ne parvient pas à obtenir de renseignements sur son cas, ni d'ailleurs sur aucun des autres soldats français capturés par les rebelles au cours de la guerre.

Comme pour tous les autres disparus, un jugement déclaratif de décès sera prononcé le 18 octobre 1963 par le T.G.I. de la Seine et la mention « MORT POUR LA FRANCE » sera attribuée au caporal-chef Paul BONHOMME le 10.12.1964.

Mais ces décisions ne parviendront à la connaissance de la famille BONHOMME que très tardivement car, entretemps, ils ont dû fuir l'Algérie et leur adresse s'est perdue. Ce n'est donc qu'en 2002 que cette famille, dont les parents étaient morts de chagrin, croyant leur fils déserteur, apprirent les mesures administratives prises, sans pouvoir récupérer quoi que ce soit des affaires personnelles laissées par le disparu et perdues depuis longtemps dans la tourmente de l'Histoire.



Le mystère des Abdellys

LES ABDELLYS, c'est le nom d'un petit village situé dans le département de TLEMCEM, où était cantonnée, dans deux granges, la 1^{ère} compagnie du 1^{er} Groupe de Compagnies Nomades d'Algérie (1^{er} GCNA).

Deux mois plus tôt, le 1^{er} septembre 1956, cette compagnie avait infligée de lourdes pertes à une unité rebelle du secteur. Il semble que celle-ci ait tenue à venger ses morts par une action démonstrative.

La garde du cantonnement, constitué par deux granges, était assurée par une sentinelle double comprenant un F.S.E. et un F.S.N.A., (tous deux désignés lors du rapport du soir).

Le gradé de quart, effectuant une ronde vers 22 heures, constate toutefois que le caporal VIGNON, qui est de garde, a permuté avec un soldat F.S.N.A. à la demande de celui-ci.

Effectuant une seconde ronde à minuit, il constate que la sentinelle est un soldat F.S.N.A. qui rend compte qu'il n'y a rien à signaler. (témoignage du sergent Guy GINEUX, gradé de quart)³.

Le chef de section, qui loge dans l'école du village, située à une cinquantaine de mètres du cantonnement, effectue lui-même une ronde vers 23 h 30 et ne constate aucune anomalie.

Le P.C. de la compagnie se trouve à environ 300 mètres, dans une maison du village. Les hommes qui y cantonnent entendent, dans la nuit, vers 1 h 30 du matin, des aboiements pendant environ un quart d'heure avant que le calme ne revienne (témoignage de Claude KERMY)⁴.

Le commandant de compagnie réside dans une maison, dans le village.

La disparition est constatée lors de l'appel du matin par l'adjudant de compagnie, qui se rend sur les lieux à 07 h 00. Il constate que le cantonnement est désert, qu'un très grand désordre règne dans la grange, que toutes les armes ont disparu des râteliers d'arme. Il rend compte au commandant d'unité, qui alerte le commandant de groupe et le commandant du Quartier.

Tandis que des bouclages sont demandés aux unités voisines au nord du poste, des chiens pisteurs sont amenés sur les lieux et des éléments motorisé et blindé sont mis en place, à partir de 11 heures, pour entreprendre des recherches.

Les chiens conduisent, à travers champs, jusqu'à la route goudronnée Les ABDELLYS-TLEMCEM, à environ 8 kms. Fatigués, les chiens perdent la piste, puis semblent la retrouver plus tard, en direction de l'Est.

La fouille du massif Djebel ABIOT, Djebel TABELDAOUD et SEMOUREB est entreprise jusqu'à la nuit, sans résultat.

Quelques jours plus tard, le 23 novembre, le 2^o classe TAGUINE Mohamed, disparu au cours de cette attaque est arrêté aux Abdellys. Il prétend avoir échappé le 19 novembre aux hors-la-loi à l'occasion d'un accrochage avec les forces de l'ordre et explique que le poste a été enlevé grâce à des complicités intérieures de militaires F.S.N.A.

Il raconte aussi que, après leur capture, les militaires, à l'exception des 12 soldats F.S.N.A. complices des rebelles, ont eu les mains attachées avec des cordes et des chèches. Puis ils ont été acheminés vers le Sud, par Bled Tizi, le douar Chouly et l'Oued Méchef où le sergent DEUTZER aurait été égorgé, ainsi que le 2^o classe BEN AMEUR BEN CHEIKH, sur l'ordre du chef rebelle HAOUARI.

³ - in « LES DISPARUS DES ABDELLYS », de Claude HERBIET

⁴ - idem

Passant par la région de Turenne, ils sont arrivés jusqu'à Ras-Asfour, près de la frontière avec le Maroc, où le chef avait l'intention d'emmener ses prisonniers.

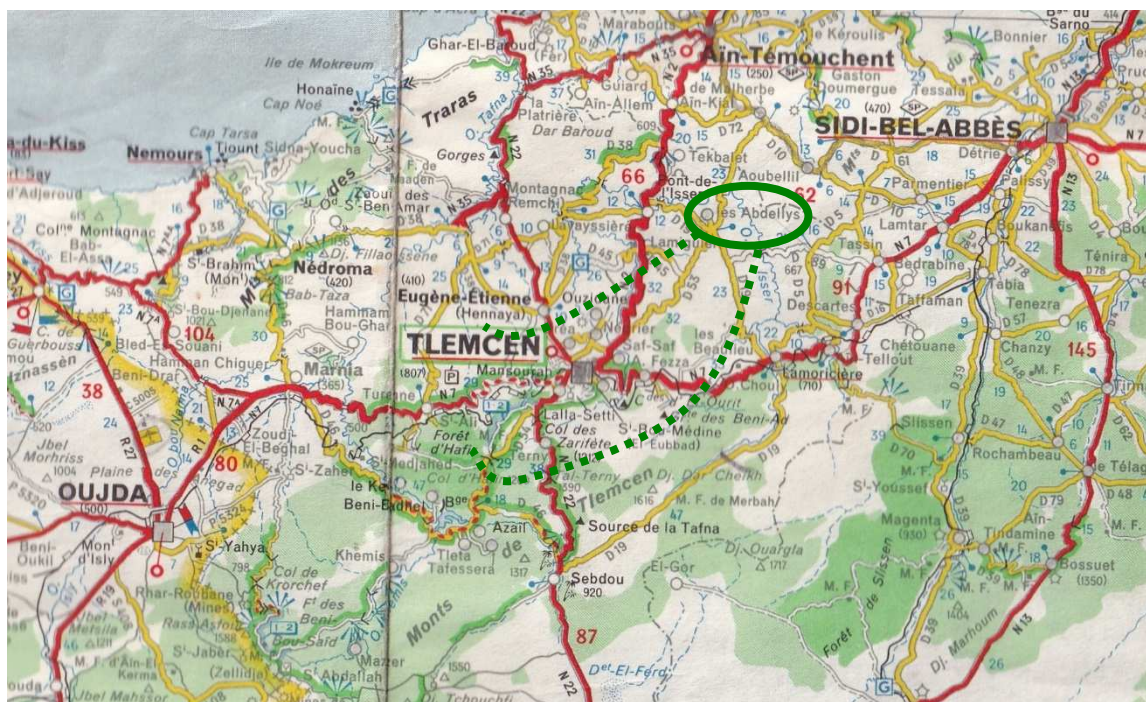
Après avoir tenté de franchir le barrage de barbelés, le groupe, pris à parti par des tirs et craignant d'être encerclé, s'est esquivé et a dû faire demi-tour.

C'est à ce moment-là, après avoir traversé un tunnel dans la région du Keff, que TAGUINE a profité d'un accrochage pour s'enfuir. Les prisonniers étaient alors toujours en vie.

Puis, à la fin du mois de novembre 1956, on apprend, d'après l'interrogatoire de rebelles capturés dans la région de Turenne et la région du douar Chouly, mais n'ayant pas pris part à l'attaque du poste, que l'affaire a été menée par la bande de SI MOKHTAR (secteur V), puis les prisonniers ont ensuite été pris en charge par la bande de SI TAHAR (secteur VI).

Pour gagner le Maroc, la bande aurait suivi, en contournant TLEMCEN par le Sud, l'itinéraire Les Abdellys, douar Chouly, région du Tebdar, région du sud de Ferry, région d'Hafir, région de Turenne. Avec les européens enlevés, il y aurait une douzaine de F.S.N.A. également prisonniers, ce qui laisse supposer que les autres ont fait cause commune avec les rebelles ou ont été éliminés.

Le 1^{er} décembre 1956, dans son n° 14, le journal du F.L.N. « Résistance Algérienne » publie un communiqué relatif aux « 20 militaires Français des Abdellys », relatant qu'ils combattent désormais dans les rangs de l'A.L.N.



Le 4 décembre 1956, dans son émission de 20 h 00 en langue arabe, RADIO-TUNIS reprend le même communiqué, laissant penser que ces militaires sont toujours en vie.

Le 23 décembre 1956, M. BOSSERAY, père d'un disparu, reçoit, comme la plupart des familles, une lettre de son fils datée du 07.11.1956, dans laquelle il se déclare en bonne santé.

Cette lettre est accompagnée d'une lettre du F.L.N. postée à TANGER le 20.12.1956 et émanant de la sous-direction des Centres d'hébergement et prisonniers de guerre de l'A.L.N.

Le rédacteur déclare :

« ...nous avons tenu, en vue de donner tout apaisement aux parents privés de nouvelles à faciliter toute correspondance entre ces derniers et les militaires tombés vivants entre nos mains. »

Certains parents recevront ensuite, de manière régulière, à partir du numéro du 1^{er} décembre 1956 et une dizaine de jours après leur parution, une vingtaine d'exemplaires du journal F.L.N. « Résistance algérienne » ou « El Moujahid ».

Puis, le 15 janvier 1957, le nomade de 1^o classe BELKHEIR Mohamed, l'un des déserteurs au cours de l'attaque du poste des Abdellys, est capturé au sud de Turenne (djebel Kream) et donne des précisions sur la façon dont s'est déroulé l'attaque du poste.

Selon son récit, neuf soldats F.S.N.A., complices, ont commencé par enlever de force la clé du râtelier au sergent DEUTZER, puis ont récupéré les armes et les ont chargées sur des mulets.

Douze rebelles en tenue militaire, aux ordres du chef rebelle SI AHMED, sont ensuite entrés dans la chambre de la 3^{ème} section, ont réveillé les soldats endormis et les ont fait sortir, dans la tenue où ils étaient, plus ou moins habillés et pieds nus. Certains sont même en caleçon.

Puis, après avoir lié les mains dans le dos des 20 soldats F.S.E. et de 13 soldats F.S.N.A., les rebelles entraînent leurs prisonniers à travers les plantations d'oliviers, toute la journée, jusqu'à un oued, où ils se dissimulent pour attendre la nuit.

A la tombée de la nuit, le chef SI AHMED fait retirer les vêtements militaires de ceux qui en possèdent et leur fait distribuer des vêtements civils et des espadrilles.

Après avoir mangé, le groupe reprend sa route, passant près d'Aïn-El-Hout (3 kms SE d'EUGENE ETIENNE), jusqu'à la fin de la nuit. Dissimulé dans la forêt, le groupe y passe la journée du 2 novembre, avant de se scinder en deux éléments :

- les 20 prisonniers F.S.E., escortés par SI AHMED, prennent la direction d'Oujda (Maroc)
- les 13 prisonniers F.S.N.A. dans une autre direction.

Circulent ensuite des informations de provenance diverse localisant les prisonniers au Maroc.

Le 15 janvier 1957, un informateur de la 30^o D.I., indique que les 20 militaires F.S.E. seraient restés quelques jours à Oujda avant d'être acheminés vers le sud de la province d'Oujda.

Le 1^{er} avril 1957, un article du journal LE FIGARO affirme que 51 prisonniers civils et militaires seraient détenus dans un camp de prisonniers aux confins algéro-marocains et, parmi les noms de disparus, cite ceux des Abdellys.

Le 15 avril 1957, des parents adressent une lettre à leur député expliquant que l'un des captifs a écrit pour dire qu'ils se trouvaient prisonniers au Maroc.

Le 17 mai 1957, le nomade de 2^o classe S.N.P. DJILLALI, disparu aux Abdellys, se rend, avec son arme, dans le sous-secteur de SEBDOU. Il déclare avoir vécu pendant quinze jours avec une vingtaine d'européens capturés lors de l'attaque du poste et qui seraient détenus aux environs d'Oujda.

Puis plus rien, pendant cinquante ans.

Le dossier rebondit lorsque, en janvier 2007, M. Claude HERBIET entre en possession d'un document intitulé « Etat de filiation des P.G. ennemis capturés le 1^{er} novembre 1956 ». D'un format 21 x 29,7 cm, le document comporte un tableau nettement tracé et est écrit d'une écriture fine, lisible et appliquée. Y sont mentionnés les noms des 20 soldats F.S.E. capturés aux Abdellys, avec divers renseignements d'identité, dont l'adresse des personnes à prévenir en cas d'accident.

Ce document a été transmis via un correspondant français vivant en Algérie et le lieutenant algérien Mohamed BENDJEBBAR, par le capitaine Abdallah ARDAOUI (décédé en 2003), ancien combattant FLN, devenu officier de l'ALN et ayant participé au coup de mai contre les Abdellys

On apprend aussi, par une information reçue d'Algérie, de la part d'un membre du F.L.N., les conditions dans lesquelles s'est déroulée l'attaque des ABDELLYS :

« La marche d'approche fut commencée à minuit. L'élément d'appui fut mis en route, le groupe d'assaut était en disposition de combat. Les routes menant au poste étaient verrouillées.

A 0 h 30, le signal fut donné par une lampe électrique et l'assaut fut déclenché à l'arme blanche. Nos combattants s'introduisirent alors à l'intérieur de la garnison malgré les lampadaires qui nuisaient à notre action. Les premiers à être maîtrisés furent les gradés. Dès leur capture, ils nous remirent les clés de l'armement enchaîné dans leur râtelier.

Les soldats ennemis, loin de se défendre, se cachaient sous leur lit, d'autres au contraire faisaient semblant de dormir et refusaient de s'éveiller malgré les coups de bottes. Puis ce sont les soldats qui sont ligotés un à un après avoir été tirés de leur « plumar » et mis en surveillance du groupe chargé des prisonniers. A remarquer que tous avaient des grenades à portée de main. L'armement et le matériel furent aussitôt transportés à l'extérieur par le groupe de transport chargé du matériel. Les soldats prisonniers étaient tous en slip et pieds nus. A noter le degré de combativité des forces ennemies ! L'attaque de cette garnison prit fin à 3 heures.

Les prisonniers, au nombre de 34, dont 20 européens et 14 musulmans furent également emmenés avec nous. Malgré les péripéties du voyage qui dura une semaine, nous parvînmes à les présenter au chef de secteur.

Nous avons, à maintes reprises, manifesté notre désir de voir ces prisonniers arrivés à destination. Mais, hélas ! les ordres sont les ordres et il faut les exécuter. Un petit accrochage qui eût lieu à quelques kilomètres du lieu où nous nous trouvions a été la cause de leur exécution. »

Grâce aux relations entretenues avec des associations d'anciens combattants, des témoignages sur le lieu de cette exécution purent être recueillis et des recherches furent entreprises sur place, avec l'aide des autorités algériennes.

Mais ces recherches n'aboutirent à aucun résultat.

Les corps de disparus des Abdellys attendent toujours leur sépulture.

En 2015, une stèle fut érigée à leur mémoire au cimetière du Père Lachaise, à Paris, en présence du secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants.



Le cas **BOUCHEMAL** un dossier exemplaire

Le lieutenant Raymond **BOUCHEMAL** a été porté disparu le 5 juin 1958, à l'issue d'un accrochage dans la région de Tessala (Constantinois).

C'est, à plusieurs titres, un cas emblématique du dossier des militaires portés disparus en Algérie.

Tout d'abord parce qu'il s'agit d'un officier chef d'une Section Administrative Spéciale (S.A.S.), dont la mission était d'apporter structures administratives, scolarité, soins médicaux, aides diverses et protection à la population d'un village. Mission civilo-militaire que l'on pourrait qualifier aujourd'hui d'humanitaire. Même si, pour remplir cette mission, il était nécessaire de disposer d'un élément armé, le « maghzen », constitué de moghaznis, supplétifs à mi-chemin entre gardes-champêtres et agents de police.

Emblématique également parce que cet officier avait un beau passé militaire, qui avait débuté, en 1944, par un engagement dans la Résistance, dans les maquis de l'Aube, pour lequel il avait reçu la croix de guerre 39-45. Puis, après avoir suivi les cours de l'Ecole Militaire InterArmes à Coëtquidan, puis de l'Ecole des Transmissions de Montargis, dont il était sorti aspirant, il avait effectué la campagne d'Indochine, où il avait reçu des félicitations du général de Lattre. Peu de temps après le début de la guerre d'Algérie, il avait, à sa demande, été placé à la disposition du service des Affaires Algériennes, qui lui avait confié, après un stage de formation, la responsabilité de la S.A.S. de TESSALA, dans le Constantinois.

Emblématique enfin, parce que le lieutenant **BOUCHEMAL**, né le 4 mars 1922 à Digne (Basses Alpes) d'un père d'origine algérienne et d'une jeune femme originaire de la région était représentatif de deux cultures, bien qu'il ne soit pas musulman. Il parlait couramment l'arabe.

Depuis qu'il avait été affecté à Tessala, en juin 1956, le lieutenant **BOUCHEMAL** s'était pleinement donné à sa mission, ralliant la population après avoir gagné la confiance de ses administrés auxquels il apportait, par son action, le maximum de bien-être et de paix dans cette région en guerre. Parcourant sans cesse son secteur, à la tête de son Maghzen à cheval et en compagnie d'un médecin, il s'attachait à manifester partout la présence française. Comme beaucoup de ses camarades affectés à la même mission, il était devenu l'ennemi juré des rebelles, qui lui avaient déjà tendu une embuscade en février 1957, dont il avait réchappé avec brio, faisant preuve de belles qualités de combattant.

Le 5 juin 1958, il se trouvait à la tête de son maghzen, désigné pour accompagner une opération de contrôle du terrain menée par des unités de la région, lorsque, ayant pris en chasse un groupe de rebelles qui s'enfuyaient dans la montagne, il fut pris à partie par un important élément fortement armé. Le combat fut acharné de part et d'autre, dans un terrain boisé et particulièrement difficile. Rapidement coupé des autres unités, puis encerclé par l'adversaire, le maghzen subit de fortes pertes, dont le sergent-chef **TASSERY**, adjoint du lieutenant **Bouchemal** qui fut bientôt contraint de se rendre pour épargner la vie des hommes qui étaient restés auprès de lui, dont le gendarme **GIRAULT**, détaché de la brigade de **ROUACHED**.

A partir de ce moment, ce que l'on sait du lieutenant **BOUCHEMAL** repose sur des déclarations de prisonniers ou des renseignements recueillis auprès de la population.

Sa femme, **Odette BOUCHEMAL**, qui vivait dans l'Aube, à **SAINT-MESMIN**, reçut, par la voie de la préfecture, le traditionnel message annonçant, avec toute la sécheresse administrative de ce genre de document, la disparition de son mari :

- PRIMO : prévenir Mme Odette BOUCHEMAL, à ST-MESMIN
- SECUNDO : disparition du Lieutenant BOUCHEMAL Raymond
- TERTIO : disparu en opérations, enlevé par les rebelles,
- QUARTO : 5 juin 1958, région TASSALA
- QUINTO : chefs et camarades partagent l'épreuve de la famille
- SEXTO : Lettre du chef de corps à famille suit.

La lettre annoncée, datée du 25 juin, arrive début juillet, près d'un mois après... Elle est signée par son supérieur hiérarchique, qui donne un maximum d'informations à Mme BOUCHEMAL, avec laquelle il entretiendra ensuite une correspondance pour la tenir au courant.

Mais en fait, aucun renseignement n'est certain et personne ne sait vraiment ce qu'est devenu le lieutenant BOUCHEMAL, pas plus que le gendarme GIRAULT, disparu avec lui. A propos de celui-ci, quelques indications parviendront au commandement sur la localisation supposée de son corps, mais sans résultat.

Pour le lieutenant, promu capitaine à la date du 1^{er} juillet suite à une proposition d'avancement antérieure à sa disparition, les témoignages divergent. Il semblerait qu'après sa capture, il ait été emmené de village en village pour être présenté à la population et soumis à des interrogatoires publics, afin de démontrer l'impuissance de l'armée française.

Entre-temps, fin 1958, Mme BOUCHEMAL écrit au général de Gaulle, alors chef du gouvernement, en espérant qu'il pourra intervenir dans les recherches.

La machine administrative, qui ignore ce dossier, se met alors en route, pour tenter de reconstituer l'affaire, car le nom de BOUCHEMAL ne figure pas sur les listes qu'elle détient.... Sans doute parce qu'étant affecté aux Affaires Algériennes, il dépendait, à ce titre, du ministère de l'Intérieur.

C'est l'occasion d'échanges de notes entre différents services du ministère, qui considère que les affaires anciennes sont à classer purement et simplement, sans suite, sort réservé à la lettre de Mme Bouchemal.

Des informations existent pourtant.

Ainsi, une note du 28 août 1958, émanant du 2^{ème} Bureau du Corps d'armée de Constantine fait état d'une émission de radio Tunis en langue arabe ayant annoncé l'exécution du lieutenant Bouchemal, condamné après avoir été accusé d'avoir fait procéder à la castration de 160 hommes dans la tribu dont il avait la charge.

Mais cette information ne sera jamais communiquée à Mme Bouchemal, qui conserve donc toujours l'espoir de revoir son mari, jusqu'à la fin de la guerre.

Finalement, Mme BOUCHEMAL n'apprendra le décès présumé de son mari qu'en avril 1963 lorsque le ministère des Armées, ayant enclenché la procédure de jugement déclaratif de décès, l'en informera, en faisant valoir que les éléments en possession du ministère ont conduit à cette décision.

Mme BOUCHEMAL demande aussitôt que l'on veuille bien lui fournir copie des documents ayant permis d'aboutir à cette conclusion. Elle reçoit, par une lettre datée du 21 novembre 1963, la réponse suivante :

« J'ai le regret de vous informer que la réglementation en vigueur ne m'autorise pas à vous communiquer de telles pièces.

Mais il m'est permis de vous faire connaître que ces documents comportent les résultats des différentes enquêtes effectuées pour retrouver le capitaine BOUCHEMAL, et révèlent que cet officier aurait été jugé par un tribunal du F.L.N. condamné à mort et exécuté.

Etant donné la nature de cette information et en l'absence de tout signe de vie de la part de votre mari, mon Département a estimé devoir faire engager la procédure de déclaration judiciaire de son décès. »

Et quand Mme BOUCHEMAL insiste pour connaître au moins la date présumée de ce décès, on la renvoie, par un nouveau courrier, à une lettre qu'elle avait reçue de son chef hiérarchique, qui lui disait que l'on avait vu le capitaine BOUCHEMAL dans un village, entre avril et juin 1959..... alors que l'annonce de son exécution avait été faite en août 1958, soit près d'un an plus tôt.

Déclarée administrativement veuve, Mme BOUCHEMAL n'eut alors de cesse de retrouver la dépouille de son mari pour lui donner une sépulture digne. Ce combat de longue haleine, mené avec l'aide notamment, du Groupe de recherches des Français d'Algérie disparus et de l'Union Nationale des Combattants, aboutit, en 2008, à un résultat qui lui redonna espoir. Elle a obtenu, par un informateur algérien, des renseignements sur le lieu d'inhumation présumée du corps de son mari.

Au même moment, à la suite de la visite du président de la République en Algérie, au cours de laquelle le problème de la recherche des corps des disparus fut évoqué, les autorités algériennes se déclarent favorables à cette démarche.

À l'issue de cette annonce, deux cas furent alors soumis aux autorités algériennes : celui du capitaine Bouchemal et celui des 22 appelés français du contingent disparus aux Abdellys.

Après l'accord des autorités algériennes, les autorités locales précisèrent un lieu de sépulture, qui aurait été indiqué par certains moudjahidin, témoins de la mort du capitaine.

Sur ces indications, une mission de recherche sur le terrain fut menée le 5 mai 2009 par le colonel attaché de Défense de l'Ambassade de France et le directeur du Service des anciens combattants.

Malgré les moyens très importants et la collaboration apportés par les autorités

Algériennes (piste refaite pour faciliter l'approche, mise en campagne d'une compagnie de l'Armée nationale populaire pour la sécurisation de la zone, déplacement du directeur de l'établissement central des Pompes funèbres et des cimetières de la Wilaya d'Alger, implication personnelle du Wali (préfet) de Jijel, etc.) les fouilles menées sur le lieu d'inhumation présumé restèrent vaines. Le caractère précaire de la première tombe, le temps passé et la présence d'une faune sauvage importante dans la région peuvent expliquer ces résultats négatifs, dont madame Odette Bouchemal fut alors avisée.

Quelques mois plus tard, en septembre 2009, un ancien combattant de l'indépendance, qui avait guidé les premières recherches fit savoir que des fouilles complémentaires menées à titre personnel, 2 ou 3 mètres en dessous de l'endroit déjà exploré, lui avaient permis de mettre au jour des restes humains.

Mais une nouvelle demande de fouille auprès des autorités algériennes ne reçut aucune réponse.

Madame Bouchemal, tenue informée de ces démarches, connut à nouveau une vive déception, car les déclarations du moudjahid ayant guidé les premières recherches avaient réveillé en elle l'espoir d'aboutir enfin. Elle retourna donc une seconde fois en Algérie, en 2010, à titre personnel, mais, en l'absence d'autorisation des autorités algériennes, ne put effectuer aucune recherche.

Quelques bribes d'information, provenant de sources locales, lui parvinrent encore en 2011, mais sans aucune certitude sur leur authenticité, d'autant plus que certains essayaient de tirer profit de la situation.

Mme BOUCHEMAL est décédée en février 2021, à l'âge de 95 ans, sans avoir obtenu de réponse à une quête et un combat pour la vérité qui ont duré plus de 60 ans.



Les Inconnus de MANSOURA

Dans la matinée du 5 septembre 1958, la 10^{ème} compagnie du 3/57^{ème} Régiment d'Infanterie, qui occupe le poste d'ERBEA, à quelques kilomètres de MANSOURA (département de SETIF), envoie un convoi vers le PC du bataillon, stationné à Mansoura, pour procéder au ravitaillement du poste.

Le convoi, sous les ordres du capitaine BERGOUGNAN comprend 45 hommes, un half-track, une jeep et trois camions (un Chevrolet et deux G.M.C.)

Sur le chemin du retour, vers 14 h, alors que le convoi s'engage dans un col où la piste est encaissée, tous les véhicules sont pris sous un feu intense et à bout portant, par des éléments rebelles embusqués de part et d'autre de la route.

Immédiatement, de nombreux soldats sont blessés et tués, dont le capitaine, grièvement touché à l'abdomen.

L'un des véhicules, touché par un projectile dans son réservoir, prend feu.

Puis les rebelles se lancent à l'assaut pour récupérer l'armement, tout en achevant les blessés.

Entendant les tirs, le chef d'un poste voisin (gare de M'Zita) intervient aussitôt avec sa section et des éléments du 4^{ème} Zouaves et permet de sauver les derniers blessés ainsi qu'une partie de l'armement.

Lorsqu'il fut possible de dresser le bilan des pertes et d'identifier les corps, souvent mutilés, on décompta 13 tués et 8 blessés, tandis qu'il manquait à l'appel 7 gradés et soldats :

COMPTE Marc (56/2B), 2^{ème} classe qui sera exécuté en captivité, COUTURE François (56/2B), 1^{ère} classe, DJEBLI Djillali (56/2C), 1^{ère} classe, DUPRE Roger (56/2A), 1^{ère} classe, HAMMADI Ramdane (57/2C), 2^{ème} classe, PERCEREAU Bernard (56/2A), 1^{ère} classe et STORNI Charles (56/2C), caporal-chef.

Par la suite, des témoins assurèrent avoir vu COUTURE et COMPTE emmenés par les rebelles et, plus tard, on apprit d'un prisonnier que PERCEREAU avait également été reconnu en captivité.

Des décombres du véhicule incendié, on retira quatre corps, entièrement carbonisés et mêlés, dont l'identification ne fut pas possible. Mais, si l'on donne foi aux témoignages recueillis sur les trois précédents, le décompte des pertes permet de penser qu'il pourrait s'agir des quatre autres disparus : DJEBLI, DUPRE, HAMMADI et STORNI.

Les quatre corps non identifiés furent inhumés, de manière anonyme, au cimetière de MANSOURA.

Il y a quelques années, au cours d'un voyage d'anciens combattants, des personnes ont trouvé dans le cimetière de MANSOURA, quatre tombes abandonnées et non identifiées.

Nul ne sait ce qu'elles sont advenues.



Quand l'ALN utilisait ses prisonniers comme otages

Le soldat René DECOURTEIX est l'un des trois militaires français prisonniers du F.L.N. et fusillés par celui-ci en 1958.

Outre son impact sur la situation politique en France à travers les événements du 13 mai 1958, le cas de ces trois soldats français illustre les ambiguïtés de cette guerre au cours de laquelle les prisonniers français ont plus souvent été traités en otages qu'en prisonniers de guerre.

Prisonniers et disparus de la guerre d'Algérie sont souvent confondus. Au-delà des définitions juridiques qui encadrent ces deux termes, la confusion tient essentiellement au fait que, le plus souvent, les prisonniers sont devenus des disparus, dans la mesure où très peu de militaires français capturés par le FLN durant la guerre sont revenus de captivité.

Au niveau des intentions, la politique de l'ALN était pourtant parfaite.

« L'ALN déclare dans la plateforme de la Soummam que la guerre doit être menée dans le respect des conventions sur le traitement des ennemis. Elle recommande aux soldats musulmans le respect des lois de la guerre en référence aux accords de Genève de 1949 qui condamnent les exécutions sommaires, les tortures, les traitements humiliants ou dégradants et exigent le traitement humain des civils, blessés ou prisonniers »⁵

Dans la réalité de leur application, les directives de l'ALN concernant le traitement des prisonniers sont divergentes et révèlent un manque d'unité dans le commandement, d'une part entre la stratégie politique du FLN et la réalité du terrain de l'ALN et d'autre part, dans les wilayas, entre les différents commandements territoriaux de l'ALN. Sur le terrain en effet, les prisonniers ne présentent, à part la fugitive fierté de leur capture, aucun intérêt et constituent même, dans un contexte de guerre subversive, un lourd handicap pour leurs gardiens.

Etant donné l'indispensable et permanente mobilité de ses unités, l'ALN ne dispose pas, en effet, de structure carcérale organisée pouvant accueillir les prisonniers. La tentation est donc grande, dans le feu de l'action, de supprimer tous ceux qui, dans un contexte de guerre normale, auraient pu avoir une chance d'en réchapper à la suite d'une capture. Ici, on achèvera souvent les blessés, intransportables, et on éliminera les captifs dès que leur présence risque de nuire à la sécurité de l'élément qui les détient.

Ces exécutions revêtent tantôt un caractère fortuit, dû par exemple à la pression des forces de l'ordre, menaçant un groupe rebelle, tantôt un caractère plus délibéré, comme en témoigne cette directive, aux termes ambigus, de la wilaya 3 en 1957 :

« Prenez soin des prisonniers européens de l'armée française, endoctrinez-les pour leur inculquer l'esprit de notre révolution. Vous leur présenterez des hommes qui les convaincront du point de vue culturel et politique.
Vous veillerez à ce qu'ils soient soustraits aux regards des civils et des djounoud (sauf ceux commis à leur garde). Vous soumettrez ces derniers à un interrogatoire pour en tirer tous renseignements.
Vous les ferez comparaître devant un tribunal militaire et vous les exécuterez. »

⁵ - « L'Armée de libération nationale face à l'armée française » (Dalila Ait El Djoudi, Colloque Lyon juin 2006)

Mais quand cela est possible, une vision plus politique des choses consiste à utiliser les prisonniers pour soutenir l'action du FLN.

Des prisonniers au service de la propagande du F.L.N.

L'un des objectifs dans l'utilisation des prisonniers français est ainsi de servir la propagande destinée à l'opinion publique internationale. Il s'agit par exemple d'utiliser les témoignages d'appelés ayant été, après leur capture, contraints de séjourner au sein de l'ALN. Leurs témoignages sont alors envoyés à leurs proches, que l'on incite à intervenir auprès des médias et responsables politiques pour défendre la cause des rebelles. Ces témoignages connaissent aussi parfois une plus large diffusion, en étant publiés dans le journal *El-Moudjahid*.

C'est, par exemple, le cas des quatre soldats du 23^{ème} R.I., capturés en janvier 1958 à la frontière tunisienne, en face de Sakiet Sidi Youssef : JACOB, MORALES, RELEA et VIALARON. Ces quatre prisonniers seront libérés plusieurs mois plus tard, après avoir été l'objet de démonstrations vis-à-vis de la Croix-Rouge Internationale et de représentants de la presse étrangère. Ceux-ci pourront les rencontrer sur le terrain, et on leur fera croire qu'il s'agit du territoire algérien. Le reportage sera relayé par Paris-Match. Après leur capture, puis leur présentation, qui démontre la puissance du F.L.N., leur libération permet ensuite à celui-ci d'affirmer son autorité politique, en montrant sa clémence.

Ces mesures de clémence sont cependant elles-mêmes instrumentalisées, afin de maintenir la pression sur les autorités françaises. Les libérations sont en effet effectuées par petits groupes, en faisant savoir (ou pas) qu'il reste encore des prisonniers captifs. C'est ainsi que Maurice LANFROY, victime d'un chantage contre la vie du chef rebelle BEN CHERIF, demeurera seul, durant trois mois, après avoir vu libérer ses compagnons de captivité.

Cette clémence est néanmoins parfois réelle, en s'appuyant sur des motifs religieux, comme ces prisonniers libérés à la veille du Ramadan, en signe de générosité.

Mais les prisonniers sont également utilisés pour appeler l'attention de l'opinion internationale lorsque le problème algérien est évoqué à l'O.N.U. Ce sera par exemple, le cas des soldats Alain TOUREN (70^o C.R.D.) et Jean-Pierre ANCEL (8^o C.R.D.) qui seront libérés le 4 décembre 1959, dans la région de Teniet-El-Had, après un mois de captivité, afin d'alimenter une propagande favorable à leurs ravisseurs.

Des prisonniers devenus instruments de représailles

Les prisonniers sont aussi éventuellement **utilisés comme un moyen de chantage** :

« Il est très utile de faire, autant que faire se peut des prisonniers et par tracts informer la France et son armée que nous exécuterons des prisonniers chaque fois que des fidayines seront exécutés.»⁶

Ainsi, lorsque des terroristes sont condamnés à mort et exécutés par la justice française, les prisonniers deviennent **des instruments de représailles**, allant jusqu'à leur exécution pure et simple, revendiquée alors comme expression de la vengeance populaire.

⁶ - Circulaire de la wilaya 4 (septembre 1957)

Ce sera notamment le cas du lieutenant DUBOS, du 8^{ème} R.S.A., capturé avec une dizaine de spahis lors de la prise de son poste, à Larouane, le 4 février 1958. Il sera exécuté cinq mois plus tard. Son corps déposé à proximité d'un poste français porte, agrafé sur sa capote, un tract du chef rebelle AMIROUCHE, revendiquant son exécution, effectuée en représailles de celle de SAHLI Hocine, l'un de ses principaux adjoints : « Œil pour œil, dent pour dent, c'est la loi du talion » proclamait ce texte assez éloigné des principes de la Convention de Genève.

Cette forme de « loi du talion » s'appliquera également au cas des trois fusillés du 30 avril 1958, vraisemblablement exécutés, malgré le camouflage d'une condamnation qui se donne les apparences de la justice, en réponse au passage à la guillotine de trois terroristes exécutés à Alger quelques jours auparavant.

Les prisonniers français peuvent enfin **servir de monnaie d'échange** comme l'atteste une lettre adressée par l'A.L.N. aux parents d'un prisonnier :

« Nous vous proposons d'échanger Bernard⁷ contre trois de nos prisonniers chez les colonialistes [...]. Nous avons proposé aux supérieurs de Bernard pour l'échanger nous sommes restés sans réponse. Pourquoi ? »

Parfois aussi, la justification de la mort de prisonniers ne revêt un aspect pseudo-juridique que pour dissimuler une mort délibérée ou accidentelle de ces prisonniers.

La mort accidentelle de certains prisonniers, des suites de maladie ou des mauvais traitements et des mauvaises conditions de vie pendant leur captivité, est alors volontairement exploitée pour délivrer un message politique de portée plus générale, en accusant les intéressés de crimes ayant entraîné une demande de condamnation du peuple.

Des prisonniers traités différemment

Dans leur comportement vis-à-vis de leurs prisonniers, les rebelles adoptent une attitude sélective, en nuancant le traitement qui leur est réservé selon leur statut militaire.

Ainsi, les soldats français de souche nord-africaine (FSNA), après avoir été immédiatement séparés de leurs camarades de souche européenne, sont dans le meilleur des cas, invités à rejoindre les rangs de la rébellion, sinon sommairement exécutés comme traîtres.

Le choix n'est d'ailleurs pas offert aux harkis, systématiquement exécutés, souvent après de violents traitements destinés à dissuader d'autres ralliements à la France.

Pour cette raison, certains déserteurs ayant volontairement rejoints les rangs de l'ALN se rendront aux forces de l'ordre, après quelques mois dans les rangs rebelles, écoeurés par le traitement réservé à leurs coreligionnaires et malgré la menace bien réelle dont ils avaient parfaitement conscience, pour en avoir été témoins, voire acteurs.

Quant aux FSE, trois catégories sont l'objet de traitements différenciés : les cadres d'active, les appelés du contingent et les légionnaires.

Les légionnaires, selon l'unité à laquelle ils appartiennent et selon leur attitude, sont soit éliminés sans ménagement, soit incorporés comme instructeurs dans les rangs de l'ALN extérieure (Maroc et Tunisie), soit enfin libérés dans leurs pays d'origine pour leur permettre

7 - Il s'agit du lieutenant Bernard LOUIS de la Compagnie méhariste de l'Erg oriental, capturé le 18 novembre 1955 au cours d'une embuscade tendue par l'ALN sur la route de la palmeraie de Seiar (Constantinois). Extrait de la lettre adressée par l'A.L.N. le 25 novembre 1955 au père du disparu.

d'échapper à la justice militaire française sous l'accusation de désertion. Ils sont aussi invités à écrire à leurs camarades pour les inciter à la désertion.

Ce sera également le cas des jeunes appelés capturés, à qui l'on fera écrire des lettres justifiant la lutte des combattants du FLN et incitant à la désertion.

D'une manière générale, les appelés seront en effet ménagés, lorsque la situation le permet, pour servir la propagande du FLN auprès de la population métropolitaine, particulièrement soucieuse du sort de ses enfants engagés dans cet affrontement anticolonialiste.

Le machiavélisme lié à cette forme de conflit va même jusqu'à faire croire à la capture de militaires français. Telle famille métropolitaine reçoit ainsi un jour une lettre d'un responsable de l'ALN annonçant la capture de leur fils, avec un certain nombre de détails ne laissant aucun doute sur l'identité de l'intéressé. Renseignements aussitôt pris auprès du chef militaire du captif, il s'avère que le soldat est bien présent à son unité, mais qu'il a perdu son portefeuille quelques semaines auparavant. Ce sont les documents contenus dans celui-ci qui ont permis aux rebelles d'identifier la famille et de lui adresser un courrier l'incitant à agir pour sauvegarder la vie du jeune appelé.

Quant aux cadres d'active, ils seront le plus souvent exécutés, après avoir été utilisés pour démontrer la puissance militaire de l'ALN, sous forme d'exhibitions devant les populations, incitées à faire justice elles-mêmes et, ainsi, à devenir complices de ces exécutions.

Au terme de la guerre, sur près de 300 prisonniers avérés comme tels, c'est-à-dire ayant donné des preuves de vie ou ayant été revendiqués par l'ALN, un peu moins d'une centaine auront la vie sauve et seront libérés, soit un pourcentage de morts d'environ 70%, extrêmement élevé par rapports à d'autres conflits.

A la fin de la guerre, le G.P.R.A.⁸, rejetant les « déclarations d'Evian », ne libérera d'ailleurs que douze prisonniers français, dont les quatre derniers après une vigoureuse intervention du gouvernement français et l'arrêt de la libération des prisonniers algériens. Faisant alors la démonstration de son impuissance et de sa mauvaise foi, il justifia ce faible nombre de libérations par son impossibilité à connaître la situation dans les différentes wilayas.

Quant aux autres, leurs corps ne furent jamais ni rendus, ni même localisés.

Des prisonniers transformés en otages

Le cas le plus extrême de cette gestion des prisonniers-otages est celui des trois militaires français dont l'ALN annonce, le 9 mai 1958, l'exécution, par un communiqué repris le lendemain par Le Figaro:

« Le Commandement Militaire de l'Armée de Libération Nationale communique que, le 25 avril 1958, le tribunal spécial de l'Armée de Libération Nationale siégeant sur le territoire national, a condamné à mort pour tortures, viol et assassinat contre la population civile de la mechta Ramel Souk, région de La Calle, trois militaires français. La sentence a été exécutée le 30 avril 1958, à l'aube. »

Le sergent Robert RICHOMME, le soldat René DECOURTEIX et le cavalier Jacques FEUILLEBOIS viennent de servir de prétexte à la propagande du FLN au moment où celui-ci, qui a perdu, en 1957, la bataille d'Alger et qui vient de connaître une véritable déroute lors de

⁸ - Gouvernement provisoire de la république algérienne

la bataille des frontières en avril 1958, lance une offensive diplomatique sur la scène internationale pour obtenir sa reconnaissance.



Photo Associated Press

Capturés 18 mois plus tôt lors de la destruction d'une patrouille à proximité de la frontière tunisienne, ils ont été emmenés en Tunisie et incarcérés dans une prison mise à la disposition de l'ALN par l'armée tunisienne. Après avoir donné des preuves de leur vie par un courrier adressé à leur famille, ils ont également été l'objet d'un reportage diffusé auprès de la presse américaine (voir photo ci-dessus) pour apporter la preuve de la capacité de l'ALN à capturer et détenir des soldats de la puissance coloniale. Malgré cette publicité, la Croix Rouge Internationale n'a cependant jamais pu avoir accès à eux pour s'assurer de leurs conditions de détention.

Et après une année de silence, la sentence est tombée, provoquant, indirectement d'ailleurs, le 13 mai 1958, à Alger, la chute de la IV^{ème} République et l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle.



Les disparus du 5 juillet 1962 à Oran

A partir du cessez-le-feu du 19 mars 1962, l'Algérie fut livrée à une situation proche de l'anarchie administrative, en raison de la remise du pouvoir à un « Exécutif provisoire » qui ne possédait aucune autorité réelle ni sur le F.L.N., ni sur l'A.L.N.

Cette absence d'autorité, qui s'accompagnait d'une compétition acharnée, au sein du F.L.N., pour le pouvoir, entraîna une situation d'insécurité totale pour la population et en particulier pour les Français de souche européenne et pour leurs partisans indigènes. La lutte désespérée de l'O.A.S., avec ses excès, s'inscrivit dans ce contexte.

Quant au F.L.N., à partir du 17 avril 1962, il décréta, selon le professeur Jean MONNERET, un « terrorisme silencieux » qui, sans rompre ouvertement le cessez-le-feu, entraîna une vague d'enlèvements contre les Européens et contre ceux qui les avaient aidés. Cette forme de terrorisme, qui avait pour but de créer un climat de terreur afin de pousser les Européens à l'exil, atteint un niveau qui n'avait jamais été atteint durant toute la guerre.

Le point culminant de cette action fut atteint le 5 juillet 1962, à Oran, le jour-même où l'Algérie accédait à l'indépendance.

« Les premiers rapt sont signalés vers 12 h 10 ; une centaine d'Européens sont dirigés vers Ville-Nouvelle, le quartier musulman du centre. D'autres rapt ont lieu avenue de Sidi-Chami. Entre 12 h et 12 h 30, la Poste principale est envahie, les fonctionnaires présents sont égorgés (une trentaine de personnes), hommes et femmes sont enlevés, contraints de se déplacer à genoux.

A 13 h 15, des Zouaves signalent de nombreux enlèvements d'Européens, rue du Lieutenant Dahan et dans le secteur du Cinéma Rex (rue de Tlemcen). D'autres sont signalés un peu partout. Les hommes de l'A.L.N. quadrillent la ville. Ils enlèvent des personnes et les regroupent. C'est ainsi qu'ils conduisent des Européens en cortège au commissariat central ou vers le Petit-Lac (quartier musulman). Certains de ces prisonniers sont tués en chemin. D'autres sont sauvés par des musulmans. ...

Si tous les témoignages confirment les insoutenables scènes de massacre, l'ampleur de celui-ci est très difficile à estimer.»

Les études les plus récentes évaluent ces disparitions à plusieurs centaines de personnes. Parmi celles-ci, se trouvaient plusieurs militaires français, car l'Algérie était malheureusement rentrée, depuis que l'armée française avait baissé les armes, le 19 mars 1962, dans un cycle où même l'uniforme français, qui avait rarement suscité des attentats individuels pendant la guerre, ne protégeait plus ceux qui le portaient.

Le soldat de 1^{ère} classe Jack DELABRIERE, de la 666^{ème} Compagnie de Gestion de Parc fut ainsi porté disparu alors que, comme chaque jour, il effectuait, à bord de sa 2 CV militaire, le circuit de ramassage de cadres civils et militaires logeant en ville.

Parti pour cette tournée le 5 juillet à 14 h 10, suivant l'itinéraire prévu (La Sénia, Avenue de Sidi-Chami, Cité Perret et retour par le même itinéraire) il n'est pas rentré à l'heure prévue pour son retour (14 h 45). Aucun renseignement ne put être obtenu dans les jours suivants.

On en sait un peu plus sur les conditions de la disparition de l'**adjudant-chef Alfred GUILLEM**, qui appartenait au Service de la Préparation Militaire en Algérie.

Devant être prochainement muté à Paris, il préparait son déménagement. C'est ainsi que le 5 juillet, accompagnée de sa fille, âgée de 15 ans, il avait tenté de se rendre au District de Transit d'Oran, à bord de son véhicule personnel, une 2 CV Citroën, pour y régler les questions relatives au déménagement de son mobilier. Conformément aux consignes données, il était revêtu de son uniforme militaire (avec béret rouge).

En raison de l'attroupement massif qui l'empêchait d'accéder à cet établissement, il avait dû renoncer à son projet. Il se préparait donc à rejoindre son domicile situé dans la Cité Protin (réservée aux familles de militaires, en empruntant le boulevard Joffre et l'avenue de Tlemcen).

Mais le passage n'était plus libre et des coups de feu éclataient déjà tout le long de l'itinéraire qu'il se proposait d'emprunter. Il décida alors de se réfugier chez son frère, demeurant 41 rue du Fondouk, dans un quartier à forte densité européenne.

Poursuivi par une Aronde verte à bord de laquelle se trouvaient des musulmans en armes, son véhicule fut mitraillé à plusieurs reprises et obligé de s'arrêter à proximité du domicile de son frère, bloqué contre le trottoir par l'Aronde qui avait réussi à le dépasser.

Les occupants de l'Aronde étaient suivis d'une foule évaluée à une centaine de personnes et composée d'hommes et de femmes armés de couteaux et de gourdins.

En tête de cette foule, marchaient des éléments de l'A.L.N. (en tenue léopard) et de la force de l'ordre (tenue kakie).

L'adjudant-chef GUILLEM fut contraint, sous menace, de sortir de son véhicule.

Un musulman de l'Aronde lui arracha alors ses décorations, ses insignes de grade et le frappa violemment à coups de pied dans le ventre.

Un soldat de l'A.L.N. le brutalisa à son tour. La fille de l'adjudant-chef se précipita sur l'agresseur et le mordit au bras.

Avec beaucoup de détermination, un membre de la Force Publique s'interposa et prit sous sa protection l'adjudant-chef GUILLEM que l'on vit partir dans une 4 CV Renault vers le centre de la ville, tandis que la jeune fille, sur l'ordre de son père, courait se réfugier chez son oncle, demeurant à proximité.

Son frère Sauveur se rendit aussitôt au Commissariat central pour obtenir la libération de son frère. Il fut lui-même arrêté, frappé au visage et menacé de mort. Il ne dut son salut qu'à l'intervention du lieutenant-colonel Directeur du recrutement d'Oran qui réussit à faire libérer du Commissariat Central son personnel civil et environ 300 européens arrêtés par les Services de sécurité musulmane.

Au cours de son interpellation, Sauveur GUILLEM fut témoin de nombreuses scènes de violence sur des personnes déjà grièvement blessées (œil arraché, intestins apparents).

Les recherches entreprises par le commandant de détachement, notamment auprès du Commissariat Central, demeurèrent sans résultat, le nom de l'adjudant-chef GUILLEM n'apparaissant ni sur les contrôles de la Police, ni sur les listes de morts déposés à la morgue. Il ne fut pas possible non plus de le reconnaître sur les photos des personnes affreusement mutilées et non identifiées.

Ses papiers d'identité, à l'exclusion de son portefeuille, ont été remis à son épouse quelques jours après, par un inspecteur de la Sûreté Générale.

Le maréchal-des-logis-major Jacques NOUGE, maréchal ferrant de la 128^{ème} compagnie muletière, n'eut pas plus de chance.

Le 5 juillet 1962, vers 12 h 30, il fut enlevé à son domicile, 1 rue de Tlemcen, alors qu'il déjeunait avec son épouse et des deux enfants. Emmené, suivant les déclarations de cette dernière, par des éléments de l'A.L.N., il ne devait plus être retrouvé. Il était arrivé le matin même à Oran, pour assister au départ de sa famille pour la métropole.

Toutes les recherches entreprises devaient rester vaines. La disparition était signalée dans l'après-midi au 2^{ème} Bureau du Corps d'Armée, à la Gendarmerie, à tous les commissariats de police, des démarches entreprises auprès des responsables de l'A.L.N. de la « Ville Nouvelle », les hôpitaux, cliniques et morgues étaient visités dans les jours qui suivent, toujours sans résultat.

Quant au **soldat Maurice CASSIS**, on pense qu'il a également disparu, le même jour, aux alentours de la gare d'Oran. Provenant de l'Ecole Militaire de KOLEA, il bénéficiait d'une permission pour se rendre dans sa famille à Oran et avait pris le train pour cette ville, à Blida le 5 juillet à 08 h. Personne n'entendra plus jamais parler de lui. En réponse aux questions de sa famille, l'autorité militaire répondit, deux ans après : *« la seule explication possible de cette disparition repose sur le fait que le voyage de Maurice CASSIS à ORAN se situe à une époque où cette ville se trouvait livrée aux exactions d'éléments incontrôlés du F.L.N. Il y a donc lieu de présumer que, en arrivant à destination, le soldat CASSIS a été enlevé par un groupe de ces éléments. »*

Les sergents Henri CORBIER et Jean-Claude GARDIN, chargés des approvisionnements de la Base Aérienne de LA SENIA, avaient reçu l'ordre de se rendre le 5 juillet à Oran pour y effectuer des achats ont également disparus dans des conditions inconnues et les recherches entreprises dès le lendemain par les services de sécurité de la base n'ont pas abouties.

Dans le cas du **soldat Jean-Pierre DESSOLA**, on ne sait rien. Pied-noir effectuant son service militaire en France, il avait obtenu une permission de 15 jours pour se rendre chez ses parents ; qui habitaient Oran. Arrivé le 20 juin, il devait se présenter à l'embarquement pour le retour le 9 juillet.

Selon les témoignages recueillis, il aurait été enlevé, avec un ami civil, Roger SANCHEZ, alors qu'il circulait en véhicule avec l'épouse de celui-ci et son bébé.

Un an plus tard, l'autorité militaire classait le dossier en écrivant à la famille : *« Il y a tout lieu de présumer que l'enlèvement de votre fils a été opéré par l'une de ces bandes incontrôlées du F.L.N. qui sillonnaient la région d'Oran à une époque où l'implantation de l'A.L.N. régulière n'était pas encore réalisée. Il ne faut donc pas se dissimuler l'importance des obstacles qui se dressent devant les enquêteurs. »*



Otage du FLN

Capturé avec le Maréchal des logis GOUGET, le brigadier-chef LANFROY vécut la plus longue captivité de cette guerre (1039 jours)



Parmi tous les dossiers étranges de la guerre d'Algérie, celui des otages (au sens antique du terme) LANFROY et BENCHERIF est caractéristique de la situation particulière des prisonniers français aux mains du F.L.N., qui les considéraient plus comme des otages que comme des prisonniers de guerre au sens de la Convention de Genève.

Les acteurs de ce cas particulier sont d'une part, le brigadier Maurice LANFROY du 30^{ème} Régiment de Dragons, capturé en même temps de que deux autres soldats, le 13 juillet 1959 et d'autre part le commandant de l'A.L.N. Ahmed BENCHERIF, ancien sous-lieutenant français, déserteur et rallié au F.L.N.⁹ Condamné à mort, Ahmed BENCHERIF, n'est cependant pas exécuté et il se voit transféré en France pour être incarcéré à la

prison de la Santé.

Ce traitement spécifique résulte en fait d'un chantage exercé par le F.L.N. qui avait menacé, à la suite de cette condamnation, d'exécuter un soldat français prisonnier au Maroc, le brigadier Maurice LANFROY.

Ce cas, totalement oublié par les autorités françaises après le 19 mars et la libération de BENCHERIF, avait heureusement été rappelé par le Sénateur Bernard LAFAY, qui avait interpellé à ce sujet, lors d'une séance du Sénat, le 8 mai 1962, le ministre d'Etat chargé des Affaires Algériennes, Louis JOXE.

Voici le contenu de cette intervention, publiée au Journal Officiel :

« Le 13 juillet 1959, aux environs de ICH, le brigadier Maurice Lanfroy, les soldats Marcel Braun et Henri Carat, du 30^o dragons, sont capturés au cours d'une reconnaissance par une bande de l'A. L. N. qui les emmène en territoire marocain.

Notre collègue, M. Jean Degraeve, député de la Marne, d'où est originaire le brigadier Lanfroy, alerte le 8 août 1959 le ministère des affaires étrangères. Celui-ci fait savoir, le 16 octobre 1959, que notre ambassadeur à Rabat a attiré « l'attention du Gouvernement marocain sur le caractère inadmissible de la détention » des trois militaires français, demandant qu'ils soient « relâchés sans délai », démarche appuyée par la Croix-Rouge internationale.

Le 31 décembre 1959 les soldats Braun et Garat sont libérés et remis à Rabat à la Croix-Rouge internationale. Le brigadier Lanfroy, lui, reste captif de l'A. L. N.

D'autres interventions pressantes de notre ambassadeur, en février et en mars 1960, pour le faire libérer restent sans effet, les autorités marocaines prétendant qu'aucun prisonnier français n'est détenu sur leur territoire.

⁹ - Dans la nuit du 27 au 28 juillet 1957, le sous-lieutenant Ahmed BEN CHERIF du 9^{ème} Bataillon de Tirailleurs Algériens déserte, après avoir, avec l'aide de quelques tirailleurs complices et également déserteurs, égorgé 15 militaires (7 européens et 8 nord-africains) de sa section, dont il emporte les armes.

Cet exploit et sa formation militaire lui valent d'accéder rapidement au grade de commandant dans les rangs de l'A.L.N. qui lui confie le commandement de la Mintaka TENES-MILIANA en Wilaya IV. En 1958, il rejoint l'armée des frontières au Maroc.

Le 23 octobre 1960, le commandant BEN CHERIF est capturé par l'armée française sur le territoire algérien, dans la région de Sour El Ghoziane.

Il comparaît pour désertion avec emport d'armes et assassinat devant le tribunal militaire de MEDEA qui le condamne à mort.

En août 1960, le ministère des affaires étrangères, informé de source sérieuse du danger de mort qui menace le brigadier Lanfroy, objet de prétendues poursuites judiciaires, fait part de ses inquiétudes graves au comité international de la Croix-Rouge. Il lui demande d'assurer la protection de la vie de notre compatriote.

Nouvelle alerte en décembre 1960 où le ministère des affaires étrangères, apprenant que le brigadier Maurice Lanfroy est une fois de plus menacé d'exécution, demande à notre ambassadeur à Rabat d'intervenir de nouveau auprès de la Croix-Rouge internationale et des autorités marocaines.

Pendant cette période d'août à décembre 1960, des pourparlers ont eu lieu par l'entremise du Gouvernement marocain entre notre ambassade et l'A. L. N.

Quelle était la proposition de l'A. L. N. ? Elle était prête à renoncer à l'exécution du brigadier Maurice Lanfroy en échange de la promesse des autorités françaises de ne pas exécuter Ben Chérif.



Qui était Ben Chérif ? Il s'agit du sous-lieutenant Ben Chérif, déserteur de l'armée française, passé au FLN fin 1957 avec une partie de la section qu'il commandait dans la région d'Aumale, après avoir égorgé une dizaine de ses hommes, musulmans et européens, qui refusaient de le suivre. Investi d'un commandement dans l'A. L. N., Ben Chérif avait été repris par nos troupes en 1960 et condamné à mort par le tribunal militaire d'Alger.

En janvier 1961 le F. L. N. et les autorités françaises responsables tombent d'accord : ni le brigadier Lanfroy, ni Ben Chérif ne seront exécutés.

Jusqu'en mars 1962, d'ailleurs, il semble apparemment que le brigadier Lanfroy ait reçu les colis et les messages envoyés par le délégué à Rabat de la Croix-Rouge internationale qui d'ailleurs n'a

jamais pu voir le prisonnier, colis et messages transmis donc par l'intermédiaire dit délégué à Rabat du Croissant rouge algérien.

Les accords d'Evian ont été signés le 18 mars dernier.

Le G. P. R. A. a alors demandé la libération d'un certain nombre de condamnés à mort et avec insistance celle de Ben Chérif. Celui-ci a été libéré en avril. Mais le brigadier Lanfroy n'a pas été libéré ; il n'a même pas fait parvenir des nouvelles directes.

Il n'y a qu'une conclusion à ce récit : dans les quarante-huit heures, le brigadier Lanfroy doit être rendu à l'affection des siens.

Monsieur le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes, j'en aurai bientôt terminé en vous demandant de prendre toutes vos responsabilités. Vous les avez prises il y a un instant et je vous en remercie, mais je les préciserai.

Le 2 mai, l'état-major de l'A. L. N. a diffusé un communiqué incroyable— vous l'avez signalé tout à l'heure — auquel j'ai déjà fait allusion. Il était dit, vous l'avez rappelé, que « sous réserve de quelques cas isolés, toujours possibles », l'A. L. N. ne détient plus de prisonniers, que la controverse soulevée en France à ce sujet est un faux problème susceptible de passionner l'opinion à propos d'une question qui a été clairement exposée aux négociateurs français lors des entretiens d'Evian ».

Vous venez de nous donner un formel démenti à cette déclaration.

Nous prenons acte, monsieur le ministre d'Etat.

Néanmoins, le 18 mars, à Evian, vous avez apposé votre signature au bas d'un accord sur le cessez-le-feu. Je ne relirai pas l'article 11 dont le Sénat a eu connaissance. Mais il est inconcevable qu'avant de signer cet article vous n'ayez pas demandé à vos interlocuteurs, à leurs conseillers militaires de l'ALN, alors présents, combien de prisonniers français étaient encore détenus par l'ALN. Si vous avez posé la question, que vous ont répondu les représentants du G. P. R. A. ? »

Le brigadier LANFROY a eu la chance que le sénateur LAFAY ait eu le courage d'attirer l'attention sur son cas, ce qui lui a permis de retrouver la liberté le 16 mai 1962, après presque trois années de captivité (1039 jours), dans l'oubli le plus total.



L'odyssée d'un captif

Cet article, publié par l'ECHO d'ALGER en 1959, a été trouvé dans les archives du Service Historique de la Défense (GR 1 H 2480). Il relate les conditions de la captivité d'un soldat français capturé au combat. Outre cette description, recueillie à chaud, ce texte présente l'intérêt de faire mention du sort réservé aux musulmans qui servaient la France. Il s'agit ici de trois goumiers, membres du commando Dorade du 1/23^e Régiment d'artillerie.

On notera aussi que, durant sa captivité, les parents d'André GELOS reçurent une lettre de sa part, avec des cachets du FLN, expliquant la qualité de leur détention. Les captifs furent aussi invités à enregistrer un message à la gloire des rebelles, destiné à leurs familles.

Enfin, au cours de ce récit, on apprend le sort réservé à Valéry GUILLEMONT, capturé en compagnie d'André GELOS.

André GELOS était tombé aux mains des rebelles sur les flancs du Djebel Dira, le 17 mars 1959. Il avait été pris lors d'une meurtrière embuscade, après une courageuse mais vaine résistance.

Pendant deux mois, avec son infortuné compagnon Valéry GUILLEMONT, André GELOS a suivi les hors-la-loi dans leurs incessants déplacements. Enchaîné comme un condamné à mort en sursis.

A l'hôpital Ries, de Medéa, le 1^{ère} classe GELOS du 1/23^e R.A., se remet doucement de ses blessures multiples. Il a retrouvé le sourire, un bon lit, des soins attentifs et l'espoir de revoir bientôt les siens. Mais il sait bien que jamais, le temps n'effacera le souvenir de sa tragique aventure.

C'était un peu avant le printemps, au crépuscule d'une journée qui avait été épuisante. André GELOS, grand gaillard, solidement charpenté, le cheveu blond et la moustache à la Gengis Khan, regagnait avec sa section le camp d'Oued-Djenane où stationnait son unité. Le commando de chasse Dorade, pour lequel il avait été volontaire.

La patrouille s'était avérée fructueuse : dans la région du Djebel Dira, à l'intérieur d'une véritable dechra, on avait trouvé d'intéressants documents. Sur le chemin du retour, GELOS commentait avec son inimitable accent des Basses-Pyrénées, les découvertes de l'après-midi.

Il songeait avec délices au lit de toile qui l'attendait à 10 km de ce terrain accidenté, truffé de rochers et d'arbustes.

C'est alors que la fusillade éclata. Les rebelles tenaient les hauteurs. Ils dirigeaient un feu d'enfer sur les soldats qui s'éparpillaient en tous sens, se jetant à plat-ventre dans les fossés et les buissons. GELOS, planqué dans un oued, déchargeait sa mitraillette sur les hors-la-loi qui hurlaient autour de lui.

Il avait perdu le contact avec les autres. La montagne résonnait du sifflement des balles et des cris des blessés. En dévalant la pente, GELOS eut le temps de voir deux de ses compagnons étendus pour toujours sur la piste poussiéreuse qu'ils grimpaient joyeusement quelques minutes auparavant. Cinq hommes avaient été tués aux premiers coups de feu, cinq autres avaient été blessés.

Le fellagha était à 30 m de GELOS. Il ajusta posément et tira. La balle déchira la joue du jeune

soldat qui dégringola en lâchant sa mitraillette. Deux secondes plus tard, deux rebelles se jetaient sur lui et le traînaient rapidement hors de l'accrochage.

Mains liées derrière le dos, le visage en sang, GELOS se retrouva bientôt à 4 km du lieu du combat. Valéry GUILLEMONT et trois autres soldats, des musulmans appelés, étaient également prisonniers.

Conduits dans une dechra, ils reçurent tous les cinq une terrible correction. Les fellaghas les battirent à coups de poings et de pieds jusqu'à ce que des « gradés » arrêtent le massacre ; pour GELOS et GUILLEMONT tout au moins, car pendant les trois jours qui suivirent, les malheureux soldats musulmans subirent un honteux traitement : dans les villages de montagne qu'ils traversaient, les rebelles les faisaient bâtonner, dévêtus et enchaînés sur les places publiques, par de vieilles femmes armées de branches et de cannes.

GELOS apprit beaucoup plus tard que l'un d'entre eux avait réussi à s'évader et à regagner le cantonnement. Les deux autres furent égorgés.

Alors commença pour GELOS et GUILLEMONT une marche de 15 jours à travers les djebels. Escortés par une dizaine de hors-la-loi, ils passèrent, toujours enchaînés, de la wilaya 6 à la wilaya 4.

Dans un gourbi, un officier qui parlait très bien le français les prit en charge. « Nous vous libérerons dès que notre gouvernement nous en donnera l'ordre », leur dit-il. « Nous voulons montrer à la France que nous sommes de combattants et non des sauvages. »

Dans la wilaya 4, les rebelles s'efforçaient de jouer à l'armée régulière. Ils nourrissaient leurs prisonniers à la même gamelle, discutaient avec eux et leur permettaient même d'écouter la radio et de lire les journaux (L'Express, le Journal d'Alger, Le Monde)...quand les nouvelles, toutefois, n'étaient pas catastrophiques pour le FLN.

Les sujets de conversation ne variaient guère : l'indépendance, que les « djounouds » étaient persuadés d'obtenir par les armes, la politique de de GAULLE qu'ils condamnaient et les bilans des forces de l'ordre qu'ils niaient avec force. Par contre, ils donnaient toujours d'extraordinaires chiffres de pertes dans les rangs français. Les geôliers dissimulaient mal leur haine des pilotes. Ils avouaient qu'ils tortureraient à mort celui qui leur tomberait entre les mains.

GELOS et GUILLEMONT n'allaient pas tarder à comprendre les raisons de cette hostilité : chaque fois qu'un avion tournoyait au-dessus du djebel, les rebelles étaient pris d'une peur panique...

Les hors-la-loi n'aimaient pas non plus les « pieds-noirs ». Ils en détenaient un : M. Paul, gardien de prison à Berrouaghia, dont le chef disait pourtant qu'il le libérerait bientôt « parce qu'il n'avait pas fait de mal ». GELOS resta un jour et deux nuits avec M. Paul dans un gourbi. Il n'a jamais su ce que le malheureux était ensuite devenu.

Un jour, ils eurent l'occasion de rencontrer un autre prisonnier : un soldat musulman que les rebelles venaient de capturer. L'homme était dans un état lamentable. Sous les coups, sa tête avait doublé de volume. Il se tenait à peine debout et les hors-la-loi ne lui cachaient pas qu'ils allaient bientôt l'égorger.

« Tu es un sale traître et tu mérites le châtement qui te privera du paradis d'Allah », disaient-ils.

GELOS et GUILLEMONT connurent un petit espoir à l'annonce de la libération des neuf

prisonniers de Kabylie. Ce sera bientôt votre tour, affirmait le chef rebelle.

A l'aube du 21 mai, des coups de feu claquèrent à peu de distance. Les rebelles, depuis la veille, préparaient nerveusement leur retraite vers de nouvelles caches. Un commando avait accroché une partie de la katiba et le secteur commençait à devenir malsain pour eux. Encerclés de toute part, sur les pentes rocailleuses du Djebel Mongorno, les fellaghas tentaient vainement de sortir du bouclage. 77 devaient être tués, une vingtaine d'autres capturés.

Les six gardiens s'étaient tapis avec leurs prisonniers dans le repli d'un oued. « Vous ne risquez rien, assuraient les rebelles. Suivez-nous pas à pas, nous allons vous tirer de là ». Mais les Français se rapprochaient. Un, puis deux, puis trois, puis quatre gardiens décrochèrent.

GELOS entendait nettement progresser les éclaireurs de la section française qui, sans savoir, se dirigeait vers le petit groupe. Lui et GUILLEMONT, couché un peu plus loin près de son gardien, nourrissaient déjà un fol espoir.

Soudain, le rebelle, accroupi près de GELOS, se leva, épaula et appuya sur la détente de son fusil. Le tirailleur musulman qui marchait en tête s'écroula, blessé. Le hors-la-loi se retourna alors et, sans viser, tira sur GELOS.

Atteint au bras droit, la poitrine labourée par la balle, le prisonnier se jeta désespérément sur l'assassin. Mais celui-ci, plus prompt, se dégagea et tira encore deux fois. Blessé au bras gauche et au genou, GELOS eut la force de taire sa souffrance et de simuler la mort.

Avant de plaquer son visage au sol et tandis que son bourreau s'enfuyait, il vit, à trois mètres de lui, le dernier rebelle abattre froidement GUILLEMONT d'un coup de pistolet en pleine tête.

GELOS attendit un moment avant d'appeler à l'aide.

Un sergent s'approcha, la mitraillette braquée. Méfiant, il lui demanda s'il était rebelle. GELOS déclara que lui et GUILLEMONT étaient des prisonniers.

Dix minutes plus tard, un hélicoptère l'évacuait vers l'hôpital militaire de Médéa où, sur son lit de convalescence, il a reçu les journalistes.

**Article de J. TAOUSSON, envoyé spécial,
publié par l'Echo d'Alger le 11 juin 1959**



Une disparition inexplicquée

La disparition d'un militaire au combat est toujours, pour ses compagnons d'arme comme pour ses proches, un drame incompréhensible, qui suscite d'innombrables questions, souvent sans réponse.

Nous présentons ici le fruit des recherches réalisées par le Major Jacky CHAGNOT, retraité de la Gendarmerie et secrétaire de l'UNC de SAINT NICOLAS DU TERTRE (56).

Outre l'hommage mémoriel qu'il représente, ce document apporte en effet la démonstration que, 60 ans après la disparition d'un homme, les interrogations demeurent, laissant place aux supputations les plus diverses.

En 1955, les émeutes et les attentats commis de l'autre côté de la Méditerranée, laissent indifférents les Français, exceptés ceux qui, comme Alexis Hercelin, s'apprêtent à recevoir "leur convocation" pour la « guerre d'Algérie ».

Comme lui, un million et demi d'appelés du contingent embarquent à Marseille pour Alger. Tous sont contraints de quitter brutalement leur famille et leur métier alors qu'ils ne sont pas encore majeurs, (à l'époque la majorité était acquise à 21 ans).

50 ans ont passé. Si vous posez la question à ceux qui l'on connu, il vous sera répondu :
« Dam ! Il a été tué dans une embuscade en Algérie ! »

Non pas par curiosité, mais par respect pour la mémoire d'Alexis Hercelin et de sa famille, mes voisins, j'ai voulu savoir...

Commencent alors des recherches qui s'avèrent plus complexes que je l'aurais supposé. L'autorité militaire n'est pas bavarde sur ses disparus et encore moins l'Etat. Les seuls contacts sérieux et précis seront ceux de ses camarades du 28^{ème} Régiment de Dragons, 3^{ème} Escadron, qui l'ont connu ou qui sont partis en opération avec lui. Tous ont été coopératifs, soucieux d'apporter leur témoignage avant qu'il ne soit trop tard. Par reconnaissance je les cite tous les six, ainsi que le général Henry-Jean Fournier, président de Soldis Algérie avec lequel j'ai échangé par mail.

Récit de cette triste journée d'avril 1958 au cours de laquelle Alexis Hercelin est enlevé avec ses deux camarades.



Le lundi 14 avril 1958 vers 11 heures, une patrouille du 3^{ème} Escadron appartenant au 28^{ème} Régiment de Dragons quitte son cantonnement stationné dans l'ancienne école de Birbouche (secteur Affreville).

La patrouille, composée d'une quinzaine d'hommes et commandée par les maréchaux des logis-chef Creuzat et Blondel, part en direction de l'Ouled Hellal à Sidi Madjoub, distante d'environ 3 kilomètres du

cantonnement.

Les deux half-tracks (véhicule terrestre blindé équipé de pneumatiques à l'avant et d'un propulseur à chenilles à l'arrière), pouvant transporter chacun jusqu'à 10 combattants en arme, ouvrent et ferment la patrouille. C'est d'ailleurs dans le premier half-track que montent

à l'arrière Alexis HERCELIN ainsi que JABOULAY René et PEREZ Jean qui sont assis à côté de lui. Le deuxième blindé ferme la marche il est piloté par le dragon Richard (contacté lui aussi lors de mes recherches).

Arrivés sur les lieux, les deux véhicules blindés marquent un arrêt, non pas en forêt, mais dans le djebel au milieu des bosquets et de la végétation aride.

Les hommes descendent des engins et progressent à pied. Alexis Hercelin, Jaboulay et Pérez sont envoyés en éclaireurs. Soudain les soldats dispersés essuient des tirs venant du djebel ; c'est le début d'une embuscade tendue par plus de 150 fellaghas. Le feu des armes automatiques est nourri et violent ; il contraint les militaires français en infériorité numérique, à "décrocher" sous les rafales ennemies. Les mitrailleuses des deux half-tracks crépitent mais leurs tirs s'avèrent insuffisants compte tenu de l'ampleur du combat ; plusieurs impacts sur le blindage des half-tracks seront remarqués à leur retour...

Le capitaine Bernabeu, commandant le 3^{ème} Escadron est alerté par radio de l'embuscade; l'engagement est si violent qu'il signale avoir entendu la riposte de son poste de Birbouche. Immédiatement l'officier active des renforts en hommes et en matériels. Un mortier renforce la puissance de tir, l'aviation de chasse est envoyée aussitôt à la recherche de l'ennemi qui s'est volatilisé.

Au cours de l'embuscade, le dragon Lacaze Etienne perd la vie, et les trois éclaireurs, dont Alexis Hercelin, sont enlevés par le FLN.

Le 14 avril 1958 à la descente des couleurs, le capitaine Bernabeu annonce à ses soldats qu'un "accrochage" avec le FLN, dans le secteur de Sidi Madjoub, a causé la mort d'un des leurs, et qu'il y a eu deux blessés graves ainsi que trois militaires postés en éclaireurs enlevés par les rebelles.

Dès le lendemain matin, les reconnaissances reprennent dans le secteur visé la veille, malgré l'exploration minutieuse des bosquets et des rochers qui a duré toute la journée, les trois soldats enlevés restent introuvables.

Le lendemain, 15 avril 1958, une lettre sous cachet du FLN est adressée par Pérez et Jaboulay au capitaine Bernabeu, cette dernière confirme la capture de Jaboulay et de Pérez et requiert le renvoi de leurs « effets civils ». À ma grande surprise, il n'est fait mention nulle part de la capture d'Alexis Hercelin.

Un peu plus tard les parents de Jaboulay et de Pérez recevront une lettre de leur fils visiblement dictée par leurs tortionnaires. Cette pratique était courante de la part du FLN d'adresser un courrier après une capture dans le but de rassurer et de gagner du temps. Le plus souvent les prisonniers capturés étaient torturés et exécutés dans les jours qui suivaient leur enlèvement.

Voici le texte envoyé par Jaboulay le 15 avril 1958 à ses parents :

« Chers parents

Je pense que ça va toujours bien à la maison. Moi je suis prisonnier mais ça va toujours bien. Je suis bien traité et je suis ni blessé ni rien, alors essayez de ne pas vous faire trop de souci pour moi, pas à vous en rendre malade.

Enfin je pense que le travail va toujours bien et que le beau temps est revenu ».

Signé René (Jaboulay)

Madame Giraud mère de Jean Pérez reçoit la lettre suivante, datée du 15 avril 1958:

« Maman je viens avec cette lettre pour te faire savoir de mes nouvelles qui, pour le moment sont bonnes, et je pense qu'à la maison tout va bien. Je dois te dire une chose qui va peut être te chagriner, mais hier, 14 avril nous avons eu un accrochage et nous avons été faits prisonniers par l'ennemi. Je te dirai que nous sommes bien traités, on ne peut pas savoir quand on va être libéré, alors je vais envoyer mes affaires civiles, par les copains de la chambre ».

Ton fils Jeannot

Les deux lettres reçues portaient le sceau du FLN sur le coin gauche du sommet de la lettre. Et à la fin du mois de septembre, madame Giraud recevait un paquet qui contenait, en supplément des affaires civiles, des souvenirs achetés auparavant pour sa mère et sa fiancée. Le 14 mai 1963 les familles des soldats Jaboulay et Pérez reçoivent une nouvelle lettre à entête du Ministère des Armées qui est sans équivoque :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que deux documents provenant de la Wilaya 3 de l'ALN dont le premier porte le numéro 95 en date du 2 mai 1958 et le second portant le numéro 14 daté du 9 mai 1958, précisent qu'il est donné l'ordre de faire passer par les armes les deux prisonniers en question. Un troisième enfin, marqué du numéro 14 daté du 10 mai 1958 à 18 heures, prescrit de marquer l'emplacement de la tombe des prisonniers et de déclarer, en cas d'un éventuel contrôle qu'ils étaient considérés comme criminels de guerre. »

Bien entendu cette dernière consigne n'est pas appliquée et les corps ne seront jamais rendus aux familles. Mais alors, qu'est-il advenu d'Alexis Hercelin enlevé en même temps que ses deux camarades ?

Louis et Ernestine HERCELIN, ses parents, avaient revu Alexis début décembre 1955, lors d'une convalescence de 25 jours accordée à la suite d'une jaunisse. À l'issue de sa guérison, le 27 décembre 1955, il regagne son régiment du Train à Beni-Messous. En juillet 1957 il quitte ce régiment pour rejoindre le 28^{ème} Dragons à Birbouche, secteur d'Orléansville.

La seule permission accordée à Alexis Hercelin en dehors de sa convalescence fut à la Toussaint 1957.

Au cours de celle-ci il aurait dit à ses amis :

« Je pense que je ne vous reverrai pas... je ne vais pas revenir ! »

En 1958, peu de temps après que la nouvelle de l'enlèvement des trois militaires soit "rendu public", des journalistes se pressent au domicile des parents d'Alexis à « la Ville Daniel » à Saint Nicolas du Tertre (maison mitoyenne avec celle de mes grands-parents). Ils sont venus reconforter la famille Hercelin arguant que ses deux camarades ont adressé un récent courrier à leurs parents et que pour Alexis l'espoir subsiste. Rassurés Louis et Ernestine présentent la dernière lettre de leur fils elle porte la date du 12 avril 1958 (deux jours avant sa disparition).

Dans la douleur, les parents apprendront le 17 juin 1963 par décision du Tribunal de Grande Instance de Vannes, que leur fils Alexis jusqu'ici porté disparu est « Mort pour la France ».

La perte de leur unique fils Alexis ne sera jamais effacée, en compensation de cette perte affective, les parents devront se contenter d'une maigre pension...

Alors que s'est-il passé ? Pour quelles raisons sommes-nous restés sans nouvelle du « troisième disparu... » ?

Personne ne le sait aujourd'hui.

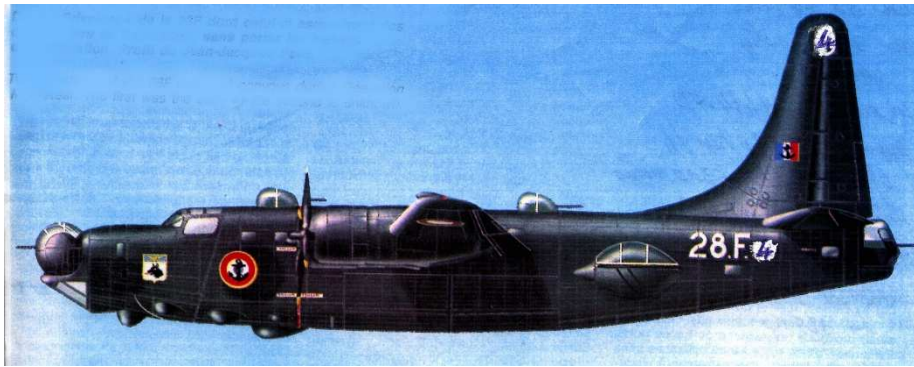


Deux marins disparus à terre

Bien que le théâtre de la guerre d'Algérie ait été essentiellement terrestre, la Marine nationale y a cependant connu également sa part de pertes et de disparitions. Ce fut notamment le cas de l'Enseigne de vaisseau SURET et du Second maître JOSSE, à la suite de l'accident aérien qui détruisit leur appareil, le 21 mai 1957, dans la région de BISKRA. Grâce aux différents comptes rendus sur cette disparition et au récit qu'en a fait Patrick-Charles RENAUD dans son livre « AVIATEURS EN GUERRE en AFN », il est possible de préciser les circonstances de ce tragique accident. Jusqu'à sa mort, survenu en 2020, l'Amiral Léon TURC, témoin de l'événement en tant que commandant de la 28^{ème} Flotille (28 F), a conservé le souvenir des deux disparus.

Voici les faits :

Détaché de la 28^{ème} Flotille stationnée sur la base aéronavale de Karouba, à BIZERTE (Tunisie), pour participer, depuis la base aérienne de TELERGMA, à des missions de surveillance des zones interdites dans les Aurès, le Privateer 28 F4 (PB4Y-2) et son équipage, commandé par l'enseigne de vaisseau SURET, décolle vers 16 heures, le 21 mai 1957, pour effectuer une reconnaissance armée en vue de rechercher et d'éliminer les bandes rebelles



ou les caravanes de trafic d'armes en provenance de Tunisie.

Gros quadrimoteur, le Privateer est un avion américain puissant, fortement armé (six tourelles équipées de mitrailleuses

lourdes de 12,7mm jumelées), capable de surveiller une zone, maritime ou terrestre, pendant de longues heures et d'y intervenir contre des objectifs au sol ou en mer. C'est l'équipage SURET qui a identifié et contribué à arraisonner la cargaison d'armes du cargo Athos, au large d'Oran, en octobre 1956.

Après deux heures de vol infructueux, l'enseigne de vaisseau engage son appareil dans une vallée en réduisant son altitude pour mieux observer le sol. Suivant une piste qui remonte vers une crête éloignée, il décèle et mitraille un groupe au sol préparant manifestement une embuscade. Voulant faire un second passage, l'avion, lourd et peu puissant, franchit péniblement un sommet, sans réaliser que le vrai sommet se trouve derrière. Il se retrouve soudain face à une barrière montagneuse qui semble infranchissable. Pour éviter la crête, le pilote amorce un virage sur sa gauche au cours duquel l'extrémité de l'aile heurte un rocher. L'avion s'abat aussitôt et prend feu en touchant le sol.

Huit hommes restent prisonniers de l'appareil, tandis que les munitions explosent. Quatre autres membres de l'équipage parviennent à s'extraire de la carcasse en feu : l'enseigne SURET et les seconds maîtres JOSSE, GROLLEAU et MONTELEON. Ces deux derniers étant blessés, leurs camarades valides les aident à se déplacer vers une petite grotte située un peu plus loin. Puis SURET retourne à l'appareil et en ramène le maître BORNET, qui a une plaie ouverte à la jambe.

Plus tard, alors qu'ils explorent à nouveau la carcasse, SURET et JOSSE sont surpris, sous les yeux de leurs camarades cachés dans leur abri, par une horde rebelle qui exécutent froidement deux blessés extraits du brasier et se lancent, en tirant, à la poursuite des deux marins valides, qui tentent de leur échapper.

Pendant ce temps, la disparition de l'avion a donné l'alerte et des recherches sont entreprises. Dans la nuit, l'épave, qui brûle encore, est repérée, sur le Djebel Ahmar Khaddou, mais demeure inaccessible. Survolés par des T6 ayant décollé à l'aube de BISKRA, les survivants sortent prudemment de leur cache pour se signaler. L'un des appareils, en rase-motte, leur jette sa trousse de survie.

Un long moment plus tard, un hélicoptère Bell se pose sur les lieux du drame et embarque GROLLEAU et BORNET, tandis que MONTELEON, blessé à la jambe, reste seul, avec une carabine U.S. et un gilet pare-balles. Les heures lui paraissent longues jusqu'à l'arrivée d'un commando hélicoptéré du 9^o R.C.P. qui vient récupérer le survivant, le matériel sensible et les morts.

Certains corps sont retrouvés, rangés sur le dos à proximité de l'épave, presque totalement dénudés. L'un deux avec ses épaulettes disposées en croix sur sa poitrine. Ils ont été achevés avec leur propre poignard. Leurs corps, roulés dans leur parachute, sont ramenés à Biskra, où l'aumônier les bénit avant leur rapatriement sur la base de BIZERTE.

Le lieutenant de vaisseau TURC, commandant de la 28^e Flotille, hélicoptéré sur place avec les secours, veut partir à la recherche des disparus. Mais il en est dissuadé par les responsables de l'opération de secours, qui font valoir les difficultés du terrain, l'avance prise par les rebelles et le faible effectif de troupe disponible pour se lancer dans une telle poursuite.

On apprendra par la suite que l'enseigne de vaisseau SURET et le second maître JOSSE ont été capturés par la bande d'un certain OUSSIFI Ahmed. Les recherches se poursuivront, sans succès, pendant une année. On découvrira notamment une photo de madame JOSSE, dans une grotte, plus de six mois après l'accident.

Un an après, l'interrogatoire d'un déserteur du F.L.N., auquel assistera le lieutenant de vaisseau TURC, laissera penser que les deux prisonniers sont encore vivants et détenus par un dénommé AMIMINE. Aussitôt, le lieutenant de vaisseau TURC, en compagnie du commandant de la Flotille d'Hélicoptères Marine de Biskra, effectue un vol dans la région où se trouverait le PC d'Amimine. Il renouvelle son vol avec un Privateer, à très basse altitude, pour signifier aux rebelles qu'ils sont repérés. Mais sans résultat.

D'autres renseignements obtenus auprès de ralliés ou de prisonniers seront souvent contradictoires et incomplets sur le sort des prisonniers. Plus personne n'entendra jamais parler d'eux. Ils font désormais partie des militaires portés disparus en Algérie.

Les familles portent seules le poids de la disparition. Le frère de René JOSSE apportera, en 2008, le témoignage suivant :

« La Marine a été très avare de renseignements.

Ma mère, qui a perdu mon père au même moment, décédé accidentellement, a dû se battre seule ; les événements d'Algérie n'étant pas considérés comme guerre, nous avons aussi dû batailler ferme avec la mairie de PLOUHA pour que le nom de mon frère figure sur la stèle du monument aux morts. »



KINTZLER

Germaine, Elisa

née le 24.03.1911 à Ivry-sur-Seine (94)

de Pierre KINTZLER et de Elisabeth MARION

S.P.M.F.A.T. 4° Cat.

Mle 52 758 01835



engagée 2 ans le 10.01.1952 (Campagne d'Indochine)

mutée le 27.04.1959 au Service Interarmées d'Action sociale

Circonstances de la disparition

Unité d'appartenance : Action sociale des Forces armées

Lieu de stationnement : détachée au Secteur social du Camp Morand à Boghari

Date de la disparition : 23 février 1962

Lieu de la disparition : entre Paul Cazelles et Boghari

Au moment de sa disparition, l'intéressé était en mission

Disparue avec DENOS Yves et RONZI Serge

La disparition est survenue dans les circonstances suivantes :

- Le 23 février 1962, à 17 heures, alors qu'elle était en mission, la SPFAT KINTZLER Germaine, accompagnée de deux brigadiers (DENOS Yves et RONZI Serge) a été enlevée par des rebelles entre Paul CAZELLES et BOGHARI.
- La voiture 2CV Citroën, ayant à son bord Mlle KINTZLER et les brigadiers RONZI et DENOS a été arrêtée sur la route nationale n°1, entre Paul CAZELLES et BOGHARI, à 14 kms au SE de Boghari, par des rebelles en armes.
- Après avoir pris le pistolet du brigadier RONZI, les rebelles ont emmenés la 2 CV et ses passagers avec eux, en direction du barrage de Boughzoul.
- Le véhicule a été retrouvé, le 27 février 1962, abandonné et dissimulé dans une dépression du terrain, à 50 kms au sud de Boghari.
- Les 3 prisonniers auraient été tués quelques temps après le 19 mars 1962, vers TAGUINE.

Jugement déclaratif de décès collectif rendu le 15.11.1963, par le T.G.I. de LA SEINE

Mention « MORT POUR LA FRANCE » attribuée le 05.02.1964 par décision n°

768/MA/DPC/7

Mme KINTZLER était titulaire de la Croix de guerre T.O.E. avec une citation et de la Croix de la Valeur militaire avec deux citations.

Médaille Militaire (décret du 07.11.1962) et Croix de la Valeur militaire avec citation à l'ordre de l'armée à titre posthume (décision n° 8 du 24.04.1964 publiée au BODMR n° 9 du 30.05.1964)

« Spécialiste du Personnel Féminin de l'Armée de terre du service régional interarmées de l'Action Sociale en Algérie, s'était déjà distinguée en 1954 en Indochine et en 1960 en Algérie par son courage et son dévouement.

A été enlevée par les rebelles alors qu'elle effectuait une mission entre PAUL CAZELLES et BOGHARI. Est décédé le 23 février 1962. »

Madame Germaine KINTZLER
est le seul personnel militaire féminin portée disparue pour faits de guerre.

Un double symbole

Madame Germaine KINTZLER est la seule militaire féminine portée disparue du fait de la guerre¹⁰.

Parmi les militaires français portés disparus en Algérie, Mme Germaine KINTZLER représente un double symbole. D'abord, parce qu'elle une femme, engagée au sein de l'armée dans le cadre d'une mission d'aide sociale, qui concernait aussi bien les militaires français eux-mêmes que les populations nord-africaines d'Algérie.

Ensuite, parce qu'elle a été enlevée le 23 février 1962, un mois à peine avant les accords d'Evian du 19 mars et que c'est peu après cette date, censée mettre fin aux actions de guerre, qu'elle a été exécutée, en compagnie des deux militaires qui l'accompagnaient.

Elle n'avait jamais participé à des actions de guerre et elle trouvait la mort alors que la guerre avait officiellement cessé.

Les circonstances de sa disparition témoignent également de la réalité de la situation militaire, qui n'était apparemment pas jugée suffisamment grave par le commandement pour interdire la circulation d'un véhicule léger (une Citroën « 2 Chevaux ») ayant à son bord une assistance sociale (non armée) et deux militaires, Yves DENOS et Serge RONZI, (seulement armés d'un pistolet) chargés de l'escorter et de l'aider pendant sa mission. Se déplaçant sans cesse pour se rendre auprès de la troupe dans les postes les plus reculés ou auprès de la population dans les douars les plus isolés, Madame KINTZLER n'écoutait que son devoir et son souci des autres.

Comme beaucoup d'autres, elle et son « escorte » ont été victimes d'un enlèvement, devenu, à partir de cette période, le principal moyen d'action d'un terrorisme « silencieux » visant à intimider civils et militaires français, européens comme nord-africains, tandis que la France et son armée appliquait consciencieusement les consignes : ne pas provoquer d'incident pouvant contrarier les négociations en cours avec les représentants du FLN.

Et, paradoxalement, c'est à partir du 19 mars 1962, alors que les négociations avec les représentants du F.L.N. ont abouti à la cessation (théorique) des hostilités que l'armée française va connaître un grand nombre de cas de disparitions. Deux facteurs concourent à ce phénomène.

Le premier est l'observation stricte du cessez-le-feu par les troupes françaises, qui adoptent la plupart du temps une attitude de neutralité, voire de passivité vis-à-vis des exactions commises par des éléments qualifiés « d'incontrôlés » en s'en remettant aux nouvelles autorités locales ou à l'arbitrage de commissions mixtes qui n'ont pas toutes agi de manière impartiale.

Pour la population indigène, cet aveu de faiblesse se traduit par un manque de respect total et la mise en danger des individus circulant isolément, à l'occasion des activités de la vie courante. Dès lors, de nombreux soldats vont être victimes d'attentats, n'importe où, n'importe quand.

Le second facteur, effet collatéral du premier, est le résultat de la victoire du F.L.N., qui incite de nombreux algériens (que l'on appellera les « marsiens », ralliés de la dernière heure, issus du 19 mars 1962) à se donner une respectabilité de combattants en commettant des actes de terrorisme ou de droit commun contre des militaires, en civil comme en tenue.

¹⁰ - Une autre militaire féminine a été portée disparue, mais à la suite d'un accident aérien en mer : l'Infirmière Parachutiste et Secouriste de l'Air (IPSA) Jeanne DESPRE, portée disparue le 31 décembre 1955, au large de DUPLEIX, près d'Orléansville.

Dans le cas le moins grave, des militaires français de tous grades seront ainsi, au minimum, interpellés et arrêtés pour quelques heures ou quelques jours, avant que les commissions mixtes d'application du cessez-le-feu permettent de les faire libérer...quand ils n'ont pas été assassinés d'emblée.

Quelques-uns seront maintenus en vie, employés comme travailleurs de force jusqu'à ce que mort s'ensuive, dans des mines par exemple, comme a pu en témoigner le soldat AUSSIGNAC, parvenu à s'échapper de cet enfer.

Mais les témoignages sont rares, car aucun rescapé ne veut se souvenir de cette période difficile....

Dans le cas de Mme KINTZLER, les autorités se bornèrent à une enquête réglementaire de la Gendarmerie qui entendit les témoins, permit de retrouver le véhicule, mais sans ses passagers, et d'identifier les auteurs de l'enlèvement. Le résultat de l'enquête fut soumis à la commission mixte locale dont les membres représentant le FLN expliquèrent que les trois disparus avaient été tués, lors de leur acheminement vers le Maroc, à la suite d'un accrochage dans les montagnes de l'Ouarsenis... alors même que les troupes françaises « n'accrochaient » plus les bandes rebelles circulant sur le territoire algérien et que l'on savait, de source sûre, que Mme KINTZLER et ses deux compagnons avaient été vus, après le cessez-le-feu, employés à effectuer des corvées dans un camp FLN.

Seule militaire féminine portée disparue, elle n'allait malheureusement pas être la seule à trouver la mort après le cessez-le-feu.



Des disparus retrouvés

Les militaires portés disparus en Algérie ont souvent été initialement capturés par l'adversaire, puis pour ceux qui ne furent pas exécutés, maintenus en captivité durant de longs mois.

Lorsqu'ils furent libérés, ils devinrent des « disparus retrouvés ». Car comme en ce temps-là, cette guerre n'en était pas une, ils ne furent jamais des « prisonniers de guerre ».

Leurs conditions de détention furent d'ailleurs très éloignées de ce que les combattants de la Seconde Guerre mondiale ont pu connaître dans les « stalags » allemands. Un sur cinq en est revenu vivant. C'est grâce aux témoignages de ceux-ci que l'on peut reconstituer ce qu'a été le martyr des autres.

Le texte qui suit évoque le cas de deux d'entre eux, les soldats René FORTIN et Michel DIDIER, qui ont eu la chance de pouvoir survivre et d'être ainsi libérés, dans le cadre des accords de « cessez-le-feu ».

Leur triste aventure avait commencé le 21 février 1961 alors qu'ils servaient au 39^{ème} Régiment d'Infanterie et appartenaient à la garnison d'un petit poste situé à El KLAA, en Grande Kabylie. Victimes de la trahison d'un sous-officier F.S.N.A., qui ouvrit les portes du poste aux rebelles, ils furent quatre à être capturés et emmenés dans le djebel.

Dépouillés de leurs uniformes et de leurs objets personnels, pieds nus et les mains liées, ils furent emmenés, hagards et abrutis de coups de crosse, dans une terrible marche, de nuit, le long du lit d'un oued, tenus en laisse par leurs ravisseurs.

Vers minuit, les rebelles égorgèrent sous leurs yeux les deux camarades qui n'arrivaient pas à suivre et qui ralentissaient trop la fuite: Guy LE COZ et Louis MILLET.

A l'aube, ils atteignirent une grotte dissimulée dans la végétation et où ils furent jetés au sol, sans ménagement, toujours attachés et sans recevoir ni eau ni nourriture. Ce fut le début d'une captivité qui allait durer 428 jours, entièrement passés sur le territoire algérien, au cours d'une fuite permanente devant les forces de l'ordre, entrecoupée de séjours dans diverses caches ou refuges.

Pour échapper aux ratissages et aux opérations menées par les troupes françaises, leurs geôliers les contraignaient en effet à les suivre dans tous leurs déplacements, tirés par une corde, les mains toujours liées et souvent battus et insultés.

La nourriture était rare et ils ne mangeaient le plus souvent que les restes laissés par leurs gardiens.

Soumis aux mêmes risques qu'eux, ils essayaient également des tirs et des bombardements de l'aviation lorsque leur détachement était repéré. Naissait alors chez eux l'espoir d'une délivrance, plus fort que la peur d'être tués.

Malgré la fatigue qui s'accumulait peu à peu, les prisonniers dormaient peu, craignant en permanence d'être exécutés sans préavis. A plusieurs reprises, ils durent ainsi creuser leurs tombes et subir l'angoisse d'un simulacre d'exécution.

Leur moral était également mis à l'épreuve par les menaces que leurs geôliers proféraient à l'égard de leurs familles, dont ils prétendaient connaître les adresses.

La rudesse des traitements subis et des conditions de leur vie quotidienne entraîna diverses affections ou blessures, telles que fracture du nez ou du coude, blessures des pieds, écrasement de doigts, hématomes divers, toutes blessures laissées sans soin. L'un d'eux,

blessé aux pieds lors de la première nuit de fuite, dût se soigner avec des emplâtres de terre. Mais ils eurent la chance d'être dotés d'une robuste constitution physique qui leur permit de surmonter leurs souffrances et de survivre, acquérant peu à peu la même endurance que leurs gardiens.

Leur malheur prit fin le 26 avril 1962, car ils eurent la chance de faire partie de la petite dizaine de militaires français libérés par l'A.L.N. dans le cadre des accords de cessez-le-feu. Leur libération survint dans un petit village de Grande Kabylie, où ils furent recueillis par des membres d'une Commission mixte, puis aussitôt évacués vers l'hôpital militaire de TIZI-OUZOU.

Malgré ce qu'ils avaient enduré, leur état physique se révéla satisfaisant et, après un rapide examen médical, une nuit à l'hôpital et un interrogatoire par les services de renseignement, ils furent immédiatement acheminés vers la France, après qu'on leur eût soigneusement recommandé de taire les mauvais traitements subis.

Mais leurs malheurs ne s'achevèrent pas là, car ils ne bénéficièrent alors d'aucune attention que leur situation particulière aurait cependant pu justifier.

Laissés à eux-mêmes dès leur arrivée sur le sol national, sans argent, ils durent regagner par leurs propres moyens leur ville d'origine et avertir eux-mêmes leur famille de venir les chercher en gare.

Leurs blessures, occultées par leur endurance et leur jeunesse qui reprit rapidement le dessus, ne furent pas mentionnées dans leurs dossiers médicaux et un médecin militaire consulté par l'un d'entre eux résuma son état en mentionnant sur le certificat médical délivré : « Asthénie et état général médiocre ».

La presse relata leur libération, mais compte tenu des consignes de silence qu'ils avaient reçu des autorités françaises, personne ne prit conscience de ce qu'ils avaient vécu. Au point qu'ils reçurent des courriers anonymes leur reprochant d'avoir été prisonniers pour éviter le combat.

A ces injustices s'ajouta la défiance de certains de leurs concitoyens, car, immédiatement après leur capture, ils avaient été initialement déclarés déserteurs, nouvelle apportée par les gendarmes à leurs familles, dès lors victimes de l'opprobre général, jusqu'à ce qu'un courrier officiel vienne leur apprendre la situation réelle de leur enfant.



La disparition du Lieutenant LOUIS



Bernard LOUIS est né le 24 novembre 1929, à Charbonnières-les-Bains ((69). Il avait fait ses études secondaires par correspondance, car ses parents vivaient en Pologne. Après avoir préparé St-Cyr au lycée Ste Geneviève à Versailles, il intègre cette grande école militaire en 1950, au sein de la promotion Extrême-Orient. Puis, après avoir suivi les cours de l'Ecole de cavalerie à Saumur, il est affecté en 1953 au 5ème régiment de Hussards, en Allemagne.

Dès le début des événements en Algérie, il demande à recevoir une affectation opérationnelle. Il est alors admis à suivre le cours de formation des officiers spécialistes des Affaires Sahariennes, à Alger, puis, diplôme en poche, il rejoint, le 1er juin 1955, la Compagnie Méhariste de l'Erg Oriental, dont le PC se trouve stationnée à EL-OUED, sur le Territoire militaire de TOUGGOURT, en Zone Est-Saharien, à proximité de la frontière tunisienne. La compagnie est commandée par le capitaine WOIZARD.

Bernard LOUIS est affecté à un peloton porté, placé sous les ordres du lieutenant C. B....., dont il devient l'adjoint.

Le 17 novembre 1955, le peloton B..... reçoit l'ordre d'escorter MM.

BATAILLON et LUCE-CATINOT, deux administrateurs civils d'EL-OUED, qui, en compagnie du capitaine DUCHEMIN, commandant d'armes d'EL-OUED, souhaitent inspecter des mouvements de nomades qui ont été signalés dans la région de KHANGA SIDI NADJI, à 150 kms au nord, dans le secteur de KENCHELA.

Après avoir franchi la zone des Chott et fait étape pour la nuit à HASSI DEHBAL, le convoi, composé de 5 véhicules (4 dodges de la CMEO et la jeep des administrateurs), atteint KHANGA SIDI NADJI le 18 en fin de matinée. Les renseignements obtenus sur les nomades incitent alors les administrateurs à décider de continuer jusqu'à l'oasis de SEIAR, située à environ 30 kilomètres plus à l'Est. Aucune menace n'est signalée dans la zone. Le convoi repart à 13 h en empruntant la piste en direction de SEIAR.

Parvenue à quelques kilomètres de SEIAR et alors qu'elle aborde une zone très accidentée, la colonne, qui s'est échelonnée en trois éléments le long de l'itinéraire, tombe dans une violente embuscade, tendue sur environ 1200 par un important élément rebelle.

Le véhicule de tête, dans lequel se trouvent le Lt B..... et le Lt LOUIS, est pris sous un feu intense, provoquant la mort immédiate du brigadier-chef VAILLANT et blessant le caporal-chef ZEN qui parvient néanmoins à s'enfuir vers le sud, en compagnie d'un méhariste. Le véhicule est immobilisé, avec un pneu crevé et prend feu après l'explosion des nourrices de réserve de carburant. Les deux officiers et le brigadier THOMAS se jettent dans des buissons proches en cherchant à s'abriter des tirs. Le Lt B..... est touché à la jambe.

Tandis que le reste de la colonne, également prise sous de violents tirs, cherche à s'extraire du piège, soit en fonçant vers SEAR, soit en se repliant vers KHANGA, les deux officiers sont rapidement submergés par les rebelles qui donnent l'assaut sur leur faible position.

Le Lt LOUIS, un fusil à la main, tente d'abattre un rebelle qui surgit derrière le Lt B....., qui est à nouveau blessé, cette fois-ci à l'épaule.

Tandis qu'au loin la fusillade se poursuit, les trois hommes sont capturés, désarmés et fouillés, puis emmenés en courant vers le nord-est, encouragés à coups de crosse et de coups de pieds. En permanence menacés d'être abattus s'ils ne couraient pas, les prisonniers atteignent enfin, bout d'une heure environ, une petite excavation, au bord d'un oued.

Le brigadier THOMAS est séparé des deux officiers et emmené par les rebelles. Voyant son camarade souffrir de ses blessures, le Lt LOUIS demande et obtient de l'eau pour le désaltérer.

Ils sont ensuite rapidement interrogés par un chef rebelle (sans doute LAGHROUR Abbès, futur commandant de la Wilaya I, qui sera plus tard accusé de trahison par le F.L.N. et exécuté à Tunis en juillet 1957). Celui-ci décide de continuer en emmenant le Lt LOUIS, tandis que, impressionné par la blessure du Lt B....., qui perd beaucoup de sang, il lui signe un laissez-passer et lui indique de suivre l'oued vers le sud pour retrouver ses hommes. Après deux heures de marche, le Lt B.....parviendra à être récupéré et évacué par des légionnaires venus de KHANGA.

Une semaine plus tard, la famille du Lt LOUIS, déjà avertie par le traditionnel message du commandement annonçant la disparition de leur fils, reçoit une lettre de Bernard qui déclare:

« Je ne voudrais surtout pas que l'on me plaigne car je suis extrêmement bien nourri, pratiquement à volonté. J'ai été pris avec ma tenue saharienne, très légère ; on m'a chaudement vêtu –de neuf-chaussé fort correctement. Pour la nuit, je ne crains rien, disposant d'un abri chaud, de couverture, d'isolateur. Lorsque je veux boire, ou lorsque je désire quelque chose, je le demande et, dans la mesure du possible, on me l'apporte. Je n'ai fait l'objet d'aucun mauvais traitement, bien au contraire.

Vous voyez donc qu'il ne faut pas vous faire de souci, ni vous alarmer : vous auriez tort. Je ne suis pas entre les mains de sauvages, mais plutôt de soldats et je suis bien traité. Pour le moment, la santé est fort bonne, d'ailleurs, si j'étais malade, il y a ici des médicaments et je serais soigné, mais Dieu merci, je n'en ai pas besoin. Je ne peux pas recevoir de vos nouvelles, mais essayez le 10 décembre par Monte-Carlo de me faire parvenir un message m'en donnant. Je vous embrasse. »

La lettre est accompagnée d'un courrier émanant d'un chef rebelle:

« Nous vous assurons une fois encore que vous pouvez être tranquilles sur son sort. Pour le retour de Bernard, pour épargner le sang de milliers d'innocents, pour que la liberté et la justice reviennent chez tous les peuples, dénoncez les crimes colonialistes ! Faites connaître la vérité à tout votre entourage ! Vous pouvez, en plus, voir le Directeur du quotidien France-Observateur.

Nous vous proposons d'échanger Bernard contre trois (3) de nos prisonniers chez les colonialistes. Nous vous éclairons et vous alertons sur un point qui montre la criminalité et l'indifférence des colons en dehors de leurs intérêts : nous avons proposé aux supérieurs de Bernard pour l'échanger, nous sommes restés sans réponse. Pourquoi ? Réfléchissez bien sur cette question.»

Le Lt Bernard LOUIS est donc vivant. Mais à partir de ce moment, plus aucune nouvelle pour la famille, tandis qu'en Algérie, divers renseignements sont recueillis à l'occasion d'interrogatoires de rebelles capturés ou ralliés par les forces de l'ordre qui tentent de retrouver les disparus qui auraient été capturés par un certain LAGHROUR Abbes.

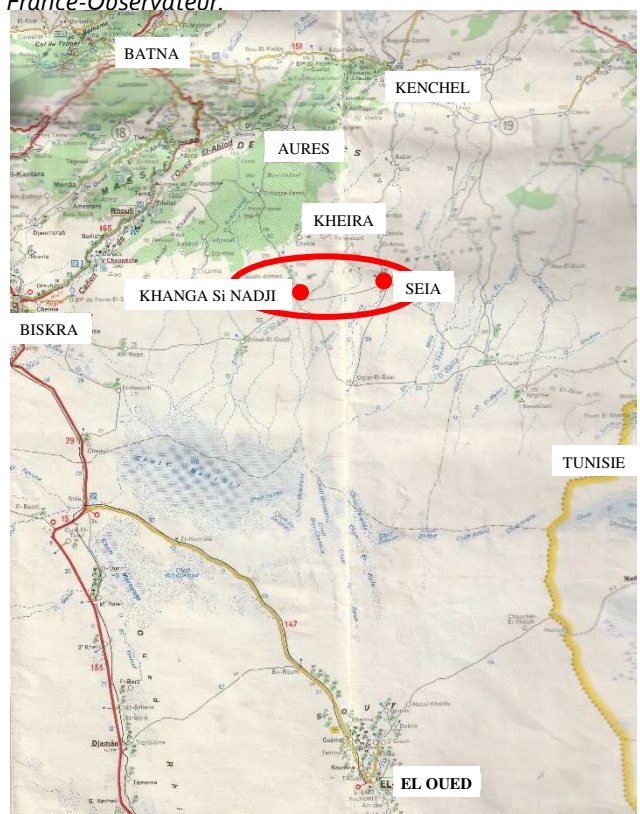
On apprend aussi que le Lt LOUIS aurait tenté à plusieurs reprises de s'évader.

Certaines informations sont parfois peu crédibles, comme celle relatant que le Lt LOUIS, reconnu par un rebelle sur l'album de photos des disparus, aurait été vu dans un camp à OUJDA au Maroc.

Fait hautement improbable, qui supposerait que le prisonnier ait été convoyé depuis la frontière tunisienne jusqu'au Maroc.

En fait, les confusions de ce genre sont fréquentes, car après quelques semaines de captivité dans le djebel, tout prisonnier européen devient rapidement méconnaissable, car privations et souffrances modifient sa physionomie et que rien ne le distingue plus des rebelles parmi lesquels il vit.

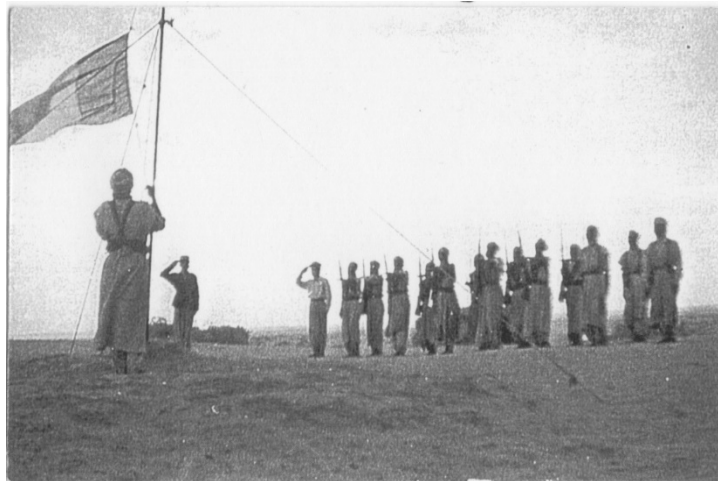
En revanche, peu à peu, d'autres renseignements se recourent, faisant état de la présence du lieutenant dans les contreforts sud des AURES; dans la région de KHEIRANE ou de RESKHIL, proches de la zone où il a été capturé.



En août 1956, on apprend qu'il serait entre les mains du chef rebelle ADJOUL. Ce dernier s'étant rendu aux forces de l'ordre en novembre 1956, déclare en effet avoir vu le Lt LOUIS, en bonne santé, à RESKHIL, en janvier 1956. Il déclare aussi à la D.S.T. d'Alger qu'il a effectivement réceptionné le lieutenant LOUIS et l'a ensuite remis à BENBOULAIID Mostefa qui l'aurait emmené vers le Djebel LAZREG vers le 15 janvier 1956.

Puis les renseignements s'estompent. Un an plus tard, le 14 mai 1957, un rebelle rallié à Foug-Toub a déclaré qu'un officier français, prisonnier, aurait été tué après deux ou trois mois de captivité, dans le secteur de KENCHELA, renseignement qui semble confirmé le 21 mars 1958 par des documents récupérés par la 21^e D.I. faisant état de la condamnation à mort d'un lieutenant en février 1956, pour assassinat, complicité d'incendies et viols de femmes sur le territoire algérien, accusations habituelles pour justifier la mise à mort d'un prisonnier.

Puis plus rien... Le Lt LOUIS, toujours disparu, est promu au grade de capitaine le 1er avril 1961. Après la fin de la guerre d'Algérie, un jugement déclaratif de décès prononcé le 13 juin 1963 par le T.G.I. de Fontainebleau mettra un terme officiel aux interrogations, en fixant arbitrairement la date de la mort au 1er février 1956, sur la foi des déclarations du rebelle ADJOUL. La mention « MORT POUR LA FRANCE » lui est attribuée le 10 septembre 1963, tandis que la croix de la Valeur militaire avec palme lui est décernée à titre posthume en mai 1964, avec une citation à l'ordre de l'Armée.



Des Saint-Cyriens oubliés

Durant les opérations de maintien de l'ordre en Algérie, plusieurs centaines de militaires appartenant à l'armée régulière, furent soit capturés, soit enlevés. La plupart n'ont plus jamais donné de nouvelles et ont disparu à tout jamais, sans que leur famille et leurs compagnons d'armes puissent, en l'absence de corps, accomplir leur deuil.

Au lendemain de la fin de la guerre, personne n'osa les réclamer aux vainqueurs...

On pourrait néanmoins penser que parmi ces centaines de cas de disparition, les officiers portés disparus ont été l'objet d'une attention plus particulière de la part des autorités militaires. Il n'en est rien, comme en témoigne, par exemple, le cas des quatre saint-cyriens portés disparus en Algérie :

le lieutenant Bernard LOUIS (promotion 50-52), disparu le 18.11.1955

le lieutenant Philippe MONGAULT (promotion 54-56) disparu le 21.05.1959

le colonel François MOLLAT DU JOURDIN

(promotion 25-27), disparu le 26.06.1962

le lieutenant Pierre GUICHENE (promotion 58-60) disparu le 19.09.1962

Le lieutenant Bernard LOUIS

Saint-Cyrien de la promotion « Extrême-Orient » (50-52) et promu lieutenant le 1^{er} septembre 1954. Il a alors 25 ans. Après un court séjour en Allemagne, il rejoint l'Algérie où il suit les cours des Affaires Sahariennes, puis, le 25 juillet 1955, reçoit le commandement d'un peloton à la Compagnie Méhariste de l'Erg Oriental (C.M.E.O.).

Quelques semaines plus tard, le 18 novembre, alors qu'il participe à l'escorte d'un détachement, il tombe dans une embuscade et est capturé, en même temps que l'un de ses hommes et que 3 autres méharistes trouvent la mort.

A partir de ce moment, les renseignements les plus divers parviendront au commandement, le déclarant tantôt tué à la suite d'une tentative d'évasion, tantôt gardé en détention dans la région d'Oujda, au Maroc, puis qu'il aurait été exécuté le 1^{er} février 1956 après une condamnation. On n'entendra plus jamais parler du lieutenant Bernard LOUIS.

Ce qui est certain, c'est qu'il a été capturé vivant, puis emmené en captivité par une bande rebelle, qui a même pris soin d'adresser une lettre à ses parents, accompagné d'un mot écrit par le lieutenant LOUIS lui-même.

Le lieutenant Philippe MONGAULT

Né en 1933 et ancien du Bataillon de Corée où il combat en 1951, Philippe MONGAULT appartient à la promotion « Lieutenant-colonel AMILAKVARI » (54-55). Après avoir suivi les cours des Affaires Sahariennes, il est nommé adjoint de la S.A.S. d'EL ABIOD. Le 21 mai 1959, au cours d'une liaison avec un poste voisin, il tombe dans une embuscade avec son détachement et, après un violent combat au cours duquel il doit servir lui-même son fusil-mitrailleur, son arme s'étant enrayée, il est submergé par l'assaut des rebelles et emmené en captivité avec quatre autres soldats.

Un an plus tard, sa présence dans un camp de prisonniers au Maroc est attestée par l'Ambassade de France au Maroc, mais les renseignements demeurent contradictoires.

Au lendemain des accords d'Evian (1962), qui prévoient la libération des prisonniers de part et d'autre, le lieutenant MONGAULT ne réapparaît pas. La Croix Rouge Internationale intervient, sans succès.

Dès lors, Philippe MONGAULT passe, dans les écritures du ministère des Armées, de la catégorie des « présumés prisonniers » à la catégorie des « présumés décédés ».

Le temps passant, l'administration finit par se convaincre que les prisonniers non rentrés n'ont pas pu survivre et déclenche la procédure de déclaration juridique de décès, sans en informer préalablement les familles.

C'est ainsi que, fin 1963, la jeune épouse du lieutenant MONGAULT, apprend, par le maire de sa commune, que son mari est mort.

Depuis la disparition de son mari, madame MONGAULT n'a cessé de garder l'espoir qu'il est toujours vivant.

La surprise est donc brutale, lorsqu'elle reçoit, fin 1963, la visite du maire de son village, chargé par le préfet du département de venir lui annoncer, sans ménagements particuliers que, selon les renseignements détenus par l'armée, son mari doit être considéré comme mort et que les procédures administratives de décès ont été lancées. Désespérée, elle se tourne vers la promotion de son mari, qui s'adresse à La Saint-Cyrienne¹¹, pour savoir quelles sont ces informations et apprendre comment son mari est mort.

L'affaire remonte au ministre des Armées (Pierre MESSMER), qui signe une réponse résumant l'attitude du gouvernement vis-à-vis du problème des prisonniers :

« Aussi cruelle que soit l'incertitude dans laquelle nous restons au sujet du sort des militaires français, portés disparus au cours des opérations de maintien de l'ordre en Algérie, il faut bien réaliser qu'en 1964, et dans l'état actuel de nos relations avec l'Algérie, si ces militaires étaient prisonniers, leur existence serait connue. C'est pourquoi, dans l'intérêt même des familles qui ont souvent de délicates questions à régler, j'ai prescrit que soient entamées les procédures aboutissant aux jugements déclaratifs de décès et à l'attribution de la mention « Mort pour la France ».

Et le ministre se décharge sur la St-Cyrienne de la réponse à donner à madame MONGAULT :

« Je ne doute pas que, fidèle à la tradition et aux buts de la Saint-Cyrienne, vous n'ayez à cœur de faire comprendre à madame Mongault combien les chances d'obtenir plus de précisions sur le décès de son mari sont faibles et à l'aider à faire face à une triste réalité. »

Le colonel François MOLLAT du JOURDIN

Cavalier de la promotion « Maroc et Syrie » (25-27), après avoir participé aux nombreuses campagnes de son temps, le colonel MOLLAT du JOURDIN, commandeur de la Légion d'honneur et titulaire de 13 citations, prend sa retraite le 1^{er} août 1958 et se retire en Algérie. Ayant repris une activité civile, il est enlevé le 26 juin 1962 au cours d'un déplacement

¹¹ - La Saint-Cyrienne est l'association des anciens élèves de l'Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr.

professionnel entre Alger et Oran. Malgré une intervention de la Croix Rouge Internationale, aucune nouvelle ne put être obtenue et aucune trace du colonel ne fut jamais retrouvée. Les autorités militaires n'effectuèrent aucune démarche pour le retrouver, car n'appartenant plus à l'armée d'active, le colonel MOLLAT du JOURDIN a été considéré comme civil. Les autorités ont donc traité son cas dans le cadre général des nombreuses disparitions d'Européens survenues après le 19 mars 1962. Sans résultat.

Le lieutenant Pierre GUICHENE

Issu la promotion « Maréchal BUGEAUD » (58-60), Pierre GUICHENE est tout d'abord affecté en Algérie au 6^{ème} régiment de Tirailleurs. Le 19 septembre 1962, il disparaît entre TLEMCEM et EL MILIA, alors qu'il rejoint le 23^{ème} R.I., où il vient d'être affecté, par voie routière, à bord de son véhicule personnel. A la suite de malentendus entre les deux corps, son absence n'est constatée que le 10 octobre, lorsque son épouse fait part de son inquiétude...

Comme souvent à cette période, il est tout d'abord considéré comme déserteur, avant de bénéficier d'un non-lieu. Puis, devant le manque d'informations, l'administration enclenche la procédure : jugement de décès un an après, attribution de la mention « Mort pour la France » et classement définitif du dossier, laissant sa veuve à sa douleur et à ses interrogations qui demeureront sans réponse.

Bien que limité en nombre ces quatre cas d'officiers sont, en dépit de leur grade, représentatifs de l'ensemble des dossiers des militaires portés disparus dont de nombreuses familles portent toujours le deuil, dans l'attente de recevoir un jour des informations sur le lieu où a été inhumée leur dépouille.



L'utopie de la Force locale

Les accords du 19 mars 1962 prévoyaient deux dispositions importantes: d'une part, le transfert de l'autorité à un EXECUTIF PROVISOIRE, chargé du maintien de l'ordre et de la préparation du référendum et d'autre part, la mise sur pied d'une FORCE LOCALE pour le maintien de l'ordre.

Les accords prévoyaient également le calendrier de l'indépendance de l'Algérie, avec, le 1er juillet 1962, le vote pour l'indépendance et le 3 juillet, la proclamation officielle de l'indépendance

Une fois ce calendrier remis en mémoire, il faut examiner plus précisément en quoi consistait la FORCE LOCALE, dont la mise sur pied était prévue par le **Titre IV du décret organisant les pouvoirs publics en Algérie à la suite du 19 mars** :

Article 19 - Il est créé une force de l'ordre propre à l'Algérie. Cette force de l'ordre est placée sous l'autorité de l'Exécutif provisoire, qui décide des conditions de son emploi

Article 20 – La Force de l'ordre aura un effectif global de 60 000 hommes. Son effectif initial sera de 40 000 hommes.

Il comprendra :

- les auxiliaires de la gendarmerie
- les groupes mobiles de sécurité actuellement existants
- des unités constituées par les appelés d'Algérie, et, éventuellement, par des cadres pris dans les disponibles.

L'Exécutif provisoire a le pouvoir de compléter la force de l'ordre par rappel des réserves instruites.

Article 21 -Le directeur de la force de l'ordre est nommé par décret en accord avec l'Exécutif provisoire

Voici pour la théorie, voyons maintenant comme ces dispositions sont mises en œuvre.

Nous examinerons ici uniquement le cas des unités militaires, en laissant donc de côté les gendarmes et les GMS. Pour les formations militaires, il s'agissait, dans un certain nombre de régiments, de mettre sur pied des éléments de la valeur d'une compagnie.

La 470e U.F.O.

En ce qui concerne le régiment où servait le jeune Albert MOREAU, le 6ème régiment d'Infanterie, il s'agissait de mettre sur pied trois unités, qui prirent le nom d'UFL ou d'UFO¹².

Chacun des trois bataillons du 6ème R.I. eut donc à fournir une UFL (ou UFO):

Chacune de ces compagnies était constituée:

- à 90%, par des militaires français de souche nord-africaine (FSNA), souvent de jeunes appelés effectuant leur service militaire, qui furent récupérés dans diverses formations sans qu'on leur demande leur avis
- les 10% restant étaient fournis par les militaires français de souche européenne (FSE), le plus souvent appelés du contingent eux aussi, choisis pour leurs compétences techniques et sans qu'on leur ait non plus demandé s'ils étaient volontaires.
- Enfin l'encadrement était principalement d'origine FSNA également, mais comme la ressource était limitée dans ce domaine, on désigna d'office des officiers français de souche

¹² - UFL : unité de force locale

UFO : unité de force de l'ordre

Les deux termes sont indifféremment utilisés.

européenne pour compléter l'encadrement de ces nouvelles unités.

On notera que certains jeunes officiers FSNA refusèrent de servir dans ce genre d'unités, qui étaient destinées, dans l'esprit des concepteurs de la FORCE LOCALE, à devenir l'embryon de l'armée du futur état algérien.

Les directives de mise sur pied de la FORCE prévoyaient les missions qu'elle aurait à remplir:

- la surveillance générale du territoire
- la protection des personnes et des biens
- le maintien de l'ordre
- la préparation et la surveillance du bon déroulement du référendum

Rien que de bien normal,si la situation avait été normale.

Une véritable utopie

Mais ces dispositions relevaient en fait de l'utopie, pour plusieurs raisons:

Tout d'abord, ces unités, constituées à la hâte, de bric et de broc, ne possédaient aucune compétence en matière de maintien de l'ordre et les cadres eux-mêmes n'avaient qu'une expérience limitée, y compris par exemple, en matière de commandement d'une troupe principalement nord-africaine.

Ensuite, ces unités ne disposaient que de capacités et de moyens réduits, bien que l'armée française ait fourni tous les équipements nécessaires, mais avec quand même le souci de ne pas livrer des matériels importants à des unités incertaines. Nous verrons que cette précaution ne s'avérera pas inutile.

Par ailleurs, ces unités ne possédaient aucune cohésion. On peut même penser que les cadres connaissaient à peine le nom des hommes qu'on leur avait confiés. De même, l'entraînement, qui contribue fortement à la cohésion et à l'amélioration des relations entre les hommes et les cadres, était inexistant, alors que les missions étaient très spécifiques et auraient exigé une préparation particulière.

Tout ceci ne pouvait que susciter un climat de défiance réciproque, accentuée par le noyautage entrepris aussitôt par les éléments FLN, qui encouragèrent systématiquement les désertions.

Le rôle de la 470e U.F.O.

La 470ème UFO s'était tout d'abord implantée à BRAZZA (Zoubiria), à une trentaine de kilomètres au sud de Médéa, où stationnait le 6e R.I.

Au bout d'un mois de quasi inactivité, cette compagnie avait connu une tentative de mutinerie, qui avait entraîné son déplacement dans le Sud, tout d'abord, au camp de BOGHAR, puis, après quelques jours de remise en ordre dans cet ancien camp, la compagnie avait été envoyée dans le petit village de REIBELL, beaucoup plus au Sud et très loin du Régiment

REIBELL est située sur les Hauts plateaux, dans une région, semi-désertique, très isolée.

Cette situation à l'écart de l'agitation qui régnait un peu partout avait permis à l'UFL de retrouver son équilibre et l'ambiance était calme.

Au bout d'un mois, le calme étant revenu, on décida d'envoyer la compagnie à CHERAGA, tout près d'ALGER, pour préparer le référendum. La compagnie partit donc au complet, sous

les ordres de son chef, qui était alors le Lieutenant Robert FERAL, commandant provisoirement l'unité.

Mais elle laissa derrière elle un petit élément de commandement, chargé de gérer la Base Arrière.

A CHERAGA, la compagnie fut rapidement reprise par ses démons. Il y eut de nombreuses manifestations d'indiscipline; le drapeau FLN fut exhibé à plusieurs reprises.

Comme dans la plupart des UFL, les militaires FSE de l'unité rejoignirent le 6ème R.I. dans la dernière semaine de juin.

Et le soir du 1^{er} juillet, après le vote, l'unité déserta au complet, en quittant son cantonnement avec armes et bagages.

On s'aperçut alors qu'il manquait deux hommes dans le détachement FSE: Albert MOREAU et son camarade Jean-Claude ROUSSEAU, qui était cuisinier.

Tous deux étaient en effet restés à REIBELL, sous les ordres du sous-lieutenant BENHABIB qui commandait la base arrière.

Inquiet de leur sort, le commandement demanda à la gendarmerie de REIBELL de récupérer ces deux soldats en vue de les rapatrier ultérieurement sur leur

Mais, le 2 juillet au matin, lorsque les gendarmes se présentèrent au cantonnement, le sous-lieutenant BENHABIB, chef de la base arrière, refusa de laisser partir ces deux soldats, qui étaient placés sous sa responsabilité et pour lesquels il n'avait pas reçu d'ordre.

La disparition

Tout s'accéléra alors très vite.

A REIBELL, le petit détachement apprit la désertion de leurs camarades à CHERAGA et commencèrent à s'agiter. Dans la matinée, une Katiba de la Wilaya 4 vint désarmer les gendarmes, qui se replièrent.

Puis, dans l'après-midi, une autre Katiba, venue cette fois-ci de la Wilaya 6 se présenta au PC de l'UFL pour réclamer ses armes et son matériel.

Le sous-lieutenant BENHABIB aurait refusé et un combat s'engagea au cours duquel il fut tué, ainsi que les soldats MOREAU et ROUSSEAU.

Ces informations ne furent connues que longtemps après, lorsque, l'année suivante, on parvint à interroger quelques témoins de la région et que les langues se délièrent.

On a donc longtemps cru que l'unité avait déserté en emmenant avec elle les 2 soldats FSE. Mais on trouva ensuite des traces d'impact de balles sur les murs de locaux occupés, prouvant qu'il y avait vraisemblablement un combat.

On apprit au mois d'août que les deux soldats avaient été tués et qu'ils avaient été enterrés à proximité, mais personne ne put se rendre sur place pour effectuer des recherches.

On apprit ainsi que, selon toute vraisemblance, les corps des deux militaires tués (ROUSSEAU et MOREAU), ainsi que leur officier, seraient enterrés à la sortie de CHELLALA-REIBELL, sur la route de TIARET à 600 m- 1 km de la sortie de REIBELL près d'un déversoir voisin d'un dépôt d'ordures.

Mais personne ne put se rendre sur place pour vérifier la chose

Pour conclure cet exposé des conditions dans lesquelles ont disparu les soldats MOREAU et ROUSSEAU, il faut préciser que, contrairement à ce que l'on peut lire sur certains sites

Internet, ils ont été les seules victimes au sein des UFL.

Il y a bien eu un autre mort, mais il s'agit en fait d'un assassinat d'un sous-officier européen, pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la situation politique du moment.

MOREAU et ROUSSEAU ont donc été les seules victimes européennes de cette idée de FORCE LOCALE, qui a été dissoute peu de temps après l'indépendance, car il était en fait inimaginable, dans un pays comme l'Algérie, de tenter de faire cohabiter « chiens et chats » pour reprendre une formule employée à l'époque.

On associera à leur souvenir celui du sous-lieutenant BENCHABIB, qui paya également de sa vie sa fidélité au drapeau français et aux ordres reçus.



Les naufragés de l'Oued Kébir

Au début de l'année 1958, le Groupe d'Hélicoptères n° 2, stationné dans la région d'EL MILIA, perdit en 24 heures deux appareils et leur équipage, dans des circonstances dramatiques, dues à une crue exceptionnelle de l'Oued Kébir.

Le 18 janvier 1958, deux pilotes du Groupe d'Hélicoptères n° 2 trouvaient la mort en essayant de sauver leur appareil à la suite d'une crue soudaine.

Il est à peine plus de minuit, en ce 18 janvier 1958, lorsque le gradé de quart du G.H.2 tambourine à la porte de la pièce où viennent de s'endormir depuis peu le lieutenant François BOSCHERON et le maréchal des logis-chef André MORISSET. L'équipage a été détaché au profit du secteur d'EL MILIA.

L'oued Kébir est en crue et la montée brutale des eaux menace leur hélicoptère, stationné sur la D.Z.

Aussitôt, le Lt BOSCHERON, pilote commandant de bord, décide d'aller voir sur place, pendant que le MCH MORISSET, son copilote, court chercher le maréchal des logis CHAUSSINAND, le mécanicien.

En arrivant sur place, ils constatent que l'appareil (de type Westland A.M.R.) a déjà les roues dans l'eau et que des jerrycans vides flottent à proximité. Ils commencent à les empiler dans la soute de l'appareil, tandis que le lieutenant court téléphoner au 3^{ème} Bureau pour demander des ordres pour l'évacuation de l'hélicoptère.



Au bout du fil, l'officier du B3 lui demande s'il est possible de tracter l'appareil. BOSCHERON répond que cela ne lui semble pas possible et qu'il serait préférable de faire décoller l'hélicoptère.

L'officier du B3 lui annonce alors qu'il va faire équiper rapidement une D.Z. de secours, à la gare routière, qui se trouve à proximité, hors de la zone en cours d'inondation et où il pourra aller se poser. Mais il fait nuit noire et le décollage ne pourra avoir lieu que lorsque la D.Z. aura été balisée.

La pluie redouble et le vent souffle par rafales.

Pendant que le MdL CHAUSSINAND commence à débâcher l'appareil, le lieutenant effectue la mise en route. Il demande d'alléger au maximum l'appareil. Quelques jerrycans vides, la trousse de dépannage, un projecteur, quatre brancards et quelques ingrédients sont cependant laissés dans la soute.

Dix minutes plus tard, le B3 prévient l'équipage que la D.Z. est balisée et éclairée. Le MCH MORISSET s'installe à son poste, tandis que le commandant de bord, afin de ne pas alourdir inutilement l'hélicoptère, ordonne au mécanicien de se rendre en camion sur la D.Z. de secours.

A 00 h 35, l'appareil est déjaugé. Il fait un stationnaire à environ 4 mètres du sol, puis part en translation lente face au Nord. Le phare d'atterrissage est allumé mais non sorti. Les feux de navigation fonctionnent. L'hélicoptère prend de l'altitude.

A 300 mètres du point de décollage et à environ 30 mètres d'altitude, le pilote amorce un 180° à gauche. En fin de virage, l'appareil perd lentement de l'altitude et s'approche dangereusement de l'eau. Soudain il prend contact avec l'eau, bascule sur l'avant et disparaît totalement dans l'Oued Kebir.

Un témoin dira avoir entendu une explosion, comme si une pale avait éclatée. Il est vraisemblable que cette explosion a été un effet du crash et non la cause de celui-ci. Il n'y a pas eu de panne moteur, car d'autres témoins affirmeront l'avoir entendu tourner jusqu'au moment de l'accident.

L'appareil est emporté par les eaux, qui atteignent une hauteur d'environ six mètres. La violence du courant interdit toute tentative de sauvetage. Un témoin assurera avoir entendu le Lt BOSCHERON, emporté par les flots, appeler au secours mais il disparaît dans la nuit, ainsi que l'appareil, dans lequel se trouve encore le MCH MORISSET.

Quelques jours après, le chef de bataillon CRESPIN, commandant le GH 2, écrit aux parents : « Je garde le ferme espoir de retrouver votre fils qui risque d'avoir pu aborder les rives de l'Oued Kebir et d'être fait prisonnier. »

Le corps du Lt BOSCHERON sera retrouvé et formellement identifié, un mois plus tard, le 13 février 1958, à environ cinq kilomètres en aval du point de chute de l'hélicoptère.

Le lieutenant d'artillerie François BOSCHERON, qui appartenait à la promotion de l'Ecole Spéciale Militaire Interarmes de Saint-Cyr « Ceux de Dien Bien Phu » (1953-1955), était âgé de 25 ans.

Le corps du sergent-chef André MORISSET ne fut jamais retrouvé.

Le lendemain de ces tragiques disparitions, un autre équipage du GH2 fut également victime de la crue de l'Oued Kebir.



Le Maréchal des logis-chef Jean-Louis DOUSSAINT, pilote chef de bord d'un Vertol H 21, avait reçu l'ordre d'effectuer une liaison entre EL MILIA et AÏDEM. Après avoir décollé à 11 h 15, il fut pris, vers 11 h 50, sous le feu d'armes automatiques rebelles et son appareil s'abattit dans l'Oued Kebir, toujours en proie à une très forte crue.

Les témoins de la chute de l'appareil virent celui-ci s'enfoncer sous l'eau. Ils virent également le MCH DOUSSAINT s'extraire de l'hélicoptère et tenter de gagner la rive à la nage. La force du courant était telle qu'aucun secours ne pouvait lui être apporté. Emporté par les eaux, il disparut dans le flot.

Son corps ne sera retrouvé que le 23 janvier.

Agé de 28 ans, il totalisait 8 années de service et avait été formé comme pilote aux Etats-Unis. Il s'était marié quelques semaines auparavant.

Son second pilote, le sergent Gérard THAMIN, récemment breveté pilote et âgé de 25 ans, ne fut jamais retrouvé.

Le mécanicien de l'appareil fut le seul rescapé de cet accident.



Le cas MOROZ, un exemple de traitement de dossier de disparu

15.05.1957 – Capture du Dragon Stéphane MOROZ. Message d'information à la famille, suivie d'une lettre du chef de corps aux parents, expliquant sommairement les circonstances de la disparition.

09.05.59 - Demande du colonel directeur de l'Action sociale des Armées en II^e Région militaire sur les informations susceptibles d'être données à la famille MOROZ

09.07.1959 – Réponse de la Direction des Personnels Civils :

« Ce dragon est considéré comme ayant été fait prisonnier, avec plusieurs de ses camarades, au cours d'une embuscade, à l'issue de laquelle ils ont été aperçus indemnes.
Selon un témoignage recueilli le 18 juillet 1957, ils auraient été tués par les rebelles à la suite d'un accrochage survenu au cours d'une opération qui s'est déroulée du 17 au 20 mai 1957.
Toutefois, aucune trace de corps n'a été retrouvée et la vérification des faits cités n'a donné aucun résultat. »

29.07.1959 – Réponse de la Direction des Personnels Civils suite à une intervention du 12.06.1959 de M. FERRET, président de l'Association cantonale des Combattants Prisonniers de guerre de Soissons, demandant des informations sur la situation du soldat MOROZ :

« Il est impossible de donner des précisions sur le sort qui lui a été réservé postérieurement à sa capture. Toutefois, si dans le cadre des mesures prises pour que toute information concernant les militaires disparus me soit communiquée, une information me parvenait sur ce militaire, présentant un caractère qui me permettrait de la prendre en considération, je ne manquerai pas de la porter sans délai à la connaissance du père de ce soldat. » (signé B....., sous-directeur)

13.12.1962 – Lettre de M. André ROSSI, député de l'Aisne, demandant au ministère des Armées des précisions sur le sort du soldat Stéphane MOROZ.

08.02.1963 – Une note du Cabinet militaire à la Direction des Personnels Civils précise :

« Les circonstances de la disparition, telles qu'elles ressortent de la lecture du document joint (une fiche établie le 30 janvier 1963, récapitulant les différentes informations recueillies en 1957), ainsi que l'absence de tout indice ou renseignement malgré les démarches qui, depuis près de six ans, ont été multipliées tant par le Commandement et les services spécialisés que par la Comité International de la Croix Rouge (cinq interventions restées vaines) autorisent à présumer le décès du soldat MOROZ.
Il est demandé au Secrétaire Général de l'Administration (S.G.A.) d'entamer la procédure habituelle devant aboutir à un jugement déclaratif de décès. »

13.02.1963 – La DPC adresse à la sous-direction des bureaux du Cabinet une proposition de réponse à la lettre du député André ROSSI en date du 13 décembre 1962 :

« Le problème a été exposé à M. KHEMISTI, ministre des Affaires Etrangères du Gouvernement algérien. Il a été convenu de mettre sur pied une commission mixte franco-algérienne pour rechercher les personnes disparues.... »

11.03.1963 – Le Cabinet du Ministre des Armées demande à la DPC si la procédure de déclaration judiciaire de décès a été entamée.

28.03.1963 – La DPC répond qu'en l'absence de toute information sur le sort de l'intéressé, elle estime qu'il convient de considérer le décès comme certain et qu'en conséquence, elle a demandé au Préfet de l'Aisne de notifier à la famille le décès présumé de l'intéressé et au Procureur d'entamer la procédure de déclaration judiciaire de décès.

28.03.1963 – Le Ministre des Armées (Direction des Personnels Civils) informe le ministre des Anciens Combattants qu'en l'absence d'informations sur le sort du militaire disparu, il estime qu'il convient de considérer le décès comme étant certain.

En conséquence, il demande au Préfet de l'Aisne d'informer le père du décès et engage simultanément la procédure de déclaration judiciaire de décès.

03.04.1963 – Le Tribunal de grande instance de Soissons prononce le Jugement déclaratif de décès et le jour-même, la DPC procède à l'attribution de la mention « MORT POUR LA FRANCE », par décision n° 742/MA/DPC/7.

24.04.1963 – Le Ministre des Armées (Pierre MESSMER) répond au député ROSSI pour lui indiquer ses conclusions concernant la présomption de décès et les démarches prévues pour régler administrativement la situation, en précisant que, à l'issue du processus, le maire du lieu de résidence sera informé de manière à notifier officiellement le décès à la famille.

01.08.1963 – La DPC informe le Ministre des A.C. des procédures suivies et des décisions qui en découlent.

30.05.1964 – La Croix de la Valeur militaire est attribuée au Dragon MOROZ et expédiée à la famille avec le texte de la citation qui l'accompagne.

Le dossier MOROZ est définitivement clos.



Témoignage de captivité

Le combat de ROUM EL SOUK, sur le barrage situé à la frontière tunisienne, au cours duquel cinq soldats FSE et deux FSNA furent capturés par des unités de l'ALN stationnées en Tunisie, fournit l'occasion de découvrir l'épreuve vécue par l'un d'eux, Yves LEPREUX, racontée ici d'après un témoignage rapporté par Henry MONTIGNY, de l'UNC 1642.

Né à Béthencourt (Nord) le 25 décembre 1938, Yves LEPREUX, après avoir effectué ses classes, est désigné pour servir en A.F.N. Il embarque à Marseille le 22 février 1960 et rejoint le 29^e régiment de Dragons.

La Ligne Morice

Son régiment est chargé de la surveillance de la Ligne MORICE dans le secteur de La Calle (frontière tunisienne, au nord du Bec de Canard). La Ligne Morice est constituée par un barrage électrifié destiné à interdire les infiltrations de bandes du F.L.N. et les livraisons d'armes à partir de la Tunisie. Le barrage épousait toutes les dénivellations du terrain le long de la frontière, mais s'en éloignait parfois, créant un *no man's land* à l'avant d'un réseau de fils barbelés implanté sur 10 mètres de profondeur et miné. Ce *no man's land* était très fréquenté par les moudjahidine venus de Tunisie et habiles au camouflage. À l'arrière du barrage électrifié, qui faisait circuler plusieurs milliers de volts, il existait un autre réseau de barbelés dans lequel pouvaient pénétrer les troupes amies. Le Génie était chargé du maintien en état de la Ligne Morice; d'autres unités, comme les Dragons et les Spahis, en assuraient la surveillance et en interdisaient le franchissement par les bandes de l'A.L.N. basées en Tunisie, en patrouillant sans cesse, selon un dispositif qui était dénommé la Herse.

Les patrouilles du 29^{ème} Dragons sont constituées d'une trentaine d'hommes à bord de deux half-tracks, deux automitrailleuses et une Jeep. Leurs consignes sont de repérer et de signaler les destructions (l'ennemi utilisait des « bengalors »¹³ pour éventrer les barbelés et couper le barrage) et de répliquer à tous harcèlements. La nuit, des phares à longue portée balaient le barrage depuis les pitons voisins.

Très volontaire, Yves LEPREUX participe régulièrement aux patrouilles et, comme chauffeur, il effectue aussi le ravitaillement de son unité en essence et munitions depuis Yusuf.

Porté disparu

Le 1^{er} juillet 1960, 18 mois après son appel sous les drapeaux, il devient un soldat maintenu. La famille LEPREUX a quatre fils, dont trois ont connu les combats d'Algérie : l'aîné Georges, né en 1932, y fera plusieurs séjours comme C.R.S.; Claude, né en 1934, connaîtra les gorges de Palestro; leur plus jeune frère, Didier né en 1945, appelé après 1962, sera Béret Rouge à Castelnaudary. On peut imaginer les angoisses, répétées au fil des années de guerre, de la famille LEPREUX, angoisses portées à leur paroxysme lorsque les parents apprennent que leur fils Yves *"est porté disparu en opération contre les rebelles, dans la région d'Oum-Teboul (Secteur de La Calle) le 21 janvier 1961"*...

Lors de son départ à l'armée Yves LEPREUX, marié, habitait Saint-Vaast-en-Cambrésis et c'est dans cette commune que la nouvelle officielle arrive. Le terme disparu est interprété au tragique et le Maire de Saint-Vaast fait mettre en berne le drapeau de la

¹³ - bengalor : sorte de torpille constituée par un tube chargé d'explosif, destiné à détruire les réseaux de barbelés.

commune pendant trois jours... Aucune nouvelle du disparu n'arrivant en France, le nom d'Yves LEPREUX est même gravé sur le Monument aux Morts : "Mort pour la France".

Pourtant, et heureusement, Yves LEPREUX est vivant.

Sa patrouille est tombée dans une embuscade et il est prisonnier en Tunisie. Il le restera toute une année, sans qu'aucune nouvelle ne filtre sur son sort, ni sur sa survie.

Que s'est-il passé?

Le combat et la capture

Yves LEPREUX a participé aux patrouilles de son peloton les 17,18 et 19 janvier; il est encore volontaire le 20 et insiste pour "monter" aussi le 21 janvier. La veille, le 4^{ème} peloton est en action depuis 17 heures et doit le rester jusqu'à une heure du matin; à ce moment de la nuit il est relevé par une patrouille semblable du second peloton, mais, en raison des harcèlements répétés subis depuis plusieurs heures, il reste en renfort de la patrouille montante. La patrouille du 4^{ème} peloton tombe dans une embuscade à trois heures du matin, entre Oum-Teboul et Lacroix. Le terrain, très accidenté, comprend quelques anciens abris de bergers abandonnés, parfois utilisés par les Spahis en chouff (chouff, terme arabe, signifiant guetteur).

La patrouille ne s'en méfie pas assez et, alors que le phare du piton voisin éclaire parfaitement et malencontreusement- le half-track *BELGIQUE*, dans lequel se trouve Yves LEPREUX, et le half-track *PROSNES*, ceux-ci sont atteints par des roquettes tirées depuis les abris de bergers: *BELGIQUE* reçoit pour son compte cinq obus de bazooka accompagnés d'un feu nourri d'armes automatiques. Les half-tracks vont au fossé et un combat inégal s'engage avec des assaillants très nombreux. Du premier H.T., seuls le mitrailleur avant AUGUEMAR et le chauffeur LEPAGE (deux Bretons) réussiront à rejoindre le piton ami. Le chef de bord Moïse DORIZON, le mitrailleur arrière Yves LEPREUX blessé par balle au niveau de l'aisselle gauche et du bras gauche et trois harkis; KALIDADA grenadier, MANSOURI voltigeur, et Mohamed SENDZAC sont finalement faits prisonniers.

Du second H.T., aucun survivant: le vendéen PUAU a été achevé à l'arme blanche par les assaillants. Ils exigent de leurs prisonniers qu'ils chantent pour eux et Yves LEPREUX, prenant tous les risques d'une exécution sommaire, entonne La Marseillaise !

Puis les prisonniers FSNA sont séparés des autres Français. Yves LEPREUX est emmené avec son camarade Moïse DORIZON pour une longue marche de trois jours en territoire tunisien. Sans doute vers Tabaraka car Yves se souvient avoir lu une pancarte indiquant LA CALLE - 32 km. Sa blessure a reçu un pansement, mais on lui refuse à boire; les prisonniers devront éteindre leur soif avec l'eau des ornières du chemin.

Quelques jours après, ils sont rejoints par Guy HURTEAUX du 4^{ème} escadron de Dragons, fait prisonnier dans le même secteur de Roum-es-Souk; puis par Raymond PROTSCH, un électromécanicien du Génie détaché au régiment pour les réparations sur le barrage, qui a été grièvement blessé au cours du combat par un obus de bazooka qui lui a déchiré tout le côté droit sur 10 cm de largeur. Il avait été transporté en Tunisie à bord d'une 403 et soigné dans un hôpital FLN.

En mars 1961, un cinquième prisonnier, Jean-Claude SAILLET rejoindra le petit groupe. Ce Spahi était resté attaché 8 jours à un arbre après sa capture. Ces cinq prisonniers français resteront ensemble jusque fin décembre 1961.

Tentative d'évasion

L'attitude des fellaghas est correcte vis-à-vis de leurs prisonniers, à l'exception de la correction infligée à Yves LEPREUX et Moïse DORIZON après leur tentative d'évasion.

Les Français se trouvaient alors enfermés dans un grand hangar partagé en trois parties par de solides cloisons : une pour les prisonniers, une pour des harkis prisonniers et la troisième pour une troupe de l'A.L.N.

De loin, LEPREUX et DORIZON ont aperçu une fenêtre qui leur donne l'idée folle de s'évader. Ils essayent de l'atteindre en progressant sur la charpente du hangar, mais un gros morceau de bois qui chute donne l'alerte. On se saisit des fortes têtes qui voulaient s'évader, on les assoit sur une chaise, les mains attachées derrière le dossier; une corde enserrant les chevilles est tirée devant eux et par dessus leurs épaules, les maintenant pliés en deux. Et, dans cette position, ils sont battus à coups de cannes et de tuyaux de caoutchouc. Le commandant du camp assure, ironiquement, que, s'ils arrivent à s'évader, il leur laissera 24 heures d'avance...

De cachot en cachot

Après cet épisode douloureux, les prisonniers sont transférés dans une cache souterraine solidement protégée contre toute attaque aérienne (troncs d'arbres, pierres, béton et terre de camouflage) où ils resteront quatre mois sans voir le jour. Ils disposent d'une natte pour deux, d'une couverture par homme, d'un bidon de 5 litres pour leur toilette et d'un seau de 10 litres avec un quart pour boire. Durant huit jours, la nourriture sera composée de flocons d'avoine pétris avec de l'huile et du piment rouge : ce n'est ni tonique ni appétissant !...

Cinq lieux de détention se succéderont; chaque fois, les déplacements se feront de nuit et les cachots seront presque toujours souterrains. Le 21 juillet ou le 21 juin 1961, un avion français survole en rase-mottes l'un des camps FLN (qui, dans sa cour fermée de hauts murs, arbore le drapeau tunisien) où les prisonniers pensent à signaler leur présence en dessinant les lettres P.G. avec leurs couvertures, mais ils doivent immédiatement rentrer à l'intérieur et, lors d'un second passage de l'avion, alors que le drapeau algérien a remplacé le drapeau tunisien, la D.C.A. ennemie abat notre avion.

Le commandant du camp convoquera dans son bureau LEPREUX et DORIZON, les récalcitrants, pour leur présenter fièrement le tableau de bord de notre avion¹⁴.

Des journées interminables

Les journées se suivent, interminables et sans nouvelles. Pas de courrier, bien sûr, puisqu'ils sont au secret : leur existence est ignorée des autorités françaises. Les Algériens leur ont bien remis du papier et un crayon et les ont incités à écrire à leurs familles, mais les lettres ne sont jamais arrivées en France. Il semble bien que cette incitation à écrire n'était destinée qu'à estimer le moral des prisonniers. Le papier a finalement servi à confectionner un jeu de cartes. Les prisonniers ont même limé des cailloux pour se constituer un jeu de 421... Aucune sortie des Français n'est tolérée, même pour laver leurs gamelles : celles-ci sont ramassées par les gardiens et rendues ensuite. Le menu frugal ordinaire n'est amélioré qu'une

¹⁴ - Le Gouvernement français fera pression sur la Tunisie pour que le pilote fait prisonnier lui soit rendu (Lt GAILLARD, libéré le 10 septembre 1961)

seule fois, par des sardines et des frites, le 1^{er} novembre 1961, où le FLN fête le 7^{ème} anniversaire du début de la rébellion.

Et soudain, la liberté !

Deux mois après, sans aucun préambule, un officier de l'A.L.N. ancien adjudant de l'Armée française, vient annoncer à HURTEAUX et LEPREUX leur prochaine libération. Le même jour, 31 décembre 1961, ils sont conduits à Tunis sous escorte. Après avoir fait le tour de la ville, ils sont introduits dans le Palais du Bey de Tunis transformé en hôpital. En présence de leurs gardiens kabyles, un couscous leur est servi, dans une feuille de chou. C'était leur premier couscous mangé en Afrique du Nord!

Le même jour, le représentant de la Croix Rouge Internationale, M. GAILLARD, vient les chercher et les conduit au Consulat Français. Là, c'est le Consul qui les reçoit à sa table. Détail original : le repas est servi par un Chinois. Dès 15 h, le Consul conduit les deux soldats français à l'aéroport et la Caravelle d'un vol régulier d'Air France les emporte vers Le Bourget.

Le retour

La nouvelle de leur libération a filtré jusqu'à la presse française, mais les reporters qui les attendent au Bourget ne les verront pas. L'avion les a déposés en bout de piste où attendaient trois ambulances militaires. Direction L4Hôpital militaire du VAL de GRÂCE où ils arrivent à 17 h.

Ils y restent quelques heures, sous la surveillance de policiers pour subir un examen sanitaire sommaire et répondre aux multiples questions des officiers du 2^{ème} Bureau.

Eux aussi voudraient bien poser des questions pour se "remettre à jour" : ils ignorent tout de l'évolution de la guerre d'Algérie depuis leur capture, il y a un an. Mais ils sont tout à l'émotion et à la joie d'être libres et de savoir qu'ils retrouveront leurs familles dans quelques heures...

Pour Yves LEPREUX, il est 22 h. à la Gare du Nord quand le Commandant G... lui donne 50 F d'argent de poche et le fait monter dans le train, qui le doit le reconduire dans le Nord. Mais Yves aperçoit sur le quai des silhouettes et des visages connus, il interpelle ces personnes qui courent le long du quai, à sa recherche... Il y a là son frère Georges, sa sœur Odette, sa femme, et un reporter de La Voix du Nord : ils ont été prévenus et ils sont venus ! Inutile de décrire la scène !¹⁵

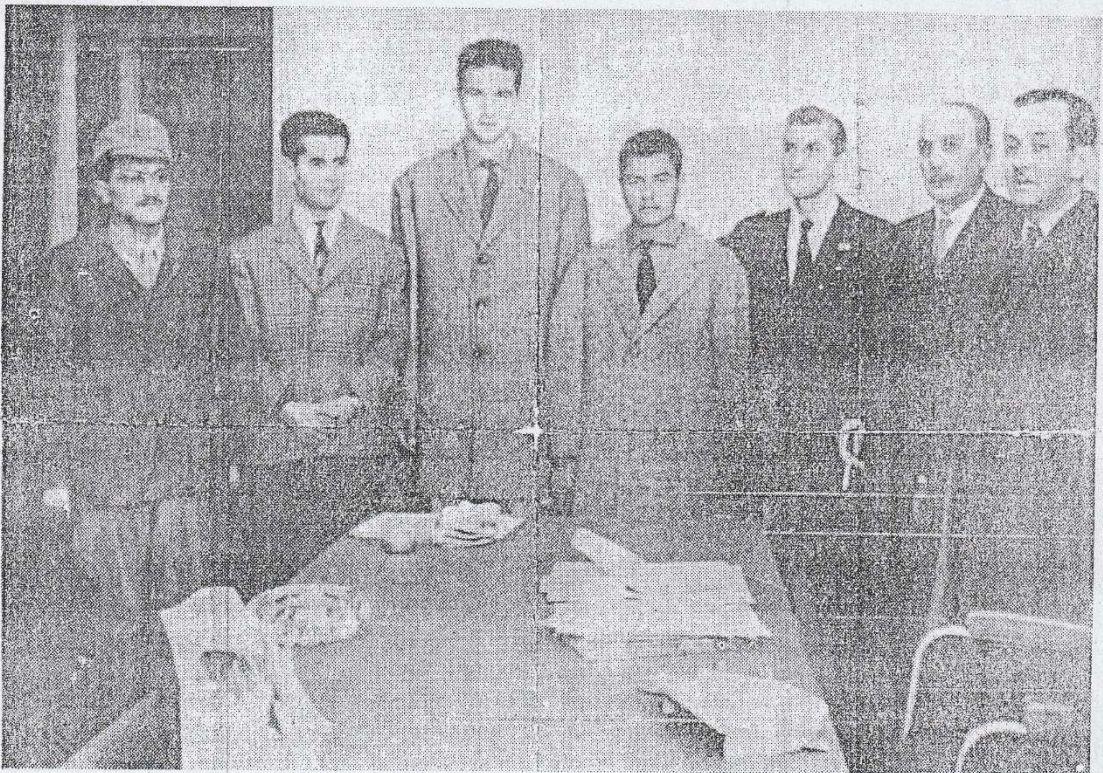
Ce n'est que 30 ans plus tard, en 1993, qu'Yves LEPREUX recevra la carte du Combattant et un Titre de Reconnaissance de la Nation...



¹⁵ - Ses autres compagnons de captivité, DORIZON et PROTSCH, ne seront libérés que le 24 avril 1962, dans le cadre des dispositions des Accords d'Evian, dont ils seront deux des rares bénéficiaires.

Voici comment ont été libérés les 2 prisonniers du F.L.N.

EN A



Ainsi que nous l'avons annoncé, deux soldats français, Yves Lepreux et Guy Héurtaud, prisonniers du F.L.N., ont été libérés par le « G.P.R.A. » à l'occasion de la nouvelle année.
Voici (communiquée par l'Agence A.P.S.) la remise des deux soldats au représentant de la Croix-Rouge Internationale à Tunis. De gauche à droite : un officier de l'A.L.N. ; le représentant du Croissant rouge algérien ; Yves Lepreux et Guy Héurtaud ; M. Gaillard, représentant le Comité de la Croix-Rouge Internationale ; M. Benahmed et le représentant du « G.P.R.A. »
(Photo A.F.P.)

document à garder
Ve suis égaré
me référer

le 30-12-61
"Le soir"

Les corps retrouvés

Près d'un millier de soldats français ont été portés disparus durant la guerre d'Algérie et leurs corps n'ont jamais été retrouvés, à quelques exceptions près. C'est le cas du soldat CALLOUEY, dont le corps a été retrouvé par une unité du 152^{ème} régiment d'infanterie.

Le J.M.O. de ce régiment note en effet, à la date du 22 juin 1958 :

« Une patrouille effectuée par l'O.R. du Secteur, le Commando, des éléments de la C.A. et la Harka de SEDRATA, dans le Sud du Kef En NSour, (au douar MAIDA, à 8 km à l'Ouest de SEDRATA), permet d'appréhender 11 suspects compromis dans l'assassinat de CALLOUEY Georges, prisonnier F.S.E. du Bataillon de Corée en juin 1957; une tombe contenant les ossements, vraisemblablement de ce prisonnier, est découverte. »

De quoi s'agissait-il ?

Un an auparavant, le 9 mai 1957, au cours d'une opération de nomadisation, un détachement du Bataillon de Corée (ceux que l'on appelait les « Bérets noirs »), avait été fortement accroché, en fin de journée, par un élément rebelle. Au cours de l'engagement, trois hommes furent tués et deux autres capturés par les rebelles, les soldats Guy SAVIGNY et Georges CALLOUEY, tous deux appelés du contingent.

Quelques jours après, leur commandant d'unité reçoit une lettre d'eux, affirmant qu'ils sont prisonniers et en bonne santé. En fait, on n'entendra plus jamais parler d'eux, jusqu'à ce jour de juin 1958 où le sous-lieutenant HELMLING, officier renseignement au 15.2, apprend, au cours de l'interrogatoire d'un rebelle rallié, que celui-ci peut les guider jusqu'au lieu où a été ensevelie la dépouille d'un militaire. Le sous-lieutenant HELMLING raconte, dans son compte rendu à la gendarmerie de SEDRATA :

« Guidés par BENCHOUIA et MESSADIA (les ralliés), nous avons été menés à l'emplacement où reposait la dépouille du soldat CALLOUEY Georges. Sans hésiter, ils nous ont montré le point précis où il reposait. Nous avons découvert les débris d'un crâne fracturé et, avec le squelette, une ceinture en cuir, complètement rongée par un séjour prolongé dans la terre et une paire de « baskets » bleues. MESSADIA et BENCHOUIA ont reconnu la photo du soldat CALLOUEY comme étant la victime. »

Le rallié MESSADIA a alors précisé les circonstances de la mort de CALLOUEY :

« Le 18 mai 1957, un groupe de 60 rebelles, opérant dans la région d'Ain Beida, nous a amenés deux soldats français, faits prisonniers au cours d'une embuscade. Dépouillés de leurs effets militaires et vêtus d'effets civils, ils portaient des « baskets » bleues. Le plus grand des deux est parti le soir même dans la région de Oued El Aar, sans doute pour être acheminé en Tunisie.

Le 20 mai, le commandant Tahar, accompagné de trois hommes dont moi-même, avons amené notre prisonnier à 100 m de la mechta Chabet El Saïd. L'un de nous lui a asséné un violent coup de pelle à la tête. La victime est tombée et nous l'avons achevé, à tour de rôle, en frappant.

Tahar a alors rassemblé la population de la mechta et a harangué les habitants en ces termes : « La France a perdu la guerre. Voilà le sort qui nous est réservé lorsque nous tombons aux mains de ces assassins de Français. Aucune défaillance ne nous est permise. Dieu nous aidera dans notre victoire finale. »

C'est ainsi que l'on connut le sort tragique de Georges CALLOUEY, que sa famille espérait être prisonnier quelque part.

Quant à Guy SAVIGNY, personne n'en entendit plus jamais parler. Sa photo fut reconnue par un prisonnier rebelle comme ayant été acheminé vers la Tunisie, mais plus aucune nouvelle à son sujet ne fut recueillie.

Ces deux cas illustrent le drame des militaires français portés disparus en Algérie, dont nul ne sut jamais ce qu'ils devinrent. Ils furent même oubliés en France, car leur situation fut systématiquement occultée par les autorités, qui ne tenaient pas à ce que l'on sache que le F.L.N. détenait des soldats français.

C'est ainsi que leurs noms furent oubliés et que personne ne se soucia ni d'eux ni de leurs familles, qui restèrent longtemps dans l'espoir de les revoir, sauf lorsque, comme dans le cas de Georges CALLOUEY, le corps pouvait être retrouvé, souvent par hasard.



Georges CAILLOUEY

Soldat au Bataillon de Corée

né le 23 sept. 1934 à AIGNERVILLE (14)
cultivateur



Enlèvements et exsanguinations en Algérie en 1962

Dans un article publié dans *Mémoire vive. La revue du CDHA*, n°75, 2^e trimestre 2020, le professeur Gregor MATHIAS expose le cas du légionnaire Esteban SANCHEZ, enlevé et soumis à des exsanguinations dont le sergent TORRES et l'Adjudant GAGNAIRE auraient également été victimes.

Du cessez-le-feu, le 19 mars 1962, à l'indépendance de l'Algérie le 5 juillet 1962, on assiste à l'enlèvement de nombreux Européens et de militaires. Les interprétations de l'époque évoquent des enlèvements crapuleux profitant de la vacance de pouvoir entre des autorités françaises sur le départ et un Exécutif du FLN installé à Rocher Noir sans réel pouvoir, de vengeances menées par le FLN pour répondre aux attentats de l'OAS ou d'enlèvements ciblés d'Européens destinés à avoir des renseignements sur les commandos de l'OAS. Des rumeurs, rapidement écartés par les historiens, évoquent des enlèvements par le FLN pour s'approvisionner en sang suite aux attentats de l'OAS à Alger et Oran.

Une lettre à l'origine d'une longue recherche (2007-2019)

Esteban Sanchez, un légionnaire enlevé, le 8 mai, sur la plage des Sablettes à Arzew lors d'une permission, parvient à envoyer une lettre à son frère, le 30 juin. Ce dernier la transmet ensuite à la Légion étrangère à Sidi-Bel-Abbès. Il affirme être détenu avec 4 autres militaires. Il est traité correctement : « *Ils nous donnent bien à manger, mais c'est pour prendre notre sang* ». Il a été prélevé 4 fois de son sang, une fois en moyenne tous les 15 jours. La fréquence des prélèvements explique les nombreux décès : « *Beaucoup y sont passés, et deux légionnaires comme moi* ». Nous dévoilons la lettre et notre analyse dans la revue *Outre-Mers* n° 356-357 de 2007, puis en publiant aux éditions Michalon, en 2014, une vaste étude sur ce sujet dans un ouvrage intitulé *Les Vampires à la fin de la guerre d'Algérie, mythes ou réalité ?*, dans lesquels nous évoquons plusieurs hypothèses de lieux de détention du légionnaire : Oran, Alger ou Mostaganem. Nous avons privilégié Oran en raison de la proximité par rapport au lieu de l'enlèvement et de l'importance des besoins en sang.

En 2019, nous dévoilons pour la première fois le nom du légionnaire à l'association Soldis de recherche des militaires disparus en Algérie. Or, il n'apparaît pas dans ses recherches ; en effet Soldis nous communique une coupure de presse faisant part de sa libération dans la nuit du 1^{er} au 2 août 1962 dans « *la banlieue d'Alger* ». Nous évoquons en deuxième hypothèse cette ville comme un lieu probable de détention, car les geôliers parlaient de « *Médéa et la Casbah* ». Le timbre à moitié effacé, évoquait, par ses indications et sa forme, Alger Gare, le bureau du quai Warnier. De plus, on notait la ressemblance du témoignage du légionnaire avec celui d'une femme



qui s'était échappée, le 28 mai, d'un lieu d'exsanguination à Alger.

Article de presse conservé au SHD (1.H.1789)

L'article n'évoque pas les circonstances de sa libération, soit par coup de force de l'armée (renseignement du 1^{er} août: la clinique de Saint-Eugène sert de lieu de détention d'Européens), soit par une libération négociée avec la Wilaya IV (20 Européens sont libérés le 3 août). Mais il est possible que cette libération s'inscrive dans celles du 3 août 1962.

Pourquoi le FLN pratique-t-il les exsanguinations ?

Par crainte d'attentats du FLN, les Musulmans menacés par l'OAS n'ont plus accès aux hôpitaux situés dans les quartiers européens à Alger et Oran, à partir de mars ou avril 1962. Le FLN crée alors ses propres structures médicales pour soigner les musulmans blessés dans les attentats de l'OAS à Alger (864 attentats de l'OAS et 80 du FLN à Alger) ou à Oran. A l'époque, les musulmans n'ont pas l'habitude de donner leur sang considéré comme impur dans la religion musulmane. Le sang transfusé aux blessés provient alors des militaires du contingent, selon les mémoires d'Albert Faucher, étudiant en pharmacie, militaire du contingent et responsable du prélèvement sanguin à Tizi-Ouzou de février à juillet 1962. Mais avec le départ en métropole des troupes du contingent, cette source s'épuise à partir de début mai, Albert Faucher est obligé de faire appel à la bonne volonté des Européens ou fonctionnaires encore présents en Algérie.

Les lieux des prélèvements sanguins forcés

Dans les témoignages ou les rumeurs qui évoquent les exsanguinations, on assiste à une confusion entre les centres de détention d'Européens, les lieux de tortures de sympathisants supposés de l'OAS, l'existence de charniers de civils européens, et la présence de cliniques du FLN (qui ne pratiquent pas toutes des actes chirurgicaux), ce qui explique la difficulté de nommer avec précision les lieux concernés dans les périphéries d'Alger ou d'Oran.

Des prélèvements sanguins forcés ont été réalisés dans les cliniques algéroises du FLN d'Albert de Mun à Belcourt où l'on pratique des actes chirurgicaux, et à la clinique du Clos Salembier (livraison de matériel de transfusion par le CICR). Pour la clinique du Beau-Fraisier d'Alger, les quartiers de Frais-Vallon et d'Hussein-Dey, nous n'avons que des suspicions. A Oran, les lieux où se pratiquent l'exsanguination sont l'hôpital de Médioni (actes chirurgicaux) et l'hôpital psychiatrique dans le quartier de Victor-Hugo, à l'hôpital Valmy, à la Polyclinique (rue du Figuier), aux abattoirs centraux, au centre médico-social Charles de Foucauld (rue de Tombouctou), tous les quatre situés, en Ville Nouvelle et aux abattoirs des Quatre-chemins à la sortie d'Oran. En dehors de ces deux grandes villes, Mostaganem (lieu indéterminé) et Hennaya (située au nord de Tlemcen), qui sert d'hôpital d'évacuation des blessés transportables d'Oran, sont cités comme des lieux de prélèvements sanguins par un sous-officier et un harki.



De la capture à la libération

Le texte qui suit est constitué d'extraits du livre « Les Prisonniers des Djounouds », publié aux Editions l'Harmattan en 2010 par le docteur Yves SUDRY, qui exerçait les fonctions de médecin-aspirant au sein du 65^{ème} R.A. lors du combat de BOU ATTAB. Il a lui-même recueilli le témoignage de Jean COULOS qui a été fait prisonnier ce jour-là, avec cinq autres artilleurs. Après une longue marche, ils ont franchi le barrage franco-marocain et ont été emmenés en captivité au Maroc, où ils ont été libérés un an plus tard.

« COULOS vient d'être fait prisonnier. Le djoundi le pousse devant lui, les mains liées derrière le dos. Une dizaine de mètres plus loin, il l'attache à l'un de ses camarades, Pierre KIT, qui vient lui aussi d'être capturé. « Avancez ! Vite ! Vite ! »

Le trio s'éloigne du lieu du combat.

Ils suivent un moment le fond de l'oued puis prennent un chemin muletier qui longe le cours d'eau à flanc de colline. Au bout d'un kilomètre, ils aperçoivent deux fellaghas armés de pistolets-mitrailleurs MAT 49. Ils conduisent quatre prisonniers attachés deux par deux. COULOS croit reconnaître ses camarades Michel TONIN et Joseph SZEWCZYK, suivis de Gilbert FILLIEUX et Maurice BOREL, puis il les perd de vue.

Dans l'après-midi, ils sont rejoints par un groupe d'une dizaine de fellaghas. Des T6 survolent la région. Dès que les appareils s'approchent, ils se mettent à couvert sous un rocher, un chêne vert ou un olivier. Dans la soirée, ils atteignent un gourbi habité par deux hommes et une femme. Les djounouds les détachent et leur donnent à chacun une galette de maïs et un verre de thé. Le groupe attend la nuit, puis la progression reprend.

Ils marchent comme des automates, la fatigue prend le pas sur l'angoisse. Un arrêt, une vague de sommeil les envahit, ils oscillent sur place, s'appuient sur le flanc abrupt d'une colline...dormir... Puis la marche reprend, monotone, inexorable...

A l'Est, l'horizon pâlit derrière les montagnes ; ils atteignent enfin une mechta de quelques gourbis. Ils aperçoivent à nouveau leurs camarades, mais ceux-ci sont répartis dans des habitations différentes. Pendant trois semaines environ, ils se voient ainsi de temps en temps, mais ne sont jamais réunis. Par la suite, ils se perdent complètement de vue. Ils ne se retrouveront qu'au Maroc.

Leurs gardiens poussent COULOS et KIT dans un gourbi, puis les détachent. Ecrasés de fatigue, ils se laissent tomber sur le sol. Les deux compagnons d'infortune vont ainsi crapahuter pendant quarante jours, par étapes de trente à quarante kilomètres.

Les marches ont lieu la plupart du temps la nuit. Le jour, ils se reposent dans des mechtas. A chaque fois, ils sont pris en charge par des djounouds différents. Ils partagent la même nourriture qu'eux : galettes, couscous, conserves de bœuf, boivent de l'eau et du thé. Ils dorment à même le sol au milieu de leurs gardiens qui se relaient deux par deux.

On leur a distribué des rasoirs et de la crème à raser. Ils se lavent et se rasent chaque jour. Les djounouds sont astreints à la même propreté. COULOS pense qu'en opérations, il ne se rasait pratiquement jamais. Un jour il est rentré au poste avec une barbe de onze jours.

A trois reprises pendant leur longue marche, ils ont reçu du linge propre : chemise, gilet de corps, chaussettes.

Au bout de quinze jours, les prisonniers sont détachés.

.../...

Ils ignorent où ils se trouvent. D'après le soleil et les étoiles, ils savent qu'ils marchent vers le sud-ouest mais, à aucun moment, les djounouds ne leur donnent d'indication géographique. Parfois l'un de leurs gardes se borne à pointer l'index vers les lointains bleuâtres : « Vous voyez la montagne là-bas, c'est là que nous devons nous arrêter pour la nuit. »

Et la marche harassante continue.

Un jour, ils font une courte étape dans une grotte qui sert d'hôpital clandestin. Ils voient arriver des blessés. Ceux-ci sont soignés par des médecins et des chirurgiens formés en France.

Ils leur arrivent une fois d'être croisés de très près par une unité française. « Planquez-vous ! » L'ordre vient d'être donné par leur gardien le plus proche. Ils se tapissent dans les herbes. Ils aperçoivent alors une longue file de soldats français. Les hommes passent à quelques mètres d'eux sans les voir. COULOS retient sa respiration. S'il est vu, il peut être tué aussi bien par les français que par els Algériens, avant d'avoir pu prononcer une parole.

.../...

Plusieurs indices leur indiquent qu'ils approchent des hauts plateaux de l'Atlas saharien : la végétation devient de plus en plus clairsemée, ils croisent des tentes basses de nomades, du ravitaillement et des munitions leur parviennent à dos de chameau.

Ils marchent depuis quarante jours lorsqu'ils atteignent, assez loin vers le sud, le barrage situé face à la frontière marocaine. A cet endroit, la végétation est rare, le sol sablonneux. Le barrage consiste en une double clôture électrifiée avec, de distance en distance, un mirador. Il fait nuit, mais c'est la pleine lune. COULOS distingue les sentinelles. Des projecteurs balayent le terrain. Les djounouds placent des fils en shunt, puis, avec des pinces isolantes, sectionnent plusieurs fils. De cette façon, aucun signal ne se déclenche.

En rampant sur les coudes, les hommes passent un par un, puis continuent à ramper sur plusieurs centaines de mètres. Après avoir franchi la frontière proprement dite, le groupe oblique vers le nord. Ils se retrouvent sur un plateau aride parsemé de touffes d'alfa, puis le terrain devient de plus en plus accidenté, enfin, ils débouchent sur une plaine fertile.

Quatre jours après le passage de la frontière, ils atteignent Oujda, lieu de leur détention.

Leur prison est en fait une pièce située dans une maison mauresque avec une cour intérieure carrelée. Au centre coule une petite fontaine. La pièce est assez vaste : huit mètres sur cinq environ, deux fenêtres et une porte à deux battants donnant sur la cour intérieure. Une des fenêtres est fermée par des volets en bois, l'autre, plus petite, laisse entrer la lumière.

Attenant à la pièce principale, un petit espace avec douche, lavabo et W.C. Pas de table, pas de lit. Sur le sol, des tapis avec des coussins et des couvertures.

Ils retrouvent là leurs camarades : TONIN, SZEWCZYK, FILLIEUX et BOREL.

Et la vie s'organise.

.../...

Ils disposent de jeux de cartes, de journaux et illustrés, pas toujours très récents. Ils jouent à la belote. Avec un crayon procuré par els gardiens, ils confectionnent un jeu de dames.

Au cours des mois suivants, d'autres prisonniers viennent partager leur captivité..../...

C'est donc maintenant quinze hommes qui partagent cette vie de prisonniers..../...

Et puis, en novembre, des officiers viennent leur annoncer qu'à l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, ils vont être libérés. « Un premier groupe sera libéré en décembre, les autres début janvier. » Un des officiers tend un chapeau contenant des papiers où sont inscrits leurs noms et

demande à l'un d'entre eux d'en choisir huit. Moment de tension et d'angoisse. Le sort désigne TONIN, KIT, SZEWCZYK, DZIEZUK, POITREAU, MARCHAND, GUIRRIEC et BERTRAND. »

Les huit prisonniers sont libérés le 3 décembre 1958, à Rabat, à l'issue d'une cérémonie présidée par Lalla Aïcha, fille du roi du Maroc, en présence du délégué de la croix Rouge internationale.

Six autres prisonniers seront libérés le 20 février 1959 : le sergent-chef François FOURNIER, Lucien LOUVET, Yvon JACQUEY, Gilbert FILLIEUX, Maurice BOREL et Jean COULOS.

On ne sait pas ce qu'est devenu le dernier prisonnier du groupe, le sergent Ali MEDLES, qui avait été capturé en même temps que ses camarades du 22^{ème} RTA. Il a fait l'objet d'un jugement déclaratif de décès, prononcé le 4 juin 1965 par le TGI de la Seine. Mais il est figure également sur une liste comme ayant été libéré en novembre 1959.



LES PRISONNIERS D'OUJDA

Photographiés dans leur prison, quelques jours avant la libération du 1^{er} groupe

Assis au 1^{er} rang, de g. à d. : Pierre BERTRAND – Jean COULOS – Jean-Pierre MARCHAND – Pierre KIT-VLADEK – Maurice BOREL

2^{ème} rang : Jean GUIRRIEC – Lucien LOUVET – François FOURNIER

Debout : Joseph SZEWCZYK – Gilbert FILLIEUX – Gaston POITREAU – Yvon JACQUEY – Michel TONNIN – Ali MEDLES – Jean DZIEZUK



Le soldat inconnu de la guerre d'Algérie

C'est en 1977, sous la présidence de M. Valéry GISCARD d'ESTAING, que fut décidée la translation des restes d'un militaire français mort pour la France en Algérie et demeuré inhumé dans un cimetière militaire en Algérie, dans la nécropole nationale de Notre-Dame de Lorette (Pas-de-Calais), afin d'y devenir le Soldat Inconnu de la guerre d'Algérie. Cet Inconnu est un disparu.

Exhumée au cimetière militaire français du « Petit Lac » à Oran, la dépouille mortelle fut transférée en France et provisoirement déposée à la nécropole nationale de Luynes (Bouches du Rhône) avant de rejoindre le nord de la France pour la cérémonie nationale organisée en son honneur.

La cérémonie eut lieu le dimanche 16 octobre 1977¹⁶.

Elle avait été précédée, la veille, à Arras, par un hommage solennel, au pied du monument aux morts de la ville, où le cercueil avait été déposé. Porté sur les épaules de six Anciens Combattants d'Afrique du Nord, eux-mêmes escortés par quatre Anciens Combattants de 14/18 et 39/45 ainsi que par deux jeunes soldats du contingent, il reçut le salut des autorités civiles et militaires, auquel s'est associée la population. De nombreux drapeaux étaient présents, ainsi que de nombreux anciens combattants d'AFN, auxquels s'étaient joints des parents de soldats tués en Algérie.

Cette foule remplissait la place, impressionnée par le déploiement des troupes, les sonneries militaires, l'hymne national et l'éclat brillant des sabres au clair. Car c'est un escadron du 7^{ème} RCC, héritier des traditions des Chasseurs d'Afrique, qui avait l'honneur de garder la dépouille mortelle qu'il ramena plus tard dans la soirée au Quartier Turenne sur une A.M.L. et qu'il veilla jusqu'au lendemain. Mais auparavant, la foule avait défilé silencieusement jusqu'au soir devant ce corps inconnu recouvert du drapeau national.

Le lendemain, dimanche 16 octobre 1977, des milliers de personnes se pressent près de l'entrée du cimetière national, où elles n'ont pu prendre place, en raison de la présence de 2 000 invités officiels, parmi lesquels des personnalités civiles, militaires, religieuses et de nombreuses délégations des Associations d'Anciens Combattants, accompagnées des familles de soldats morts pour la France, venues de toute la France, par train spécial.

Des sonneries réglementaires saluent la mise en place des drapeaux de régiments ayant combattu en AFN puis dissous à la fin de la guerre. Les emblèmes sont portés par des officiers de réserve, avec une garde de militaires du contingent. Les troupes sous les armes sont constituées par des détachements des trois armées de l'Armée française, dont les chefs saluent sabre au clair.

Un peu avant 11 heures, l'hélicoptère présidentiel se pose non loin de l'entrée du cimetière national.

¹⁶ - Cette date fut, jusqu'en 2003, la date retenue pour honorer la mémoire des Morts pour la France en Algérie.

A sa descente de l'hélicoptère, le Président de la République est accueilli par le Préfet du Pas-de-Calais, le Général MERY, Chef d'Etat Major des Armées, le Général COLIN, Commandant de la 2e Région Militaire et le Général de BOISSIEU, Grand Chancelier de la Légion d'Honneur ainsi que par les membres du Gouvernement : Messieurs Yvon BOURGES, Ministre de la Défense, Jean-Jacques BEUCLER, Secrétaire d'État aux Anciens Combattants, et Jacques DOMINATI, Secrétaire d'État aux Rapatriés.

Monsieur Valéry GISCARD d'ESTAING passe ensuite la revue des troupes du 43ème R.I, qui lui rendent les honneurs. Il se place au portail sud où il est reçu par Monsieur HACCARD, maire d'Ablain Saint Nazaire, Monseigneur HUYGHE, Évêque d'Arras, le Général de la BRETESCHE et Monsieur MARTIN, représentants le Comité du Monument de Notre Dame de Lorette. Le Drapeau de la Garde d'honneur est alors salué par le Président de la République.

Un aspirant du 7^{ème} Chasseurs, porteur d'un flambeau allumé la veille à l'Arc de Triomphe précède le cercueil drapé de tricolore. Le cercueil et la Flamme ont été amenés d'ARRAS sur une A.M.L.

Comme la veille, le cercueil est porté par des Anciens Combattants.

A 11 h, les tambours de la Garde Républicaine, voilés de crêpe, exécutent une marche funèbre, tandis que, lentement, le cercueil et sa suite officielle entrent dans le carré au pied de la tour de l'ossuaire où le catafalque a été dressé très simplement sous les plis du drapeau de la Garde d'Honneur de Notre Dame de Lorette qui flotte au vent d'Artois.

Alors, au milieu de ce carré brillant de soleil, le Président de la République ranime la Flamme. Il avance pour déposer au nom de la nation, une gerbe de roses rouges sur le cercueil. Après cet instant de recueillement, le Soldat Inconnu Mort pour la France en Algérie va recevoir l'hommage de tous les départements de la métropole et d'outre-mer.

C'est ainsi qu'une centaine de gerbes bleues, blanches, rouges sont déposées sur les marches du parvis par des écoliers et collégiens des environs.

Pendant ce temps, la Garde Républicaine joue une marche solennelle avant le " Notre Père" de Rimski Korsakov chanté par les chorales réunies de la ville d'ARRAS.

Ces accents solennels précèdent le moment des prières chrétienne, judaïque et musulmane.

Puis les chorales exécutent " la Chorale des Veilleurs " de BACH avant la minute de silence ponctuée par les roulements de tambour qui se répercutent aux quatre coins du plateau sacré pendant que brillent au soleil les sabres du 1^{er} Régiment de Spahis de Spire, dans leur burnous légendaire, ultime rappel de l'armée d'Afrique, qui sera également évoquée, un peu plus tard, par le " Chant des Africains ".

Le Président de la République prend place devant le pupitre et s'adresse à l'assistance :

« Le Soldat inconnu des combats d'Afrique du Nord est mort pour la France.

Comme ces milliers de combattants de l'Artois qui sont morts en 1915 pour reprendre à l'ennemi cette colline. Comme tous ceux qui, d'âge en âge, au seuil de cette plaine du Nord où s'ouvre dans le corps de la France la terrible brèche qu'évoquait un jour le Général de GAULLE, ont fait de leur poitrine, un rempart pour barrer à l'envahisseur, la route de la capitale.

Comme tous les combattants de toutes les guerres, morts pour la Liberté, l'intégralité et l'Honneur de la France. Nous sommes réunis aujourd'hui pour apporter ce témoignage.

Il est juste que le Soldat Inconnu d'Afrique du Nord repose ici, aux côtés de ses frères d'armes des deux guerres mondiales dans ce Cimetière National de Lorette, dépositaire de tant de gloire.

C'est un même hommage qui leur sera désormais rendu par la Nation et, à travers eux, à tous ceux qui, sur son sol et au delà des mers, ont fait pour elle le sacrifice de leur vie. . .

Je le dis hautement : l'armée a accompli, en Algérie, dans les plus difficiles conditions qui soient, une grande tâche. Elle s'est efforcée de sauvegarder la vie et la sécurité des populations. Elle a veillé à ne pas atteindre autant que faire se pouvait l'héritage matériel mais aussi moral et culturel du peuple algérien. Tous ceux qui ont vécu sur cette terre pendant cette période le savent : c'étaient moins le rebelle, l'insoumis, le patriote qui combattait notre armée, que la terreur aveugle, la maladie, le sous-développement et la faim.

Combien d'appelés n'ont-ils pas passé le plus clair de leur temps à construire des maisons, des écoles, des dispensaires, à creuser des points d'eau, à lutter contre les épidémies.

En faisant preuve d'une capacité exceptionnelle d'adaptation à de nouvelles formes d'actions, militaires de carrière, soldats du contingent, combattants volontaires, territoriaux et harkis se sont battus pour rendre une solution plus juste et plus humaine et pour préserver l'avenir. C'est grâce à leur courage, leur dévouement et souvent leur sacrifice que la France a pu choisir librement la voie de l'autodétermination, sans y être militairement contrainte.

Elle leur en exprime aujourd'hui par ma voix, sa reconnaissance... s opérations d'Afrique du

A l'un comme à l'autre, les honneurs militaires, le salut des drapeaux, la présence du Chef de l'État, disent la gratitude d'un peuple qui sait, le moment venu, mettre sa vie en jeu pour défendre sa sécurité, son honneur et ses libertés.

Les Soldats de l'An II et ceux de la Marne, les combattants de Verdun et ceux du Vercors, les spahis et le régiment de marche du Tchad tendent une main fraternelle à celui qui repose ici.

Que le Soldat Inconnu d'Afrique du Nord, notre jeune frère dont le nom est perdu, reste toujours dans notre souvenir, comme un exemple et une leçon. »

Après cette allocution, le cercueil, recouvert des couleurs nationales, est repris par les porteurs et amené à l'intérieur de l'ossuaire. Seul le Chef de l'État les accompagne. Désormais le Soldat Inconnu d'Algérie repose dans la crypte à côté de ses aînés.